

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°5

MAI 2012



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.05 Les instituts du CNRS

02.05.01 Les instituts

02.05.01.02 Organisation des instituts

- décision de nomination de Pierre-Michel Forget en tant que Chargé de Mission - DEC121530INEE - 27/04/2012

02.12 Autres comités et missions

02.12.04. Autres comités

02.12.04. Autres comités 2012

- Décision portant création du Comité d'Orientation pour le Calcul Intensif (COCIN) - DEC120866DAJ - 03/04/2012

05. Budget, finances et comptabilité

05.06 Frais de déplacement (missions)

05.06.02 Règles comptables et budgétaires internes

05.06.02.02 Instructions et autres textes

- Instruction du 10/02/2012 relative au régime indemnitaire des déplacements temporaires en France, Outre-mer et à l'étranger à la charge du budget du CNRS - INS121602DSFIM -

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR1

07.01.01.03. 2011

- Décision de fin de fonctions ACMO de Mme Céline GUMIEL pour l'UMR 8150 - DEC110062DR01 - 10/10/2011

- Nomination ACMO de M. Marc SEBBAN pour l'UMS 3036 - DEC110032DR01 - 01/07/2011

- Nomination ACMO de Mme Marilyne DELBES pour l'UMS 622 - DEC110060DR01 - 14/12/2011

07.01.01.04. 2012

- Décision de nomination aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'UMR 7637 - DEC120264INSB - 02/03/2012

- Décision portant nomination de François GIPOULOUX aux fonctions de directeur par intérim et de Frédéric OBRINGER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8173 (CCJ) - DEC121119INSHS - 13/04/2012

- Décision portant nomination de Mme Bénédicte Brac de la Perrière directrice par intérim et de M. Rémy Madinier, M. André Iteanu, Mme Dana Rappoport directeurs adjoints par intérim UMR8170 CASE - DEC121291INSHS - 02/05/2012

- Décision portant nomination du responsable par intérim de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3493 - M. Rémy Campos - DEC121199INSHS - 23/05/2012

- Nomination par interim M DARGENT directeur, Mme DEVREUX Mme VARIKAS adjointes UMR7217 - DEC120117INSHS - 25/05/2012

07.01.03. DR3

07.01.03.04. 2012

- Décision de nomination d'Etienne Faure en tant que RSI de la délégation Ile-de-France Est - DEC121553DR03 - 01/05/2012

- Décision de nomination d'Etienne Faure en tant que responsable de la SSI de la délégation Ile-de-France Est - DEC121552DR03 - 01/05/2012

07.01.04. DR4

07.01.04.04. 2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) de C. Siour - UPR3321 - DEC121564DR04 - 05/04/2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) de F. Pariselli - UPS831 - DEC121562DR04 - 05/04/2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) de S. Benrezzak - UPR3321 - DEC121563DR04 - 05/04/2012

07.01.05. DR5

07.01.05.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Laurence Corvellec aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - DEC121583DAJ - 15/05/2012

07.01.06. DR6

- Nomination d'une personne compétente en radioprotection - Ludovic Bruneau UMR 5561 - DEC112882DR06 - 24/02/2012

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- AP Nomination Guillaume VOYARD UMR6296 - DEC121469DR07 - 24/05/2012

- Décision portant nomination de Mme Miroslava Ménard aux fonctions d'adjointe à la responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne - DEC121531DR07 - 27/04/2012

- Décision portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne - DEC121529DR07 - 27/04/2012

- Nomination par intérim de Monsieur Guy Clerc et François Buret aux fonctions respectives de directeur et directeur adjoint de l'UMR 5005 à compter du 1er avril 2012 - DEC121188INSIS - 23/05/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Poitou- Charentes - DEC121147DAJ - 02/04/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.04. 2012

- Décision portant nomination de Melle Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Nicolas GIUSEPPONE, M. Jean-François LUTZ aux fonctions de sous-directeurs(trice) de l'unité propre de recherche n° 22 i - DEC121699INC - 31/05/2012

- nomination Eric SIMON responsable SFC/DR10 - DEC121575DR10 - 14/05/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.03. 2011

- Nomination M. Thiriet Directeur de l'UMR 5216 après intérim - DEC111491INSIS - 30/09/2011

07.01.10.04. 2012

- décision portant nomination aux fonctions de directeur par intérim de monsieur Michel Fily à l'unité mixte de service intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) n°832 - DEC121357INSU - 23/05/2012

- décision nomination d'activité ACMO - DEC120826DR18 - 30/03/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Nomination de M. Jean KERGOMARD aux fonctions de directeur par intérim de la FR n°3515 - DEC121443INSIS - 26/04/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision de nomination de chargée de mission de Michèle BAUSSANT - DEC121505INSHS - 25/04/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de Catherine Charles assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121636DR17 - 14/05/2012

- Décision portant nomination de Christophe Guillermin assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121303DR17 - 13/04/2012

- Décision portant nomination de David Vilbert assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121273DR17 - 13/04/2012

- Décision portant nomination de Frédéric Boutet assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121643DR17 - 14/05/2012

- Décision portant nomination de Jean-Charles Sinaud assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121224DR17 - 19/04/2012

- Décision portant nomination de Katia Barragan assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121268DR17 - 24/04/2012

- Décision portant nomination de Nathalie Coulon assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121646DR17 - 14/05/2012

- Décision portant nomination de Patrick Soudan assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121223DR17 - 16/04/2012

- Décision portant nomination de Rémi Royer assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121219DR17 - 17/04/2012

- Décision portant nomination de Sabine Beaurain assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121271DR17 - 24/04/2012

- Décision portant nomination de Saïd El Mamouni assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121267DR17 - 30/04/2012

- Décision portant nomination de Thierry Labasque assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121274DR17 - 13/04/2012

- Décision portant nomination de Virgile Leroux assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC121221DR17 - 16/04/2012

- Nomination de Claude Hervieu aux fonctions d'assistant de prévention (AP) - DEC121032DR17 - 12/03/2012

07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- Décision nomination aux fonctions d'assistant de prévention - DEC121240DR18 - 09/04/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Décision portant nomination aux fonctions d'ACMO - A. DJERBI - UMR 7284 - DEC121031DR20 - 24/02/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision de fin de mission de Pierre Demeulenaere - DEC121503INSHS - 11/05/2012

- Décision fin de fonctions de Mme Frédérique Pelletier et nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direc - DEC121523DAJ - 14/05/2012

- Décision portant fin de fonctions de Mme Florence Piaud et nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la DRH - DEC121522DAJ - 14/05/2012

- Décision portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars en qualité de responsable du Service développement social au sein de la direction des ressources humaines - DEC121521DAJ - 14/05/2012
- Nomination de M. Jean-Daniel BRION en qualité de chargé de mission - DEC121159INC - 18/04/2012
- Nomination de M. Marius REGLIER en qualité de chargé de mission - DEC121162INC - 18/04/2012
- Nomination de Véronique DOQUET, membre du CSI-INSIS - Instance du Comité national - DEC121660SGCN - 22/05/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim M. Nicolas Leulliot et de la directrice adjointe par intérim Mme Carine Tisné de l'unité mixte de recherche n°8015 intitulée - DEC120925INSB - 19/03/2012
- Décision portant fin de fonctions de M. Rolland et nomination de M. Jouve aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'InSHS - DEC121319DAJ - 20/04/2012
- Décision portant nomination de M. Bertrand Fourcade aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche intitulée « Laboratoire Joliot-Curie » - DEC120861INSB - 16/03/2012
- Décision portant nomination de Mme Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie environnement - DEC121079DAJ - 25/05/2012
- Décision portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut Ecologie environnement - DEC120879DAJ - 09/05/2012
- Nomination de Madame LERESCHE Nathalie - DEC112777INSB - 12/01/2012
- Nomination de Madame SAGE Evelyne - DEC112775INSB - 12/01/2012
- Nomination de Mme CAVARD Catherine - DEC112751INSB - 12/01/2012
- Nomination de Mme EXPERT Dominique - DEC112808INSB - 12/01/2012
- Nomination de Mme Jacquier Magali - DEC112804INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur DELEAGE Gilbert - DEC112759INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur DOUCET Alain - DEC112761INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur FERVEUR Jean-François - DEC112766INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur HOUMARD Jean - DEC112803INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur LIBRI Domenico - DEC112772INSB - 12/01/2012
- Nomination de Serge Potier aux fonctions de directeur du GDR n°2354 - DEC121220INSB - 11/04/2012
- Nomination de madame BRACHET-DUCOS Corinne - DEC112746INSB - 12/01/2012
- Nomination de Madame PASQUALINI Nathalie - DEC112776INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur JACQUES Yannick - DEC112769INSB - 12/01/2012
- Nomination de Monsieur TOMAVO Stanislas - DEC112773INSB - 12/01/2012
- Nominations de M. Alain Buléon et M. François Jérôme directeur par intérim et directeur adjoint par intérim du GDR3429 - DEC120684INC - 07/03/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Délégation de signature PRM UMR 7241 - DEC120656DR01 - 08/02/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Agnès Berenger par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - USR 710 - DEC121658DR01 - 21/05/2012
- Délégation de signature consentie à Mademoiselle Carina PRIP-BUUS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - GDR 3159 - DEC121501DR01 - 24/04/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Claude Didry par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8533 - DEC121484DR01 - 23/04/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Marc Fontecave par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - FRE 3488 - DEC121487DR01 - 23/04/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier Galland par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8598 - DEC121641DR01 - 14/05/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MICHEL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8097 - DEC121638DR01 - 14/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Carina PRIP-BUUS - GDR 3159 - DEC121502DR01 - 24/04/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - FRE 3488 - DEC121488DR01 - 23/04/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Olivier Galland - UMR 8598 - DEC121642DR01 - 14/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Patrick MICHEL - UMR 8097 - DEC121640DR01 - 14/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - UMR 8533 - DEC121486DR01 - 23/04/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) Agnès Berenger - USR 710 - DEC121659DR01 - 21/05/2012

07.02.02. DR2

07.02.02.04. 2012

- Délégation de signature PRM Philippe Walter (UMR) - DEC120563DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire pour M. Thierry POIBEAU - DEC121202DR02 - 02/04/2012
- Délégation de signature ordonnateur Philippe Walter (UMR) - DEC120560DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) pour Mr Poibeau Thierry - DEC121555DR02 - 02/04/2012

07.02.04. DR4

07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature de Michèle Saumon à Loïc Bertrand (USR3461) - DEC120184DR04 - 01/01/2012

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- BENGHOZI - DUMEZ - LASLIER UMR 7176 - DR DU - DEC121263DR05 - 10/04/2012
- BENGHOZI - UMR 7176 PRM - DU - DEC121262DR05 - 10/04/2012
- Décision modifiant la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord) - DEC121584DAJ - 15/05/2012
- Délégation de signature Pierre rouillard USR 3225 pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC121022DR05 - 09/03/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre Rouillard, à Mesdames Isabelle Dean-Rouquet, Isabelle Rivoal, Sophie Toussaint-Leroy, et à Monsieur Fancis Parent, par le délégué régional en sa qua - DEC121021DR05 - 09/03/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Jean-Marc VOLTINI et à Pierre SCHOENFELD et Olivier PORTE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121277DR05 - 11/04/2012
- Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x) responsable(s) de leur délégation - Laurence CORVELLEC - DEC121621DR05 - 14/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - Laurence CORVELLEC - DEC121622DR05 - 14/05/2012

07.02.06. DR6

07.02.06.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Didier Wolf par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121653DR06 - 31/03/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR5584) - DEC120130DR06 - 01/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6174) - DEC120102DR06 - 01/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (UMR7039) - DEC121654DR06 - 31/03/2012

07.02.07. DR7

07.02.07.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Rhône Auvergne) - DEC121546DAJ - 16/04/2012

- Délégation de signature consentie à Isabelle Magnin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121651DR07 - 15/05/2012

- Délégation de signature consentie à Laurent Rieutort par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121576DR07 - 02/05/2012

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, Directeur de l'unité GDR n°3176 - MeGe - DEC121616DR08 - 14/05/2012

- Délégation de signature consentie à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au Délégué Régional - DEC121451DR08 - 12/04/2012

- Délégation de signature en cas d'empêchement du DR de l'unité MOY800 consentie à Mme Rose-Marie CIROTTEAU - DEC121617DR08 - 14/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM consentie à Mme Patricia MADRIERES, Adjointe au Délégué Régional - DEC121454DR08 - 12/04/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité FRE n°3511 - IPBC - DEC121517DR08 - 25/04/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Olivier MILLET, Directeur de l'unité GDR n°3176 - DEC121696DR08 - 11/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Patrice SOULLIE consentie à Mme Rose-Marie CIROTTEAU - DEC121618DR08 - 14/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Patrick VILLIEU, Directeur de l'unité UMR n°7322 - LEO - DEC121518DR08 - 23/04/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Yann HERAULT - TAAM - DEC121620DR08 - 11/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR n°7302 - CESCO - DEC121697DR08 - 14/05/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- PRM REIBEL FOISSET S UMS3415 - DEC120455DR10 - 02/01/2012

07.02.11. DR12

07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Luc PARRAIN FR1739 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120739DR12 - 23/02/2012
- Délégation de signature consentie à Pascal HUBERT - FR2291 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC110155DR12 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à Stéphane Pouyllau UMS3534 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121477DR12 - 30/04/2012
- Délégation de signature consentie à Thierry Martin UMR7332 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121474DR12 - 07/05/2012
- Délégation de signature consentie à Thierry TATONI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR7263 - DEC121091DR12 - 05/04/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Thierry Martin - UMR7332) - DEC121475DR12 - 07/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Didier GIGMES - DEC120252DR12 - 31/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Jean-Michel CLAVERIE UMR7256 - DEC120209DR12 - 05/04/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Lounès TADRIST UMR7343 - DEC120701DR12 - 20/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de Stefan ENOCH UMR7249 - DEC120284DR12 - 11/04/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature PRM de Jean-Philippe PIN - UMR 5203 - DEC121516DR13 - 26/04/2012
- Délégation de signature PRM de Mme DEBANT - UMR 5237 - DEC121528DR13 - 27/04/2012
- Délégation de signature de Mme Anne DEBANT - UMR 5237 - DEC121527DR13 - 27/04/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.04. 2012

- Décision modifiant la décision n°112671DR14 de délégation de signature consentie à Louis Casteilla - DEC121686DR14 - 16/05/2012
- Délégation de signature consentie à M. Agamemnon Carpousis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121591DR14 - 10/05/2012
- Délégation de signature consentie à Clément Sire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121597DR14 - 10/05/2012
- Délégation de signature consentie à Jean-Pierre Jessel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121687DR14 - 23/05/2012
- Délégation de signature consentie à M. Bernard Ducommun par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121599DR14 - 10/05/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Florence Sèdes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121596DR14 - 10/05/2012
- Délégation de signature consentie à Philippe Bougeault par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120993DR14 - 07/03/2012
- Délégation de signature consentie à Pierre Moret par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121549DR14 - 02/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - Pierre Moret - DEC121550DR14 - 02/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Agamemnon Carpousis - GDS3548 - DEC121592DR14 - 10/05/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Bernard Ducommun - DEC121600DR14 - 10/05/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR 5255 - DEC121237DR15 - 04/04/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Christian THIBON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121082DR16 - 18/04/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Bernard Kloareg par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121506DR17 - 25/04/2012

- Délégation de signature consentie à Christian Le Bart par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121632DR17 - 14/05/2012

- Délégation de signature consentie à François Lallier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121508DR17 - 25/04/2012

- Délégation de signature consentie à François Lallier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121510DR17 - 25/04/2012

- Délégation de signature consentie à Jacquelin Charbonnel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121209DR17 - 02/04/2012

- Délégation de signature consentie à M.Abelkader SOUIFI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121168DR16 - 18/04/2012

- Délégation de signature consentie à Rafael Encinas de Munagorri par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121624DR17 - 14/05/2012

- Délégation de signature consentie à Thierry Guillaudeux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121525DR17 - 26/04/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121634DR17 - 21/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121560DR17 - 21/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121513DR17 - 04/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121507DR17 - 26/04/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121625DR17 - 15/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121509DR17 - 04/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121579DR17 - 03/05/2012

- Délégation de signature à Vincent Gouëset par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121559DR17 - 02/05/2012

07.02.19. DR20

07.02.19.04. 2012

- Délégation de signature consentie à E. TRIC (UMR7329) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121648DR20 - 02/05/2012

- Délégation de signature consentie à P. ABAD - UMR 7254 - DEC120711DR20 - 07/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR7329) - DEC121649DR20 - 02/05/2012

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrick NETTER, directeur de l'institut des Sciences Biologiques - DEC121664DAJ - 22/05/2012
- Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines - DEC121524DAJ - 14/05/2012

07.02.21. Instituts

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, directeur de l'Institut de Chimie - DEC121671DAJ - 23/05/2012
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC121669DAJ - 23/05/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.03. DR3

07.03.03.04. 2012

- Décision de création du conseil de laboratoire de l'UMR7182 ICMPE - DEC120419DR03 - 26/01/2012

07.03.06. DR6

07.03.06.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés - UMR 6298 - DEC121704DR06 - 24/05/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Economie et de Gestion - FRE 3496 - DEC121165DR06 - 25/05/2012

07.03.07. DR7

07.03.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5005 Laboratoire Ampère - DEC121535DR07 - 27/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5133 Archéorient - DEC121656DR07 - 14/05/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5189 Histoire et sources des mondes antiques - DEC121571DR07 - 30/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5191 Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations - DEC121547DR07 - 27/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5208 Institut Camille Jordan - DEC121532DR07 - 16/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5229 Centre de neurosciences cognitive - DEC121537DR07 - 27/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5292 Centre de recherche en neurosciences de Lyon - DEC121533DR07 - 16/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5516 Laboratoire Hubert Curien - DEC121542DR07 - 27/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5600 Environnement, Ville, Société - DEC121543DR07 - 27/04/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5672 Laboratoire de Physique de l'ENS de Lyon - DEC121702DR07 - 24/05/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 Triangle - DEC121657DR07 - 14/05/2012
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5620 Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents - DEC121673DR07 - 21/05/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3010 Laboratoire Joliot-Curie - DEC121662DR07 - 14/05/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3439 Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux - DEC121548DR07 - 30/04/2012

07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité FRE n°3511 - IPBC - DEC121565DR08 - 02/05/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7261 - IRBI - DEC121567DR08 - 02/05/2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7322 - LEO - DEC121566DR08 - 02/05/2012

- Modification des membres du conseil de service de la Délégation Centre Poitou-Charentes - DR08 - DEC121453DR08 - 12/04/2012

07.03.11. DR12

07.03.11.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité 7332, CPT - DEC121095DR12 - 17/02/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7317, LEST - DEC121077DR12 - 20/03/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7334, IM2NP - DEC121101DR12 - 10/03/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7342, IRPHE - DEC121093DR12 - 23/02/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287, ISM - DEC121096DR12 - 17/02/2012

07.03.16. DR17

07.03.16.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique - DEC121663DR17 - 16/05/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray - DEC121320DR17 - 13/04/2012

- Décision portant création de l'unité mixte de service n°3480 intitulée "Biologie - Santé" et nommant M. Thierry Guillaudeux aux fonctions de directeur - DEC121103INSB - 10/04/2012

07.03.21. Instituts

07.03.21.04. 2012

- Decision de creation du GDS3548 - DEC121070INSB - 16/04/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.06. DR6

07.04.06.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de l'unité n°7198 intitulée Institut Jean Lamour - DEC121595DR06 - 10/05/2012

07.04.09. DR10

07.04.09.04. 2012

- Décision tarifaire UMR7516/Analyses microscopie - DEC121615DR10 - 14/05/2012

07.06. Autres décisions

07.06.02. DR2

07.06.02.04. 2012

- Cessation ACOMO L.Boubekeur UMR8640 Jullien - DEC120693DR02 - 09/02/2012

07.06.03. DR3

07.06.03.04. 2012

- Décision modifiant la décision n0DEC10004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC121227INSIS - 26/04/2012

07.06.07. DR7

07.06.07.04. 2012

- Décision modificative de changement de Délégation gestionnaire concernant le GDR n°3162 - DEC121409INSIS - 23/04/2012

07.06.08. DR8

07.06.08.04. 2012

- Décision de cessation d'activité ACOMO - Sophie GALLON - IRHT - à compter du 01/06/2012 - DEC121340DR08 - 27/04/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.03. 2011

- Organisations syndicales les plus représentatives à la délégation Aquitaine-Limousin (DR15) au titre de l'année 2011 - DEC120987DR15 - 06/03/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2012 - DEC121180DRH - 08/05/2012

- Décision désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS - DEC121489DRH - 11/05/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non présentées au comité technique - DEC121490DRH - 11/05/2012

- Décision modificative de la décision des directeurs de recherche émérites (n°2) - DEC121717DRH - 30/05/2012

- Décision portant modification de la décision relative au titre de directeur de recherche émérite (n°1) - DEC121440DRH - 09/05/2012

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires pour 2012 - DEC121179DRH - 08/05/2012

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2012 - DEC120670DRH - 08/05/2012

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes et internes 2011 - nominations - SDPIT2012-202 -

- Décision portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès de l'USR 3134 Centre d'Etudes Alexandrines - DEC121131DR16 - 27/03/2012

- délégation de signature ordonnateur secondaire en cas d'absence ou d'empêchement du DR aux responsables de leur délégation - DEC121683DR01 - 23/05/2012

DEC121530INEE

Décision portant nomination de M. Pierre-Michel FORGET en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Michel Forget, Maître de conférences des universités de classe normale, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} mai 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de participer aux actions du portefeuille 7A dans son accompagnement aux unités relevant de la section 29 : relations Institut-DU, suivi de la politique scientifique des unités, suivi des ressources humaines et financières. Il participera au lancement de la réflexion de prospective sur la place et les enjeux de l'Ecologie tropicale à INEE-CNRS, voire animera un réseau thématique dans ce domaine. Il représentera l'INEE dans les instances, dans le domaine de la Biodiversité comme la SNB et sera appui au suivi des relations avec le Ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Michel Forget demeure affecté à l'UMR7179 Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés – Museum National d'Histoire Naturelle – département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy

Article 2

Du 1^{er} mai 2012 au 31 décembre 2013, M. Pierre-Michel Forget, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 MAI 2012



Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC120866DAJ

Décision portant création du Comité d'Orientation pour le Calcul Intensif (COCIN)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Création

Il est créé, auprès du président du CNRS, un Comité d'Orientation pour le Calcul Intensif (COCIN).

Art. 2 – Missions

Le COCIN a pour missions :

- de mener une réflexion collective sur les besoins, la structuration et les évolutions du calcul intensif et de son écosystème ;
- d'effectuer un travail prospectif sur les besoins des différentes communautés et les propositions de maintenance et de développement coordonné des moyens et des ressources liées au calcul intensif (HPC, grilles, cloud, ...);
- de suggérer à la présidence du CNRS des axes stratégiques et des orientations à mettre en oeuvre en matière de calcul intensif ;
- de conseiller la présidence du CNRS pour dégager des priorités et des actions à impulser dans le domaine du calcul intensif.

Le Comité peut à la demande du président du CNRS élargir son champ de réflexion à des aspects liés à l'informatique en appui à la recherche au sein du CNRS.

Art. 3 – Composition

Le COCIN comprend :

- un président, nommé par le président du CNRS pour une durée de 4 ans renouvelable

- dix personnalités scientifiques désignées par chacun des Instituts du CNRS, dont une est désigné en qualité de directeur du COCIN par le président du Comité pour une durée de 4 ans renouvelable,
- le directeur de l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS), unité propre de service n° 851.

Le Comité peut appeler à participer à ses réunions toute personne dont il juge la présence utile.

Art. 4 – Fonctionnement

I. Le COCIN se réunit au moins trois fois par an. L'ordre du jour est fixé par le président du Comité.

Les réunions sont menées par le président du COCIN ou, en son absence, par le directeur du Comité.

II. Le directeur du COCIN est en charge de l'organisation des réunions du Comité, d'en préparer l'ordre du jour avec le président du Comité, d'en faire le compte-rendu et d'assurer le suivi des actions engagées.

Art. 5 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2012

Alain Fuchs

Paris, le
10 FEV. 2012



déplacer les frontières

**INSTRUCTION RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES
DEPLACEMENTS TEMPORAIRES EN FRANCE, OUTRE-MER ET A
L'ETRANGER A LA CHARGE DU BUDGET DU CNRS**

Le cadre général des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge de budgets publics est défini par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, complété par trois arrêtés du 3 juillet 2006 modifiés qui fixent :

- les taux de remboursement des frais de repas en métropole, les taux des indemnités pour l'hébergement en métropole, à l'étranger et en outre-mer ;

- les indemnités kilométriques ;

- les indemnités de stage.

Le décret annule les dispositions antérieures relatives aux déplacements temporaires en France¹ à l'étranger² et outre-mer² ; demeurent en vigueur les parties des anciens textes concernant les frais de changement de résidence :

- décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié pour la métropole (titre III, titre V art 49-V) ;

- décrets n°89-271 du 12 avril 1989 modifié (titre III, titre V art 44 modifié) et n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié pour l'outre-mer (titre III) ;

- décret n°86-416 du 12 mars 1986 modifié pour l'étranger (titre III).

Il laisse aux organes décisionnels de l'Etat et à ceux des établissements publics la nécessité de construire et mettre en œuvre leur propre politique «déplacements» afin de tenir compte de l'intérêt et des spécificités du service. C'est dans ce cadre que les conseils d'administration du CNRS du 19 octobre 2006, du 1^{er} avril 2010, du 24 juin 2010 et du 1^{er} décembre 2011 ont pris des mesures propres à l'établissement.

La présente instruction a pour objet de préciser la mise en application au sein de l'établissement des règles fixées par le texte réglementaire complété par la délibération du conseil d'administration du 19 octobre

2006 modifiée par celles du 1^{er} avril 2010, du 24 juin 2010 et du 1^{er} décembre 2011.

L'entrée en vigueur du dispositif mis à jour est fixée au 1^{er} février 2012.

¹ Non abrogés : titre IV « congés annuels », titre V « cas particuliers »

² Non abrogés DOM : titre IV art. 43 « transport du corps d'un agent décédé » ; TOM : titre IV art. 41 « congés », titre V art. 60, 61, 62 modifiés « évacuation sanitaire, transport du corps d'un agent décédé ».

TABLE DES MATIÈRES

I. Les dispositions communes	4
A. Les déplacements concernés	4
B. Les droits à indemnisation	4
C. L'ordre de mission	4
D. La personne habilitée à signer les ordres de mission	5
E. La procédure de liquidation des frais de mission à rembourser aux agents	5
II. Modalités de prise en charge des frais d'hébergement et de repas	6
A. En France métropolitaine	6
1. Les frais d'hébergement	6
2. Les frais de repas	7
B. Outre-mer et à l'étranger	8
III. Les frais de transport	9
A. Le choix du mode de transport	9
B. Les transports en commun	9
C. Les autres modes de transport	10
1. L'utilisation du véhicule personnel (article 10 du décret)	10
2. L'utilisation du taxi (article 11 du décret)	10
3. L'utilisation du véhicule de location (article 11 du décret)	11
D. Les frais annexes aux transports	11
1. La prise en charge des cartes d'abonnement	11
2. La prise en charge des frais de parking (lors de l'utilisation de véhicule personnel ou administratif) (article 10 du décret)	11
3. Les péages d'autoroute	11
4. Métro, RER, et bus	12
5. Les frais de carburant	12
IV. les dispositions diverses	12
A. Les chercheurs étrangers	12
B. Les concours et examens professionnels (article 6 du décret)	12
C. Les stages (article 3 du décret)	12
D. L'utilisation de la carte « affaires »	12
E. Les avances (article 3 du décret)	13
1. Annexe 1 - Modalités de remboursement des frais de missions par nature de dépense engagée	14
2. Annexe 2 - Demande de dérogation au régime indemnitaire des déplacements temporaires pour le séjour de personnalités scientifiques	15

I. LES DISPOSITIONS COMMUNES

A. LES DEPLACEMENTS CONCERNES

Les modalités décrites ci-après s'appliquent à l'ensemble des déplacements temporaires – sur le territoire métropolitain, outre-mer ou à l'étranger – ordonnés par le CNRS et pris en charge sur son budget. Ces déplacements concernent les agents du CNRS ainsi que toutes les autres personnes envoyées en mission par le CNRS, et notamment les personnes étrangères à l'administration (experts français et étrangers, sollicités pour les évaluations, ou les expertises scientifiques ou pour participer, pour le compte du CNRS, à un organisme consultatif), ainsi que les personnalités scientifiques accueillies.

B. LES DROITS A INDEMNISATION

L'agent en service se déplaçant hors du territoire de sa commune de résidence administrative et hors du territoire de sa commune de résidence familiale est en mission (article 2 1° du décret).

- [Article 6 du décret] : Résidence administrative : le territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté ou l'école où il effectue sa scolarité. Lorsqu'il est fait mention de la résidence de l'agent, sans autre précision, cette résidence est sa résidence administrative ;
- [Article 7 du décret] : Résidence familiale : le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent ;
- [Article 8 du décret] : Constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

L'agent en mission peut prétendre, sur production de justificatifs de paiement, à la prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de repas selon les modalités précisées aux chapitres 2 et 3 de la présente instruction.

Par ailleurs, les autres frais annexes avancés par l'agent en mission lui sont remboursés dans les conditions décidées par la personne habilitée à délivrer l'ordre de mission (article 3 du décret).

L'agent qui se déplace dans sa commune de résidence administrative ou dans la commune où s'effectue le déplacement temporaire, peut être indemnisé de ses frais de transport dans la limite du tarif du transport en commun le mieux adapté au déplacement ; l'agent qui se déplace dans une commune limitrophe de sa commune de résidence administrative, desservie par des moyens de transports publics de voyageurs, peut être indemnisé des frais de transport ainsi que des frais de repas, dans les conditions laissées à la seule appréciation de la personne habilitée à signer l'ordre de mission.

C. L'ORDRE DE MISSION

Tout agent envoyé en mission doit être muni, au préalable, d'un ordre de mission signé par une personne habilitée à cet effet.

L'ordre de mission doit préciser :

- les nom et prénom de l'agent ;
- l'affectation de l'agent ;
- les lieux de départ et de retour (résidence administrative ou résidence familiale) ;
- le lieu d'exécution de la mission (y compris, le cas échéant, les destinations intermédiaires)
- les dates de départ et de retour ;
- l'objet de la mission ;

- les moyens de transport utilisés et classe autorisée ;
- les autres frais prévus ;
- les conditions de prise en charge des frais de mission (éventuels co-financeurs).

Aucune mission ne peut se prolonger au-delà de douze mois sans une nouvelle décision préalable établie dans les mêmes conditions que celles de l'ordre de mission initial.

Pour des déplacements dans des pays dits « à risques », une demande d'avis doit obligatoirement être adressée, avant le départ en mission, par la personne habilitée à signer l'ordre de mission, au fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS (3, rue Michel Ange à Paris). La liste des pays à risques est consultable sur le site suivant : <http://www.dgdr.cnrs.fr/FSD/default.htm>.

L'ordre de mission peut être collectif (lorsque plusieurs agents d'une même unité sont appelés à effectuer ensemble le même déplacement) ou permanent (pour ceux appelés, de par leurs fonctions, à effectuer de nombreux déplacements).

D. LA PERSONNE HABILITEE A SIGNER LES ORDRES DE MISSION

Le délégué régional, ordonnateur secondaire, donne délégation de signature à chaque directeur d'unité de sa circonscription, aux fins de signer les ordres de missions (en France, outre-mer et à l'étranger) financés par les crédits qui lui sont notifiés.

Il appartient au directeur d'entité, en tant que personne habilitée à signer les ordres de mission, de déterminer, dans le cadre des règles précisées par la présente instruction et dans les limites des crédits disponibles, les conditions dans lesquelles se déroule le déplacement puis de vérifier son exécution ; sa signature de l'état des frais, établi par le missionnaire à l'issue de la mission, vaut approbation des conditions de déroulement de celle-ci, et prise en charge des frais induits.

E. LA PROCEDURE DE LIQUIDATION DES FRAIS DE MISSION A REMBOURSER AUX AGENTS

Le calcul des sommes dues aux missionnaires est effectué par le délégué régional (ordonnateur) sur la base d'un état de frais rempli et signé par le missionnaire, et certifié par le directeur de l'entité ayant signé l'ordre de mission (l'ordre de mission est joint à l'état de frais).

L'état de frais récapitule les modalités de réalisation de la mission ainsi que l'ensemble des frais y afférents. Doivent y être mentionnés :

- les dates du déplacement ;
- les heures de départ et de retour à la résidence administrative ou personnelle ;
- les conditions d'hébergement (précisant si l'agent a utilisé ou non soit sa carte « affaires » (corporate) soit le marché d'hébergement du CNRS ; en cas d'impossibilité du titulaire du marché de fournir la prestation demandée, joindre une attestation du titulaire du marché : copie d'écran, par exemple) ;
- les conditions de restauration (indication obligatoire du nombre de repas pris à titre gratuit ou à titre onéreux, avec mention, le cas échéant, du nombre de repas pris dans un restaurant administratif ou assimilé) ;
- les moyens de transport utilisés (précisant si l'agent a bénéficié de bons de transport dans le cadre du marché transport du CNRS) ;

- les frais réels de transport engagés par le missionnaire (taxi, bus, etc..) ou le kilométrage parcouru en cas d'utilisation du véhicule personnel ;

- les frais divers engagés (parking, péage, connexion wifi...).

Les pièces justificatives des dépenses qui sont remboursées au missionnaire, attestant de leur réalité, concernant les frais de transport, l'hébergement et les frais divers sont produits à la personne ayant délivré l'ordre de mission, qui les conserve.

Les pièces justificatives sont les suivantes (cf. nomenclature des pièces justificatives du CNRS) :

- train : billet ;

- avion : facture ou reçu de paiement ;

- véhicule de location : facture du loueur ;

- taxi : reçu ou facture ;

- péage : reçus ;

- parking: tickets ;

- frais de carburant (pour les véhicules administratifs et de location) : tickets ;

- hébergement : facture d'hôtel ou toute autre pièce justifiant d'un hébergement à titre onéreux.

II. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE REPAS

A. EN FRANCE METROPOLITAINE

1. Les frais d'hébergement

Tous les agents missionnaires dont la mission implique une ou plusieurs nuitées, quels que soient leur qualité ou le type de mission qu'ils effectuent, doivent utiliser les prestations d'hébergement proposées par le titulaire du marché national qui est conclu par le CNRS à cet effet. Dans ce cas, aucune indemnité journalière n'est due à l'agent à ce titre, le prestataire étant directement payé par l'établissement.

Ce dispositif contractuel mis en place permet de rendre les prises en charge d'hébergement compatibles avec la réalité des coûts, tant à Paris qu'en province : l'offre du prestataire consiste à proposer à tous les missionnaires des hébergements dans des hôtels situés à moins d'une distance de 3 km du lieu de mission et accessibles par les transports en commun, dans la limite d'un coût hors frais d'agence, à compter du 24 juin 2010, en Ile-de-France de 120 euros par nuitée (130 euros pour les chambres « double »), et hors Ile-de- France de 90 euros par nuitée (110 euros pour les chambres « double »).

En cas d'impossibilité de la part du titulaire du marché d'hébergement de fournir les prestations demandées (attestation du titulaire du marché national : copie d'écran, par exemple), le missionnaire peut être remboursé de ses frais d'hébergement sur la base du montant réel des frais engagés (production de justificatifs), dans la limite des plafonds applicables dans le cadre du marché.

L'utilisation de la carte « affaires » par les missionnaires pour les transactions relatives à l'hébergement leur permet de bénéficier des mêmes modalités de prise en charge des frais d'hébergement que dans le cadre du marché, à savoir, en Ile-de-France un remboursement des frais engagés dans un maximum de 120 euros par nuitée (130 euros pour les chambres doubles), et hors Ile-de-France de 90 euros par nuitée (110 euros pour les chambres doubles).

Si le missionnaire n'a recours ni au marché ni à la carte « affaires », il est indemnisé sur la base du taux forfaitaire maximal prévu par arrêté (soit 60 euros par nuitée selon l'arrêté du 3 juillet 2006). Pour attester de la réalité des frais engagés et permettre ainsi le versement de l'indemnité forfaitaire, le missionnaire doit présenter une facture d'hébergement à titre onéreux à la personne qui a délivré l'ordre de mission.

- Experts scientifiques extérieurs à l'administration

La prise en charge des frais d'hébergement des experts scientifiques extérieurs à l'administration (français ou étrangers) en mission pour le compte du CNRS, peut s'effectuer sur la base des frais réellement engagés (production de justificatifs), dans la limite du double du taux forfaitaire maximal fixé par arrêté (soit 120 euros). Pour éviter des avances de trésorerie de la part de ces experts, le recours aux marchés nationaux doit être privilégié, notamment les prestations offertes par le marché d'hébergement en France qui tient compte de la dérogation applicable à cette catégorie de missionnaire.

- Personnalités scientifiques

Le Président ou, par délégation, le directeur général délégué aux ressources peuvent, sur décision expresse, déroger aux règles précitées, à titre exceptionnel, pour les séjours de personnalités scientifiques. Le délégué régional ou le directeur d'Institut adressent dans ce cas au directeur général délégué aux ressources une proposition motivée présentant les personnes invitées et les modalités d'accueil ; la décision du Président (ou par délégation, du directeur général délégué aux ressources) est jointe à l'appui des justificatifs des dépenses prises en charge.

2. Les frais de repas

L'arrêté du 3 juillet 2006 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 2006-781 fixe à 15,25 € le montant de l'indemnité forfaitaire de repas. Le montant indemnitaire par repas est versé au missionnaire sans justificatif sur la base de la déclaration de l'agent missionnaire indiquant sur l'état de frais le nombre de repas à indemniser.

L'indemnité forfaitaire de repas est réduite de 50 % lorsque le missionnaire a utilisé la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé. La seule existence d'un restaurant administratif ou assimilé à proximité du lieu de mission de l'agent n'a pas vocation à entraîner automatiquement la réduction du remboursement de l'indemnité de repas.

- Experts scientifiques extérieurs à l'administration :

Les experts scientifiques extérieurs à l'administration (français ou étrangers), en mission pour le compte du CNRS, peuvent être indemnisés sur la base du montant réel des frais engagés (production de justificatifs), dans la limite du double du taux forfaitaire maximal fixés par arrêté (soit 30,50 euros).

- Personnalités scientifiques

Comme pour les frais d'hébergement, le Président ou par délégation, le directeur général délégué aux ressources peuvent, sur décision expresse, déroger aux règles précitées, pour des repas lors de séjours de personnalités scientifiques. Les modalités d'accord sont identiques à celles des frais d'hébergement (cf. supra II.A.1).

B. OUTRE-MER ET A L'ETRANGER

Le marché d'hébergement conclu par le CNRS n'inclut pas dans son périmètre les hébergements outre-mer et à l'étranger.

L'agent perçoit une indemnité forfaitaire dès lors qu'il est contraint de passer la nuit, hors de sa résidence administrative, dans les collectivités d'outre-mer ou à l'étranger.

Le montant des indemnités forfaitaires est fixé par arrêté interministériel. Pour l'outre-mer, le montant attribué est le montant maximum fixé par arrêté (les articles 1 et 2 de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixent les taux des indemnités de mission).

Pour bénéficier de cette indemnité forfaitaire, l'agent doit produire à la personne ayant délivré l'ordre de mission, une facture d'hôtel ou autre justification d'hébergement à titre onéreux, attestant des frais engagés. Il est décompté autant d'indemnités journalières que le nombre de nuits indiqué sur les factures produites, nuitées passées à la destination ou aux destinations figurant sur l'ordre de mission.

En l'absence de justification attestant des frais engagés, l'indemnité journalière est réduite de 65 %.

Lorsque la mission est limitée à une journée et n'implique pas de frais d'hébergement l'agent perçoit l'indemnité forfaitaire réduite de 65 %. L'indemnité est réduite de 17,5 % lorsque le missionnaire est nourri gratuitement à l'un des deux repas et de 35 % s'il est nourri gratuitement aux repas du midi et du soir (Arrêté du 3 juillet 2006).

L'agent dont la mission dure deux jours ou plus perçoit, au titre de sa dernière journée de mission, 35 % de son indemnité journalière si sa mission s'est prolongée après 17 heures, sachant que le nombre de nuitées est indemnisé en totalité en fonction des justificatifs produits (cf. *supra*).

Lorsque la durée d'une mission est supérieure à un mois dans la même localité, l'indemnité journalière forfaitaire est réduite de :

- 20 % au-delà du 30^e jour,
- 40 % au-delà du 60^e jour,
- 50 % au-delà de 120 jours.

L'indemnité forfaitaire globale allouée inclut les frais d'hébergement, de repas et les frais divers. Par frais divers, il faut entendre les frais de transport en commun ou de taxi engagés par l'agent à l'intérieur de la localité de mission ; en conséquence, ces frais ne peuvent donner lieu à aucun remboursement particulier. Les frais de déplacement annexes obligatoires, notamment les navettes qui précèdent l'embarquement ou qui suivent le débarquement, peuvent être remboursés sur justificatifs.

Le directeur d'unité pourra toutefois, s'il le juge opportun au regard des spécificités de la mission, décider d'un montant forfaitaire d'indemnisation des frais de déplacement correspondants. Ce montant ne pourra excéder 80 % de l'indemnité maximale prévue par les dispositions applicables à la mission considérée.

Cette décision devra être notifiée au missionnaire préalablement à la réservation des titres de transport et retransmise datée et contresignée au directeur d'unité avec la mention « bon pour accord ».

Ce document joint à l'état de frais avec les titres de transport constitue les pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la mission

III. LES FRAIS DE TRANSPORT

A. LE CHOIX DU MODE DE TRANSPORT

Le choix du mode de transport appartient à l'autorité qui ordonne la mission. Celui-ci choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et lorsque l'intérêt du service l'exige le plus adapté à la nature du déplacement (article 9 du décret). Sont pris en charge les frais de transport entre la résidence administrative ou la résidence familiale et le lieu de mission, ainsi que les frais de transport à l'intérieur d'une même commune ou communes limitrophes (article 4 du décret).

B. LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les conditions de prise en charge obéissent aux règles générales suivantes :

a) pour la voie ferroviaire, l'utilisation de la deuxième classe ou première classe bénéficiant d'offres commerciales avantageuses ;

b) pour la voie aérienne, l'utilisation de la classe économique (il convient de noter que l'utilisation des compagnies low-costs accessibles via le marché transport est une possibilité et ne revêt pas un caractère obligatoire).

Hors offre commerciale spéciale, les directeurs d'unités peuvent exceptionnellement autoriser l'utilisation de la première classe en train lorsque l'intérêt du service l'exige (condition de déroulement ou de durée du voyage) et l'utilisation de la classe immédiatement supérieure à la classe économique pour les avions lorsque les voyages ont une durée supérieure à sept heures dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure ou égale à une semaine (délais de vol compris). La décision de dérogation à la règle générale appartient à l'autorité habilitée à autoriser la mission, en fonction des conditions de son déroulement : dans ces cas la mention de la classe supérieure doit être indiquée sur l'ordre de mission.

Lorsque les moyens de transports autorisés sont des transports en commun (train ou avion), les agents missionnaires, quel que soit le type de mission, en France, outre-mer et à l'étranger, doivent par principe utiliser les prestations de billetterie des transports en commun proposées par le prestataire titulaire du marché national conclu par le CNRS.

Lorsque le missionnaire n'a pas utilisé le marché de billetterie et a fait l'avance des frais de transport, le remboursement de ceux-ci s'effectue sur production des justifications conservées par la personne habilitée à signer l'ordre de mission. En cas de perte d'un billet de train de 1^{ère} classe ou d'un billet d'avion de 1^{ère} classe ou de classe supérieure lorsque le surclassement a été autorisé, le remboursement pourra être accordé, mais il est limité respectivement au prix du billet de 2^{ème} classe SNCF ou au prix d'avion en classe la plus économique.

La formule « train + hôtel » peut être retenue par la personne habilitée à signer l'ordre de mission dans la mesure où ce mode de transport apparaît le mieux adapté au déplacement et est compatible avec le budget dont elle dispose.

C. LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

1. L'utilisation du véhicule personnel (article 10 du décret)

L'utilisation en France métropolitaine d'un véhicule personnel est décidée par la personne habilitée à autoriser le déplacement dans la mesure où ce mode de transport apparaît le mieux adapté au déplacement et est compatible avec le budget dont elle dispose. La mention d'utilisation du véhicule personnel sur l'ordre de mission et/ou sur l'état de frais vaut accord d'utilisation et de prise en charge des frais correspondant.

Les directeurs d'unités peuvent également autoriser l'utilisation du véhicule personnel pour des déplacements temporaires dans les pays limitrophes du territoire métropolitain, ainsi qu'en Grande-Bretagne, au Portugal et aux Pays-Bas.

Pour être autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service, l'agent doit avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant de manière illimitée non seulement sa responsabilité personnelle, mais également celle de l'Etat. Ces obligations auxquelles sont tenus les propriétaires des véhicules doivent être justifiées auprès de la personne habilitée à signer l'ordre de mission : le missionnaire doit produire copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance du véhicule.

Le remboursement des frais d'utilisation du véhicule personnel est effectué sur la base des indemnités kilométriques fixées par arrêté (cf. arrêté du 3 juillet 2006), selon la puissance fiscale du véhicule, pour le trajet le plus direct.

Dans le cas où l'utilisation du véhicule personnel répond à des convenances personnelles, le remboursement des frais de transport est limité au prix d'un billet SNCF aller et retour en 2^{ème} classe.

2. L'utilisation du taxi (article 11 du décret)

L'autorisation d'utiliser le taxi est appréciée et accordée par la seule personne qui délivre l'ordre de mission, dans la mesure où elle estime que ce mode de transport apparaît le mieux adapté au déplacement et est compatible avec le budget dont elle dispose.

A titre d'exemples non exhaustifs :

- absence de transports en commun (grève, lieu de mission non desservi par les transports en commun) ;
- nécessité de réaliser un gain de temps appréciable pour se rendre ou revenir de l'aéroport de desserte à la résidence administrative ou du lieu de mission, compte tenu des contraintes horaires du missionnaire ;
- autres cas particuliers (heures tardives...).

La mention d'utilisation du taxi sur l'ordre de mission et/ou sur l'état de frais vaut accord d'utilisation et de prise en charge des frais induits.

Le remboursement des frais de taxi est effectué sur justification du paiement.

Les délégués régionaux peuvent, s'ils l'estiment justifié d'un point de vue économique, conclure des contrats avec des sociétés de taxis pour des trajets précis (aéroport/ délégation régionale, siège ou autre implantation) ou une population déterminée.

3. L'utilisation du véhicule de location (article 11 du décret)

L'utilisation d'une voiture de location doit être autorisée sur l'ordre de mission par l'autorité qui ordonne la mission.

Elle est autorisée par la personne habilitée à signer l'ordre de mission dans les mêmes conditions que celles autorisant le recours à un taxi, et seulement en cas de déplacements itinérants dans une zone géographique restreinte, telle que les alentours d'une ville. L'intérêt économique est le critère à retenir entre l'utilisation du taxi et celle du véhicule de location sans chauffeur. Il est apprécié par la personne habilitée à délivrer l'ordre de mission.

Le marché national de transport conclu par le CNRS offre la possibilité de louer des véhicules : dans ce cas la dépense correspondante est directement prise en charge par l'administration ; en l'absence de prise en charge directe, le remboursement des frais de location est fait sur production de la facture du loueur et des frais de carburant.

La location d'un autocar peut être également effectuée à l'occasion du déplacement d'un groupe de personnes, s'il en résulte une économie par rapport aux remboursements individuels de frais de transport.

D. LES FRAIS ANNEXES AUX TRANSPORTS

1. La prise en charge des cartes d'abonnement

Les cartes d'abonnement peuvent être prises en charge pour une part ou en totalité au profit d'un agent astreint à de fréquents déplacements. La prise en charge est possible s'il en résulte une économie par rapport à la procédure habituelle. Cette économie est appréciée par la personne habilitée à délivrer les ordres de mission.

Les cartes d'abonnement sont souscrites dans le cadre du marché national de transport du CNRS.

2. La prise en charge des frais de parking (lors de l'utilisation de véhicule personnel ou administratif) (article 10 du décret)

Les frais exposés pour les parkings situés à proximité des gares ou des aéroports, peuvent être remboursés, quelle que soit la durée de la mission : la personne habilitée à signer l'ordre de mission apprécie la possibilité d'utilisation du parking. La signature de l'état de frais mentionnant les frais correspondant vaut approbation d'utilisation et de prise en charge de ces frais.

Les remboursements s'effectuent au vu des tickets de stationnement reçus ou factures qui sont à produire à la personne ayant délivré l'ordre de mission qui les conserve.

3. Les péages d'autoroute

Lorsque l'autorité a autorisé l'agent en mission à utiliser son véhicule personnel ou un véhicule administratif pour les besoins du service, les frais de péage peuvent être remboursés sur présentation des reçus attestant le paiement.

4. Métro, RER, et bus

Le remboursement est effectué sur la base déclarative portée sur l'état de frais (tarif du transport en commun).

5. Les frais de carburant

Ils ne concernent que les véhicules pris en location ou les véhicules de service. Ils sont remboursés sur présentation des reçus et pièces justificatives à l'autorité qui a délivré l'ordre de mission.

IV. LES DISPOSITIONS DIVERSES

A. LES CHERCHEURS ETRANGERS

Dans le cas où, par exception, il n'est pas recouru aux marchés nationaux de transport et d'hébergement, des avances peuvent être versées aux chercheurs étrangers dès leur arrivée en France à hauteur de :

- 100 % des frais de transport aller et retour (sur justificatifs) ;

- 75 % (pouvant aller jusqu'à 100 % en cas de contraintes particulières appréciées par le directeur d'unité) pour les frais de séjour calculés sur la base du prix figurant sur la réservation de la chambre d'hôtel (sur justificatifs) ;

- 100 % pour les frais de repas calculés sur la base du montant forfaitaire de 15,25 euros, avec possibilité d'ajustement en fonction des justificatifs produits.

B. LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS (ARTICLE 6 DU DECRET)

Les agents du CNRS appelés à se déplacer pour se présenter aux épreuves d'admissibilité et d'admission d'un même concours ou d'une sélection professionnelle, peuvent voir pris en charge leurs frais de transport dans la limite d'un voyage aller-retour par année civile. Il est toutefois possible de prendre en charge plus d'un aller et retour lorsque les conditions particulières d'organisation des épreuves d'admission l'exigent. Cette dérogation est accordée par le délégué régional.

C. LES STAGES (ARTICLE 3 DU DECRET)

Toutes les formations proposées aux nouveaux entrants au CNRS durant l'année de stage ou après leur titularisation, sont considérées comme des actions de formation continue. Il n'y a donc pas d'actions relevant de la formation initiale telles que celles visées par les dispositions du décret.

En conséquence, les agents amenés à se déplacer à l'occasion d'un stage, peuvent prétendre à la prise en charge de leur frais dans les mêmes conditions que celles applicables aux frais de missions.

Le montant de l'indemnité forfaitaire de repas est celle fixée par arrêté (15,25 € selon arrêté du 3 juillet 2006) étant précisé que si le missionnaire a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif, l'indemnité de repas est réduite de 50 %.

Lorsqu'un agent en stage de formation continue est hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, celle-ci est prise en charge à due concurrence.

D. L'UTILISATION DE LA CARTE « AFFAIRES »

Les agents en mission pour le compte du CNRS peuvent disposer d'une carte « affaires » afin de régler les dépenses qui ne sont pas payées directement par le CNRS.

La carte « affaires » est utilisable en France et à l'étranger pour effectuer des dépenses à caractère professionnel : dépenses liées aux missions (hébergement, restauration, transport, frais annexes, véhicule de location, etc.) ainsi qu'aux frais de réception et frais d'inscription aux colloques. D'une utilisation simple, cette carte est délivrée par le délégué régional à ceux qui lui ont fait la demande.

Les modalités de remboursement des frais d'hébergement en métropole dans le cadre d'une transaction par carte affaire sont précisées au point II.A.1 *supra*.

E. LES AVANCES (ARTICLE 3 DU DECRET)

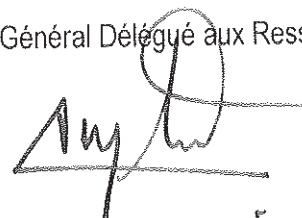
A titre exceptionnel, des avances peuvent être versées aux agents qui ne disposent pas de cartes affaires ou, s'ils en disposent, qui effectuent des missions dont les modalités de déroulement ne sont pas compatibles avec les avantages qu'offre cette carte. Le directeur d'unité décide de l'attribution d'une avance.

Dans ce cas, les avances sont attribuées dans la limite de 75 % du montant des indemnités journalières ou 75 % du forfait « mission » accordé par le directeur d'unité (ce forfait devant être inférieur au montant des indemnités journalières réglementairement dues).

Il est rappelé que le recours à la procédure des avances implique une restitution rapide de l'état de frais dès le retour de mission afin de permettre la régularisation dans un délai maximal de deux mois.

Le Président et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux Ressources



Xavier INGLEBERT

Annexes :

1 - Synthèse des modalités de remboursement

2 - Demande de dérogation au régime indemnitaire des déplacements temporaires pour le séjour de personnalités scientifiques

I. Annexe 1 - Modalités de remboursement des frais de missions par nature de dépense engagée

Frais supplémentaires de repas

Régime	Décret	CNRS
Métropole	<ul style="list-style-type: none"> forfait 15,25 € possibilité de déroger suppression des plages horaires abattement à fixer si restaurant administratif pour stages 	<ul style="list-style-type: none"> forfait 15,25 € : Pas de justification experts étrangers à l'administration: réel plafonné. 30,50 € indication par le missionnaire du nombre de repas pris abattement de 50% de l'indemnité à l'occasion de stages ou autre mission si repas pris dans un restaurant administratif
Outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> indemnité journalière forfaitaire dans la limite d'un taux maximal (repas seul : 17,5 % de l'indemnité) suppression des plages horaires 	<ul style="list-style-type: none"> taux maximum de l'indemnité forfaitaire (repas seul : 17,5 % de l'indemnité) sans contrainte de plage horaire
Etranger	<ul style="list-style-type: none"> indemnité journalière forfaitaire (repas seul = 17,5 % de l'indemnité) suppression des plages horaires 	<ul style="list-style-type: none"> indemnité journalière forfaitaire (repas seul = 17,5 % de l'indemnité) sans contrainte de plage horaire

Hébergement

Régime	Décret	CNRS
Métropole	<ul style="list-style-type: none"> forfait unique dans la limite maximale de 60 € 	<ul style="list-style-type: none"> taux forfaitaire fixé au taux maximal de 60 € (justification à produire) marché hébergement : maximum de 90 € (chambre simple) et 110 € (chambre double) hors IDF et 120 € (chambre simple) et 130 € (chambre double) en IDF (paiement direct par l'administration) ; si le marché n'est pas en mesure de répondre au besoin, remboursement aux frais engagés dans la limite des conditions du marché. carte affaire : remboursement dans la limite des frais engagés au maximum de 90 € (chambre simple) et 110 € (chambre double) hors IDF et 120 € (chambre simple) et 130 € (chambre double) en IDF experts étrangers à l'administration: réel plafonné limité à 120 €
Outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> indemnité journalière forfaitaire (hébergement seul = 65 %) 	<ul style="list-style-type: none"> taux maximum de l'indemnité forfaitaire prévu par arrêté (repas seul : 17,5 % de l'indemnité) sans contrainte de plage horaire production de justificatifs d'hôtel abattement sur l'IJ de 20 % à partir du 31e jour et de 40 % à partir du 61ème et 50% au-delà de 120 jours
Etranger	<ul style="list-style-type: none"> indemnité journalière forfaitaire (hébergement seul = 65 % de l'indemnité) 	<ul style="list-style-type: none"> indemnité prévue par arrêté sans contrainte de plage horaire production de justificatifs d'hôtel abattement sur l'IJ de 20 % à partir du 31e jour et de 40 % à partir du 61e et 50 % au-delà de 120 jours

Frais de transport

Transport	Décret	CNRS
Fer- aérien	<ul style="list-style-type: none"> frais réels 	<ul style="list-style-type: none"> moyen le plus économique (2ème classe SNCF ou classe économique pour la voie aérienne) sauf autorisation du DU marché de billetterie pour la métropole, Outre mer et étranger
Véhicule personnel	<ul style="list-style-type: none"> autorisé (seulement en France) 	<ul style="list-style-type: none"> autorisation du DU si moyen le mieux adapté, y compris dans les pays limitrophes de la France ainsi que la Grande-Bretagne, le Portugal et les Pays-Bas.
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> plus de limite de durée pour le remboursement. 	<ul style="list-style-type: none"> utilisation et remboursement des frais engagés : accord DU
Taxi	<ul style="list-style-type: none"> frais réels sur autorisation 	<ul style="list-style-type: none"> utilisation et remboursement des frais engagés : accord DU
Véhicule de location		<ul style="list-style-type: none"> utilisation et remboursement des frais engagés : accord DU
Métro/bus	<ul style="list-style-type: none"> frais réels 	<ul style="list-style-type: none"> utilisation et remboursement des frais engagés : accord DU

2. Annexe 2 - Demande de dérogation au régime indemnitaire des déplacements temporaires pour le séjour de personnalités scientifiques

- Demandeur (Nom prénom, coordonnées):
.....
- Personnalité scientifique bénéficiaire (Nom, prénom, coordonnées) :
.....
- Délégation régionale de rattachement du demandeur :
- Institut de rattachement du demandeur :

▪ Nature de la dérogation :	
	<input type="checkbox"/> hébergement
	<input type="checkbox"/> repas
▪ Objet du séjour de la personnalité scientifique invitée :	
▪ Motif de la demande de dérogation :	
• Imputation de la dépense de mission :	Structure (unité...) :
	Exercice :
	Centre financier :
	Compte budgétaire :
	Domaine fonctionnel :
	Fonds :
	Programme budgétaire :
	Code comptable :
▪ Visa du demandeur	Demande faite à
	Le
	Signature du demandeur (nom, prénom et qualité)
▪ Décision du Président du CNRS, ou, par délégation, du Directeur Général Délégué aux Ressources	
▪ Dérogation acceptée	<input type="checkbox"/>
▪ Dérogation refusée	<input type="checkbox"/>
Fait à	
Le	

DEC110062Dr01

Décision portant cessation d'activité de Mme Céline GUMIEL aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° ° DEC100020DR01 du 22 janvier 2010 portant nomination de Mme **Céline GUMIEL** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme **Céline GUMIEL**, dans l'unité du CNRS n°8150 à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry le 10 octobre 2011

Dany SANDRON

Directeur de l'UMR 8150

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Georges MOLINIE, président de l'Université Paris 4

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC111163INSHS du 7 juin 2011 nommant Monsieur Jérôme KALFON directeur de l'unité mixte de service n°3036,

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 décembre 2009,

Considérant que Monsieur **Marc SEBBAN** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 24 au 26 novembre 1998 et du 12 au 14 janvier 1999,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur **Marc SEBBAN**, TCS
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMS 3036, à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur **Marc SEBBAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur **Marc SEBBAN** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry, le 1^{er} juillet 2011

Jérôme KALFON, directeur de l'UMS
3036
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Axel KAHN, président de l'Université René Descartes
Paris 5

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 nommant Monsieur Pierre SERNA directeur de l'unité mixte de service n°622 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29 mars 2011 ;

Considérant que Madame **Marilyne DELBES** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 7 au 9 novembre puis du 1^{er} au 5 décembre 2011.

DECIDE :

Article 1 : Madame **Marilyne DELBES**, TCN est nommé assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMS 622, à compter du 6 décembre 2011.

Madame **Marilyne DELBES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Madame **Marilyne DELBES** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 14 décembre 2011

Pierre SERNA, directeur de l'UMS 622
(Signature)

Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Panthéon-Sorbonne

DEC120264INSB

**Décision relative à la direction de l'unité mixte de recherche n°7637 intitulée
Laboratoire de neurobiologie**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Thomas Prémat, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR 7637 en remplacement de M. Serge Birman pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme de la convention pluriannuelle en cours.

Article 2

M. Serge Birman, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UMR 7637 pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme de la convention pluriannuelle en cours.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121119INSHS

Décision portant nomination de M. François GIPOULOUX aux fonctions de directeur par intérim et de M. Frédéric OBRINGER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) et nommant M. Alain DELISSEN directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François GIPOULOUX, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, en remplacement de M. Alain DELISSEN, démissionnaire.

Article 2

M. Frédéric OBRINGER, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim et des directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) – Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, M. André ITEANU, M. Rémy MADINIER et Mme Dana RAPPOPORT

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) et nommant Mme Muriel CHARRAS, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Muriel CHARRAS, directrice, et de Mme Andrée FEILLARD, directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} avril 2012.
- II. A compter de cette même date, Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, Chargée de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.
- III. A compter de cette même date, Mme Dana RAPPOPORT, Chargée de recherche 1^{ère} classe au CNRS, M. André ITEANU, Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS et M. Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121199INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du responsable par intérim de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3493 intitulée Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122741DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3493 intitulée Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles et nommant Mme Catherine Cessac, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Catherine Cessac, responsable de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} avril 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Rémy Campos, Professeur au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, est nommé responsable par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120117 INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim, et des directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n°7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA – dirigé par M. Claude DARGENT.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008, portant création de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA et nommant Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme [Anne-Marie DEVREUX](#) de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée, du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 1er juillet 2012, soit une durée de 1an.

II. A compter de cette même date, M. Claude DARGENT, Professeur des universités Université Paris 8 , est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 1er juillet 2012, soit une durée de 1 an.

III. A compter du 1er Mars 2012, Mme Fatiha TALAHITE, chargée de recherche de 1ère classe, est nommé directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1er juillet 2012, soit une durée de 5 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/05/2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC121553DR03

Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du directeur des Système d'Information.¹ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Etienne Faure, IEHC, est nommé, à compter du 1^{er} mai 2012, responsable des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est en remplacement de M. Frédéric Magniette appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Le délégué régional

¹ Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du délégué régional, ou du délégué régional adjoint

DEC121552DR03

Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)¹ de la délégation Ile-de-France Est du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Etienne Faure, IEHC, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Le délégué régional

¹ RSS thématique : s'il s'agit d'une nomination au sein d'un Institut ou au sein d'une structure à vocation nationale du CNRS

Décision n° 121564DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR3321 « Laboratoire Aimé Cotton » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant que M. Christophe SIOUR a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

M. Christophe SIOUR, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR3321, à compter du 5 avril 2012.

M. Christophe SIOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe SIOUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 121562DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 080025CHIM portant renouvellement de l'unité n° UPS831 « Prévention du risque chimique » à compter du 1^{er} janvier 2009 dont le directeur est Madame Anne-Christine MACHEREY ;

Considérant que M. Fabrizio PARISELLI a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

M. Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPS831, à compter du 5 avril 2012.

M. Fabrizio PARISELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

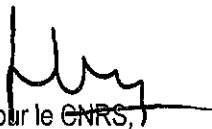
Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabrizio PARISELLI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

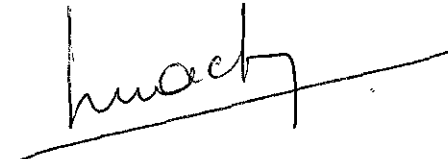
Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012

Le directeur de l'unité
Anne-Christine MACHEREY


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON





Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Décision n° 121563DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR3321 « Laboratoire Aimé Cotton » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant que Mme Sakina BENREZZAK a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

Article 1

Mme Sakina BENREZZAK, ingénieur de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité n° UPR3321, à compter du 5 avril 2012.

Mme Sakina BENREZZAK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sakina BENREZZAK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 avril 2012
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

DEC121583DAJ

Décision portant nomination de Mme Laurence Corvellec aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Laurence Corvellec, Ingénieur de recherche, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 mai 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2012

Alain Fuchs

DEC112882DR06
Nomination
d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Ludovic BRUNEAU**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 24 janvier 2012, Monsieur *Ludovic BRUNEAU* est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°5561 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Dijon le 24 février 2012

Pascal NEIGE
Directeur de l'Unité mixte de recherche
n°5561 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Sophie BEJEAN
Présidente de l'Université de Bourgogne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Décision DEC121469DR07 portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Blaise Pascal, le 01/01/2012, portant création de l'unité mixte de recherche n°6296, institut de chimie de Clermont-Ferrand ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 nommant Mme Anne-Marie DELORT directrice de l'institut de chimie de Clermont-Ferrand, unité de recherche n°6296 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/4/2012

Considérant que M. Guillaume VOYARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

DECIDE :

Article 1 : M. Guillaume VOYARD, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 6296, à compter du 23/4/2012

M. Guillaume VOYARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume VOYARD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Aubière, le 3 mai 2012

Le directrice de l'unité
(Signature)

Anne-Marie DELORT
Directrice ICCF
UMR 6296



Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS



Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC121531DR07

Décision portant nomination de Mme Miroslava MENARD aux fonctions d'adjointe à la responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la proposition de la responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Miroslava Ménard, Ingénieure d'études, est nommée adjointe à la responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1^{er} octobre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le Président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

DEC121529DR07

Décision portant nomination de Mme Stéphanie MAINARD aux fonctions d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la proposition de la responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Stéphanie Mainard, Assistant ingénieur, est nommée adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1^{er} octobre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le Président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

DEC121188INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination par intérim du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée « Laboratoire Ampère » – M. Guy CLERC et M. François BURET.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée « Laboratoire Ampère » et nommant M. Laurent NICOLAS et M. Guy CLERC, respectivement directeur et directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Laurent NICOLAS et M. Guy CLERC, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions à compter du 1^{er} avril 2012.

II. A compter de cette même date, M. Guy Clerc, professeur à l'Université Lyon I, et M. François BURET, professeur à l'Ecole centrale de Lyon, sont nommés par intérim respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2012



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC121147DAJ

Décision portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre-Poitou Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Patricia Madrières, Ingénieur d'études, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Centre-Poitou Charentes, à compter du 2 avril 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2012

Alain Fuchs

DEC121699INC

Décision portant nomination de Melle Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Nicolas GIUSEPPONE, M. Jean-François LUTZ aux fonctions de sous-directrice et sous-directeurs de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée Institut Charles Sadron

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis REAU aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu la décision n° 08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée institut Charles Sadron ;

Vu la décision120006INC en date du 12 janvier 2012 portant nomination de M. Jean-Michel GUENET directeur de l'UPR22 du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Melle Fouzia BOULMEDAIS, chargée de recherche CNRS de 1^{ère} classe est nommée sous-directrice pour la période du 1^{ER} mars 2012 au 31 décembre 2012;

M. Philippe CHOFFEL, ingénieur de recherche CNRS de 1^{ère} classe,

M. Nicolas GIUSEPPONE, Professeur de 2^{ème} classe de Strasbourg,

M. Jean-François LUTZ, directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe,

Sont nommés sous-directeurs de l'unité propre de recherche intitulée Institut Charles Sadron n° 22 pour la période du 1^{ER} mars 2012 au 31 décembre 2012.

Article 2

Il est mis fin, à compter du 29 février 2012 à la nomination des sous-directeurs de l'ancienne équipe de direction de l'UPR22 à savoir : M. François SCHOSSELER, M. Philippe MESINI, M. Carlos MARQUES SERRA, à l'exception de Christian GAUTHIER dont la nomination se poursuit jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mai 2012

Pour le Président et par délégation,

Régis REAU

DEC121575DR10

Décision portant nomination de M. Eric SIMON aux fonctions de responsable du service financier & comptable de la délégation Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) et de l'agent comptable principal¹ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric SIMON, [Inspecteur des Finances Publiques], est nommé, à compter du 2 mai 2012, responsable du service financier et comptable de la délégation Alsace en remplacement de Mme Béatrice LAZARUS appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 mai 2012

Pour le Président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle BUJAN

¹ Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du délégué régional, ou du délégué régional adjoint

DEC111491INSIS

Portant nomination de M. Jean-Marc THIRIET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI d u 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) » et nommant M. Jean-Michel DION directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC110455INSIS en date du 22 mars 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc THIRIET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5216 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc THIRIET, professeur à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 septembre 2011
Joël Bertrand
Pour le Président et par délégation
le Directeur général délégué à la science

Joël BERTRAND



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC121357INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de service n°832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) – M. Michel FILY.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) et nommant M. Christian Perrier directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université Joseph Fourier et de l'institut de recherche pour le développement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian Perrier, directeur de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaire, à compter du 8 février 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Michel Fily, professeur des universités à l'université Joseph Fourier est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision DEC120826DR18

portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI le 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n° DEC111459INSHS du 12 juillet 2011 nommant Abdelhafid HAMMOUCHE directeur de l'unité de recherche n°8019 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/03/2012 ;

Considérant que M. Mathieu GENETE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18. du 06 au 07 du 20 au 21 octobre et du 17 au 18 novembre 2011.

DECIDE :

Article 1 : M. Mathieu GENETE est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°8019, à compter du 18/11/2011.

M. Mathieu GENETE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu GENETE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Fait à Lille, le 29 mars 2012
Le directeur de l'unité
Abdelhafid HAMMOUCHE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire
Philippe ROLLET Président de l'Université Lille1

DEC121443INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°3515 intitulée « Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique » – M. Jean KERGOMARD

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3515 intitulée « Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique » et nommant M. Alain POCHEAU directeur de cette unité ;

Vu l'avis favorable de l'Université d'Aix-Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain POCHEAU, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 6 avril 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Jean KERGOMARD, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 5 octobre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121505INSHS

Décision portant nomination de Mme Michèle BAUSSANT en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Michèle BAUSSANT, chargée de recherche au LESC est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 16 avril 2012 au 16 avril 2013. Sa mission est centrée sur le suivi de la section 38.

Article 2

Du 16 avril 2012 au 16 avril 2013, Mme Michèle BAUSSANT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 5 – Ile de France Ouest et Nord.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC121636DR17

Décision portant nomination de Catherine Charles assistante de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves Le Mest ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 février 2012 ;

Considérant que Mme Catherine Charles a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bretagne Occidentale les 14,17 et 24 mars 2011 et les 16,19 et 23 mai 2011 ;

DECIDE :

Article 1: Mme Catherine Charles, Assistante ingénieure, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6521, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Catherine Charles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine Charles est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 14 mai 2012
Le directeur de l'unité

Yves Le Mest

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC121303DR17

**Décision portant nomination de Christophe Guillerm
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 mars 2011 ;

Considérant que M. Christophe Guillerm a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre 2010 au 03 décembre 2010 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Christophe Guillerm, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°855, à compter du 01 janvier 2012.

M. Christophe Guillerm exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Guillerm est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 avril 2012

Le directeur de l'unité

Michel Calzas

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

DEC121273DR17

**Décision portant nomination de David Vilbert
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Michel Ballèvre ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 mars 2012 ;

Considérant que M. David Vilbert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : M. David Vilbert, Technicien, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6118, à compter du 01 janvier 2012.

M. David Vilbert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David Vilbert est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 avril 2012
Le directeur de l'unité

Michel Ballèvre

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121643DR17

**Décision portant nomination de Frédéric Boutet
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 avril 2012 ;

Considérant que M. Frédéric Boutet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric Boutet, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6164, à compter du 01 janvier 2012.

M. Frédéric Boutet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric Boutet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2012
Le directeur de l'unité

Eric Pottier

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121224DR17

Décision portant nomination de Jean-Charles Sinaud assistant de prévention dans une unité du CNRS

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 juin 2008 ;

Considérant que M. Jean-Charles Sinaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6258, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jean-Charles Sinaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Charles Sinaud est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 avril 2012
La directrice de l'unité

Annie Antoine

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

DEC121268DR17

Décision portant nomination de Katia Barragan assistante de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est Bertrand Faure ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 février 2008 ;

Considérant que Mme Katia Barragan a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Nantes du 07 janvier 2008 au 05 février 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Katia Barragan, Ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6297, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Katia Barragan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Katia Barragan est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 24 avril 2012
Le directeur de l'unité

Bertrand Faure

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC121646DR17

**Décision portant nomination de Nathalie Coulon
assistante de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 avril 2012 ;

Considérant que Mme Nathalie Coulon a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale Ile-de-France Sud du 19 octobre 2005 au 25 novembre 2005 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Nathalie Coulon, Ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°6164, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Nathalie Coulon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Coulon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2012
Le directeur de l'unité

Eric Pottier

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121223DR17

Décision portant nomination de Patrick Soudan assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01 mars 2012 ;

Considérant que M. Patrick Soudan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Ile-de-France Est du CNRS du 02 octobre 2007 au 04 octobre 2007 et du 06 novembre 2007 au 08 novembre 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Patrick Soudan, Ingénieur d'étude de 1^{ère} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6502, à compter du 01 janvier 2012.

M. Patrick Soudan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Soudan est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 16 avril 2012
Le directeur de l'unité

Guy Ouvrard

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC121219DR17

**Décision portant nomination de Rémi Royer
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 février 2010 ;

Considérant que M. Rémi Royer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut Universitaire de Technologie de Lorient les 21, 22 et 28 juin 2010 et les 01 et 02 juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Rémi Royer, Technicien, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6285, à compter du 01 janvier 2012.

M. Rémi Royer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémi Royer est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 17 avril 2012
Le directeur de l'unité

Alain Hillion

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du directeur de Institut Telecom - Telecom Bretagne

Paul Friedel

DEC121271DR17

**Décision portant nomination de Sabine Beaurain
assistante de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre Cointe ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 mars 2012 ;

Considérant que Mme Sabine Beaurain a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Sabine Beaurain, Technicienne de classe supérieure, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 6241, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Sabine Beaurain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sabine Beaurain est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 24 avril 2012
Le directeur de l'unité

Pierre Cointe

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC121267DR17

**Décision portant nomination de Saïd El Mamouni
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 février 2012 ;

Considérant que M. Saïd El Mamouni a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Alsace du CNRS du 27 mars 2007 au 24 mai 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Saïd El Mamouni, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6629, à compter du 01 janvier 2012.

M. Saïd El Mamouni exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Saïd El Mamouni est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 30 avril 2012
Le directeur de l'unité

Benoît Grébert

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC121274DR17

Décision portant nomination de Thierry Labasque assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Michel Ballèvre ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20 mars 2012 ;

Considérant que M. Thierry Labasque a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre 2010 au 03 décembre 2010 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Thierry Labasque, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6118, à compter du 01 janvier 2012.

M. Thierry Labasque exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Labasque est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 avril 2012
Le directeur de l'unité

Michel Ballèvre

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC121221DR17

**Décision portant nomination de Virgile Leroux
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01 mars 2012 ;

Considérant que M. Virgile Leroux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Ile-de-France Est du CNRS du 02 octobre 2007 au 04 octobre 2007 et du 06 novembre 2007 au 08 novembre 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Virgile Leroux, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6502, à compter du 01 janvier 2012.

M. Virgile Leroux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Virgile Leroux est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 16 avril 2012
Le directeur de l'unité

Guy Ouvrard

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du Président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC121032DR17

**Décision portant nomination de Claude Hervieu
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2007 ;

Considérant que M. Claude Hervieu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS pendant 6 jours en 1996 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Claude Hervieu, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 janvier 2012.

M. Claude Hervieu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude Hervieu est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

Décision DEC121240DR18

portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Christian BERNER directeur de l'unité de recherche n°8163 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/11/2010 ;

Considérant que M. Edouard NEIDENBERGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18. du 04 au 05 du 18 au 19/10 et du 18 au 19/11/2010.

DECIDE :

Article 1 : M. Edouard NEIDENBERGER est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°8163, à compter du 19/11/2010.

M. Edouard NEIDENBERGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard NEIDENBERGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 04/04/2012
Le directeur de l'unité
Christian BERNER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire
Jean-Claude DUPAS Président de l'Université Lille3

DEC121031DR20

Décision portant nomination de MR Abdelnadir DJERBI aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n°122743 DSI du 05/01/2012 nommant Pr Eric GILSON directeur de l'unité de recherche n°UMR7284 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/01/2012 ;

Considérant que Mr DJERBI Abdelnadir a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation côte d'Azur du 19 au 21 septembre 2007.

Article 1^{er}

Mr Abdelnadir DJERBI, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7284, à compter du 13 janvier 2012.

Mr Abdelnadir DJERBI, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mr Abdelnadir DJERBI est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice le 24 février 2012

Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

DEC121503INSHS

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par M. Pierre DEMEULENAERE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS

Vu la décision DEC112664 /INSHS du 16 décembre 2011 nommant M. Pierre DEMEULENAERE, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2012, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, exercées par M. Pierre DEMEULENAERE auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris Michel Ange.

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC121523DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Frédérique Pelletier et nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Frédérique Pelletier, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion, à compter du 1^{er} février 2012.

Art. 2. – Mme Brigitte Thibault, ingénieure d'études, est nommée, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion, à compter du 23 avril 2012.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 14 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121522DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Florence Piaud et nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Florence Piaud, responsable du Service développement professionnel des chercheurs.

Art. 2. – Mme Hélène Lebas, ingénieure de recherche, est nommée responsable du Service développement professionnel des chercheurs.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2012.

Fait à Paris, le 14 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121521DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Kauffmann, responsable du Service du développement social, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – Mme Corinne Quilgars Kacer, ingénieure de recherche, est nommée responsable du Service du développement social, à compter du 10 avril 2012.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121159INC

Décision portant nomination de M. Jean-Daniel BRION en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Daniel BRION, Professeur des universités Classe Exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, du 01^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et de la biologie, ainsi que pour l'alliance « AVIESAN ».

Article 2

Du 01^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013, M. Jean-Daniel BRION percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/04/2012

Le Président

DEC121162INC

Décision portant nomination de M. Marius REGLIER en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marius REGLIER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, du 01^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès du directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique « chimie biorganique et bio-inorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marius REGLIER demeure affecté à l' Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2) – UMR7313, Université Paul Cezanne Aix-Marseille 3, Campus Saint Jérôme, Av. escadrille Normandie Niemen, BP 531, 13397 MARSEILLE CEDEX 20

Article 2

Du 01^{er} avril 2012 au 31 décembre 2013, M. Marius REGLIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/04/2012

Le Président

DEC121660SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC120526SGCN du 30 janvier 2012 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Véronique DOQUET, directrice de recherche est nommée membre du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes, en remplacement de Monsieur Christian JUTTEN, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1^{er} de la décision du 30 janvier 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Messieurs Christian JUTTEN et Jacques MAGNAUDET » sont remplacés par les mots « Madame Véronique DOQUET et Monsieur Jacques MAGNAUDET ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 MAI 2012

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC120925INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim M. Nicolas Leulliot et de la directrice adjointe par intérim Mme Carine Tisé de l'unité mixte de recherche n°8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques et nommant M. Frédéric Dardel, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Dardel, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Nicolas Leulliot, Professeur des universités à l'Université Paris-Descartes, et Mme Carine Tisé, Directrice de recherche au CNRS, sont respectivement nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121319DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Denis Rolland et nomination de M. Bertrand Jouve aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la Décision n°111086 DAJ du 31 août 2011 portant nomination de M. Denis Rolland aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Denis Rolland, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, chargé du suivi des sections 36 et 40 et du suivi des appels à projets lancés dans le cadre des investissements d'avenir à l'INSHS à compter du 1^{er} mars 2012.

Art. 2. – M. Bertrand Jouve, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS, chargé des dossiers relatifs aux maisons des sciences de l'Homme, aux instituts d'études avancées et aux investissements d'avenir, à compter du 1^{er} avril 2011.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 avril 2012

Alain Fuchs

DEC120861INSB

Décision portant nomination de M. Bertrand Fourcade aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche intitulée « Laboratoire Joliot-Curie ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 105379INSB en date du 10 février 2011 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée « Laboratoire Joliot-Curie » ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bertrand Fourcade, professeur des universités à l'Université de Grenoble, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche intitulée « Laboratoire Joliot-Curie » n° 3010 pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121079DAJ

Décision portant nomination de Mme Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie environnement,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Gudrun Bornette, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie environnement en charge du suivi des outils et des Très grandes Infrastructures de Recherche, à compter du 1^{er} juin 2012, en remplacement de M. Yvan Lagadeuc.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mai 2012

Alain Fuchs

DEC120879DAJ

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut Ecologie environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 080082DAJ du 5 août 2008 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice adjointe au département scientifique « Environnement et développement durable » ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie environnement,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Stéphanie Thiebault, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'Institut Ecologie environnement plus particulièrement en charge des actions transversales et interdisciplinaires, du développement durable et des dispositifs de partenariat en écologie et environnement (DIPEE).

Art. 2. – La décision n°080082DAJ susvisée est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012.

Fait à Paris, le 9 mai 2012

Alain Fuchs



DEC112777INSB

Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme LERESCHE Nathalie, Directrice de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LERESCHE Nathalie demeure affectée à l'UMR 7102 « Neurobiologie des processus adaptifs (NPA) » située à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme LERESCHE Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112775INSB

Décision portant nomination de Mme SAGE Evelyne en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme SAGE Evelyne, Directrice de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Mme SAGE Evelyne demeure affectée à l'UMR 3348 – « Stress génotoxiques et cancer » située à Orsay.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012, Mme SAGE Evelyne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est (DR3).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112751 INSB

Décision portant nomination de Mme CAVARD Catherine en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme CAVARD Catherine, Chargée de Recherche du CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assister la coordination à l'ITMO, de suivre les relations avec les Canceropoles et de suivre également les actions spécifiques dans le domaine de la Cancerologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme CAVARD Catherine demeure affectée à l'UMR 8104 à l'Institut Cochin situé à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme CAVARD Catherine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112808 INSB

Décision portant nomination de Mme EXPERT Dominique en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme EXPERT Dominique, Directeur de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 16 mars 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les plantes.

Pour l'exercice de cette mission, Mme EXPERT Dominique demeure affectée à l'unité de l'INRA « Interactions plantes pathogènes » située à Paris.

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 16 mars 2012**, Mme EXPERT Dominique percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112804 INSB

Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme JACQUIER Magali, Ingénieur de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme JACQUIER Magali demeure affectée à l'Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS-UMR 5089) situé à Toulouse.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112759INSB

Décision portant nomination de Monsieur DELEAGE Gilbert en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DELEAGE Gilbert, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DELEAGE Gilbert demeure affecté à l'UMR 5086 –Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux (BMSSI) situé à Lyon.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Monsieur DELEAGE Gilbert percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR7).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112761INSB

Décision portant nomination de Monsieur DOUCET Alain en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DOUCET Alain, Directeur de Recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'ITMO « Circulation, métabolisme et nutrition » **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet de représenter l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS au sein de l'ITMO.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DOUCET Alain demeure affecté à l'ERL 7226 – Physiologie, physiopathologie et génomique rénales » située à Paris.

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**, Monsieur DOUCET Alain percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112766INSB

Décision portant nomination de Monsieur FERVEUR Jean-François en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur FERVEUR Jean-François, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FERVEUR Jean-François demeure affecté à l'UMR 6265 « Centre des sciences du goût et de l'alimentation – CSGA » située à Dijon.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Monsieur FERVEUR Jean-François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est (DR6).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112803INSB

Décision portant nomination de Monsieur HOUMARD Jean-Bruno en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur HOUMARD Jean-Bruno, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 30 juin 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des ATIP-Avenir (co-production des instituts INSB, INEE et Inserm) pour le CNRS, le suivi de la cellule « Mise en place par le Ministère de la recherche concernant les maladies infectieuses et émergentes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno demeure affecté à l'UMR 8197 - Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS) située à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112772 INSB

Décision portant nomination de Monsieur LIBRI Domenico en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur LIBRI Domenico, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des dossiers de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur LIBRI Domenico demeure affecté dans l'UPR 3404 « Centre de Génétique Moléculaire » située à Gif-sur-Yvette.

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012**, Monsieur LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121220INSB

Décision portant nomination de Monsieur Serge Potier aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 2354 intitulé Génolevures 4.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI en date du 19 février 2009 portant création du groupement intitulé Génolevures 4 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Serge Potier, professeur des universités de 1^{ère} classe à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur du groupement de recherche intitulé Génolevures 4 n° de code 2354 pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand



DEC112746INSB

Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée à l'UMR 8113 (Laboratoire de biologie et pharmacologie –LPBA) située à Cachan.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme BRACHET-DUCOS Corinne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Île de France Est (DR3).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112776INSB

Décision portant nomination de Mme PASQUALINI Nathalie en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme PASQUALINI Nathalie, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet « La coordination de la mise en place de la démarche qualité dans les unités de l'Institut des sciences biologiques ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme PASQUALINI Nathalie demeure affectée à l'UMR 5236 – Centre d'études d'agents pathogènes et Biotechnologies pour la santé située à Montpellier.

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**, Mme PASQUALINI Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112769INSB

Décision portant nomination de Monsieur JACQUES Yannick en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur JACQUES Yannick, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des interactions cellulaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur JACQUES Yannick demeure affecté dans l'unité Inserm SNC 6601 dirigée par Marc BONNEVILLE située à Nantes.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Monsieur JACQUES Yannick percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC112773INSB

Décision portant nomination de Monsieur TOMAVO Stanislas en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur TOMAVO Stanislas, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de la biologie cellulaire et des relations pathogènes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur TOMAVO Stanislas demeure affecté dans l'UMR 8204 « Centre d'infection et d'immunité de Lille ».

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**, Monsieur TOMAVO Stanislas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais (DR18).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120684INC

Décision portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur par intérim et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint par intérim du groupement de recherche n°3429 en partenariat avec l'INRA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A014DSI en date du 25 février 2011 portant notamment création du groupement de recherche n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » et nommant M. Joël BARRAULT, directeur et M. Alain BULEON, directeur adjoint de ce groupement ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

Vu l'accord de l'Institut national de la recherche agronomique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Alain BULEON, Directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche n°3429 susvisé, à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de M. Joël BARRAULT, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 - M. François JEROME, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim du groupement de recherche n°3429 susvisé, à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de M. Alain BULEON.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120656DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BRAURE, délégation est donnée à Madame Claudette DI LIEGGHIO, Technicienne de la recherche classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudette DI LIEGGHIO, délégation est donnée à Madame Francine ROUSSEAU, Technicienne de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine ROUSSEAU, délégation est donnée à Madame Sophie MAUSSION, Adjointe technique et, à Madame Danielle FOLQUER, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 Février 2012

Le directeur d'unité

DEC121658DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Agnès BERENGER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité USR 710, intitulée « L'Année épigraphique », dont la directrice est Madame Agnès BERENGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Agnès BERENGER, Directrice de l'unité USR 710, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès BERENGER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves STRASSER, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 Mai 2012

Le Délégué régional

DEC121501DR01

**Délégation de signature consentie à Mademoiselle Carina PRIP-BUUS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC120060DSI du 01 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3159, intitulée « Réseau Meetochondrie », dont la Directrice est Mademoiselle Carina PRIP-BUUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Carina PRIP-BUUS, directrice de l'unité GDR 3159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Carina PRIP-BUUS, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Patricia MERALLI, Technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 Avril 2012

Le Délégué régional

DEC121484DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Claude DIDRY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie », dont le directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, directeur de l'unité UMR 8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DIDRY, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Directeur adjoint, Monsieur Marc LORIOL, Chargé de recherches 1^{re} classe, et Madame Fabienne LE PENDEVEN, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 Avril 2012

Le Délégué régional

DEC121487DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Marc FONTECAVE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3488, intitulée « Chimie des Processus biologiques », dont le directeur est Monsieur Marc FONTECAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc FONTECAVE, Directeur de l'unité FRE 3488, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice LEHOUX, Adjointe Technique Principal de recherche en formation 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 Avril 2012

Le Délégué régional

DEC121641DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier GALLAND
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC100032ISHS (modifiant la décision n°10A004DSI) du 7 juin 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GALLAND, directeur de l'unité UMR 8598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GALLAND, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine NOEL, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 14 Mai 2012

Le Délégué régional

DEC121638DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MICHEL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC100030ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MICHEL, Directeur de l'unité UMR 8097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MICHEL, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Solenne BERTRAND, Ingénieure d'Etude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 14 Mai 2012

Le Délégué régional

DEC121502DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120060DSI du 1^{er} janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3159, intitulée « Réseau Meetochondrie », dont la Directrice est Mademoiselle Carina PRIP-BUUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Patricia MERALLI, Technicienne classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 Avril 2012

La Directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121488DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3488, intitulée « Chimie des Processus Biologiques », dont le directeur est Monsieur Marc FONTECAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Béatrice LEHOUX, Adjointe Technique Principal de recherche en formation 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 Avril 2012

Le Directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121642DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100032ISHS (modifiant la décision n°10A004DSI) du 7 juin 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne », dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine NOEL, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Mai 2012

Le Directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121640DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100030ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Solenne BERTRAND, Ingénieure d'Etude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Mai 2012

Le Directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121486DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie », dont le directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Monsieur Marc LORIOL, Chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LORIOL, délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 Avril 2012

Le Directeur d'unité

DEC121659DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité USR 710, intitulée « L'Année épigraphique », dont la directrice est Madame Agnès BERENGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves STRASSER, Chargé de recherche 1^{re} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 Mai 2012

La Directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120563DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122735DSI du 20 mars 2012 portant création de l'unité UMR 8220 intitulée « Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale » dont le directeur est Monsieur Philippe Walter ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Fabienne Decuq gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

Le directeur d'unité

Philippe Walter

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry Poibeau par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8094, intitulée « Langues, textes, traitements informatiques, cognition », dont le directeur est Monsieur Thierry Poibeau ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Thierry Poibeau, directeur par interim de l'unité UMR 8094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Poibeau, délégation de signature est donnée à Madame Sophie Prévost CR1, Monsieur Benjamin Fagard CR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC120560DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe Walter par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 122735DSI du 20 mars 2012 portant création de l'unité UMR 8220, intitulée « Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale », dont le directeur est Monsieur Philippe Walter ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Walter, directeur de l'unité UMR 8220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Walter, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne Decuq TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC121555DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8094 intitulée « Langues, textes, traitements informatiques, cognition » dont le directeur est Monsieur Thierry Poibeau ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Sophie Prévost directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sophie Prévost, délégation est donnée à Monsieur Benjamin Fagard CR1 chercheur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur d'unité

Thierry Poibeau

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120184DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'USR3461
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 122733DSI approuvant la création, à compter du 1er janvier 2012, de l'USR3461, intitulée « IPANEMA », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Loïc BERTRAND

DEC121263DR05

Délégation de signature consentie à Mr Pierre-Jean BENGHOZI et à Mrs Hervé DUMÉZ et Jean-François LASLIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 18 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7176, intitulée « Pôle de recherche en économie et gestion de l'Ecole Polytechnique », dont la directeur est Mr Pierre-Jean BENGHOZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de l'unité UMR 7176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pierre-Jean BENGHOZI, délégation de signature est donnée à Mrs Hervé DUMEZ, DR2, et Jean-François LASLIER, DRCE, Directeurs adjoints de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100029DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 avril 2012

Le délégué régional

DEC121262DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 18 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7176, intitulée « Pôle de recherche en économie et gestion de l'Ecole Polytechnique » dont la directeur est Pierre-Jean BENGHOZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mrs Hervé DUMEZ, DR2, Directeur Adjoint, et Jean-François LASLIER, DR, Directeurs adjoints de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°100030DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 10 avril 2012

Le directeur d'unité

Pierre-Jean BENGHOZI

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121584DAJ

Décision modifiant la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Centre-Poitou Charentes);

Vu la décision n°121583DAJ portant nomination de Mme Laurence Corvellec, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – La décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Un article 3 est inséré et rédigé comme il suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe énumérés au 1.1, et à l'article 2 ».

II. Aux articles 4, 5 et 6, après les termes : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond, délégué régional » sont ajoutés les termes : « et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121022DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°08001DSI du 21 janvier 2010 portant création l'unité USR3225, intitulée « Maison René-Ginouès, Archéologie et Ethnologie » dont le directeur est Mr Pierre Rouillard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Dean-Rouquet, IR2, Directrice Adjointe et Secrétaire générale, et à Mme Isabelle Rivoal, CR1, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Dean-Rouquet, et de Mme Isabelle Rivoal, délégation est donnée à Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1, Responsable du service des affaires générales et secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Toussaint-Leroy, délégation est donnée à Mr Francis Parent, IE2, Responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La décision n°DEC100119DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 9 mars 2012

Le directeur d'unité

Pierre Rouillard

DEC121021DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre Rouillard, à Mesdames Isabelle Dean-Rouquet, Isabelle Rivoal, Sophie Toussaint-Leroy, et à Monsieur Fancis Parent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité USR 3225, intitulée « Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie », dont la directeur est Mr Pierre Rouillard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Pierre Rouillard, directeur de l'unité USR 3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pierre Rouillard, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Dean-Rouquet, IR2, Directrice Adjointe et Secrétaire Générale, Mme Isabelle Rivoal, CR1 ,Directrice Adjointe, Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1C, Responsable du service des Affaires Générales et Secrétaire Générale Adjointe et à Mr Francis Parent, IE2, Responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100120DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 mars 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

DEC121277DR05

Délégation de signature consentie à Mr Jean-Marc VOLTINI et à Mrs Pierre SCHOENFELD et Olivier PORTE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles TRAIMOND délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 070081DAJ du 18 juillet 2007 autorisant le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord à déléguer sa signature d'ordonnateur secondaire au directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de Mr Jean-Marc VOLTINI aux fonctions de directeur des systèmes d'information, à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Jean-Marc VOLTINI, délégation de signature est donnée à Mr Pierre SCHOENFELD, IR1, Ingénieur consultant à la direction des système d'information et à Mr Olivier PORTE, IR1, Adjoint au directeur des systèmes d'information, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100243DR05 du 2 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 avril 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

DEC121621DR05

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x) responsable(s) de leur délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, Adjointe délégué régional, IR2, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Gilles Traimond

Le délégué régional

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire

DEC121622DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DAJ du 070039DAJ nommant Mr Mme Gilles Traimond aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, Adjointe délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 mai 2012

Gilles Traimond

Le délégué régional

DEC121653DR06

Délégation de signature consentie à M. Didier Wolf par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7039, intitulée « Centre de Recherche en Automatique de Nancy » ;

Vu la décision n° DEC121261INS2I du 26 avril 2012 portant nomination de Didier Wolf en qualité de directeur par intérim de l'UMR n°7039, intitulée « Centre de Recherche en Automatique de Nancy » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Wolf, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Wolf, délégation de signature est donnée à **Mme Christelle Lhoste-Kondratow**, Technicienne de classe supérieure CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100221DR06 du 10 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 31 mars 2012

Philippe Piéri

Didier WOLF

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7039

Christelle Lhoste-Kondratow

La délégataire

DEC120130DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5584, intitulée « Institut de mathématiques de Bourgogne », dont le directeur est Luis PARIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Klein**, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Klein, délégation est donnée à **M. Jean-Baptiste Caillau**, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Luis Paris

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies », dont le directeur est Nicolas CHAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nathalie Grosjean**, ingénieur d'études CNRS, administrateur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Grosjean, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, professeur des universités, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Grosjean et Mme Marie-Cécile Pera, délégation de signature est donnée, à **M. Laurent Larger**, professeur des universités, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Nathalie Grosjean, Marie-Cécile Pera et de M. Laurent Larger, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **aux directeurs de départements** mentionnés ci-après, relevant de l'unité, **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Frédéric Chérioux**, Chargé de recherche CNRS, directeur du **département MN2S**.
- à **M. Vincent Giordano**, directeur de recherches CNRS, directeur du **département Temps-Fréquence**.
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, professeur UFC, directrice du **département DISC**.
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de recherche CNRS, directeur du **département OPTIQUE**.
- à **M. Guy Monteil**, Professeur ENSMM, directeur du **département MEC'APPLI**.
- à **M. Philippe Nika**, Professeur UFC, directeur du **département ENERGIE**.
- à **M. Nouredine Zerhouni**, Professeur ENSMM, directeur du **département AS2M**.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Nicolas CHAILLET

DEC121654DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7039, intitulée « Centre de Recherche en Automatique de Nancy » ;

Vu la décision n° DEC121261INS2I du 26 avril 2012 portant nomination de Didier Wolf en qualité de directeur par intérim de l'UMR n°7039, intitulée « Centre de Recherche en Automatique de Nancy » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Christelle Lhoste-Kondratow**, Technicienne de classe supérieure CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 31 mars 2012

Le directeur d'unité

Didier Wolf

DEC121546DAJ

Décision portant modification de la décision n°112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Rhône - Auvergne)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ donnant délégation de signature (Délégation Rhône -Auvergne) ;

Vu la décision n° 121087DR07 du 3 avril 2012 portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Rhône - Auvergne,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision n°112055DAJ du 28 septembre 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 3, les termes : « Mme Sandrine Magnetto » sont remplacés par les termes : « Mme Pascaline Toutois ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 avril 2012

Alain Fuchs

DEC121651DR07

Délégation de signature consentie à Madame Isabelle MAGNIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, dont la directrice est Madame Isabelle MAGNIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Isabelle MAGNIN, directrice de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MAGNIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy PROST, Professeur, et à Monsieur Olivier BEUF, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112867DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 mai 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121576DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent RIEUTORT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC121178INSHS du 20 avril 2012, portant création de l'unité USR3550, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur est Monsieur Laurent RIEUTORT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent RIEUTORT, directeur de l'unité USR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent RIEUTORT, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle WRZESNIEWSKI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 mai 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121616dr08

Délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, Directeur de l'unité GDR n°3176 intitulée Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale (MeGe) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR n°3176, intitulée Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale (MeGe), dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MILLET, Directeur de l'unité GDR n° 3176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MILLET, délégation de signature est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 14 mai 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121451dr08

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional consentie à Mme Patricia MADRIERES

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC121147DAJ du 02 avril 2012 nommant Mme Patricia MADRIERES, aux fonctions d'adjointe au Délégué Régional de la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, Adjointe au Délégué Régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121617dr08

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional consentie à Madame Rose-Marie CIROTTEAU

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC121451DR08 du 12 avril 2012 accordant une délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES en cas d'empêchement du Délégué Régional;

Vu la décision n° DEC030019DR08 du 14 avril 2003 nommant Mme Rose-Marie CIROTTEAU, aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes et de Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, Responsable du Service des Ressources Humaines , à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 mai 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121454dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121147DAJ du 02 avril 2012 nommant Mme Patricia MADRIERES, aux fonctions d'adjointe au Délégué Régional de la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, Adjointe au Délégué Régional, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121517dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTIN, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°DEC120727DR08 du 03 février 2012.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 avril 2012

Frédéric BECQ
Directeur de la FRE n°3511

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121696dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR n°3176, intitulée Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale (MeGe), dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 11 mai 2012

Olivier MILLET
Directeur du GDR n°3176

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121618dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121454DR08 du 12 avril 2012 accordant une délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés;

Vu la décision n° DEC030019DR08 du 14 avril 2003 nommant Mme Rose-Marie CIROTTEAU, aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MADRIERES, Adjointe au Délégué Régional, délégation est donnée à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, Responsable du Service des Ressources Humaines , à l'effet de signer au nom du Délégué Régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 mai 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC121518dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322, intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), dont le directeur est M. Patrick VILLIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 avril 2012

Patrick VILLIEU
Directrice de l'UMR n°7322

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121620dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n°44, intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, de M. Jean-Luc THOMAS, et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche, pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale Centre Poitou-Charentes.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure, pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale Centre Poitou-Charentes.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 11 mai 2012

Yann HERAULT
Directeur de l'UPS n°44

DEC121697dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephen John MORRISON, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen John MORRISON, délégation est donnée à Mme Lalasoa RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC121135DR08 du 19 mars 2012.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 mai 2012

Cécile TREFFORT
Directrice de l'UMR n°7302

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122739DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMS N°3415, intitulée "Chronobiotron", dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique CIOCCA [IR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CIOCCA, délégation est donnée à Mme Frédérique DINHOF [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

Sophie REIBEL-FOISSET

Directrice de l'UMS n° 3415

Signature des sub-délégués :

Dominique CIOCCA:

Frédérique DINHOF:

DEC120739DR12

**Délégation de signature consentie à Jean-Luc PARRAIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122740DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 1739, intitulée «Fédération des sciences chimiques de Marseille», dont le directeur est Jean-Luc PARRAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Luc PARRAIN, directeur de l'unité FR 1739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean-Luc PARRAIN**, délégation de signature est donnée à Yves BERCHADSKI, IR1 et Stéphanie DE LUCA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101801DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/01/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC110155DR12

**Délégation de signature consentie à M. Pascal HUBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122740DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée « Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille », dont le directeur est Pascal HUBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Pascal HUBERT, directeur de l'unité FR2291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°101802DR12 du 21/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/01/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

DEC121477DR12

**Délégation de signature consentie à Stéphane POUYLLAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°120201INSHS du 15/03/2012 portant création de l'unité UMS 3534, intitulée «Corpus IR (TGIR) », dont le directeur est Stéphane POUYLLAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphane POUYLLAU, directeur de l'unité UMS 3534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Stéphane POUYLLAU**, délégation de signature est donnée à Anaïs BROUILLET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/04/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC121474DR12

**Délégation de signature consentie à *Thierry MARTIN*
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7332, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Thierry MARTIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR 7332, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Thierry MARTIN**, délégation de signature est donnée à Serge LAZZARINI, MCF HC et à Catherine LEVET, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°120502DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC121091DR12

**Délégation de signature consentie à *Thierry TATONI*
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7263, intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale », dont le directeur est Thierry TATONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Thierry TATONI, directeur de l'unité UMR 7263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Thierry TATONI**, délégation de signature est donnée à Patricia BENTOZA, IE, Wolfgang CRAMER, DR1, Alexander ERESKOVSKY, DR2 et Annie COCHEME, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101919DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/01/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

DEC121475DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7332, intitulée « Centre de physique théorique », dont le directeur est Thierry MARTIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge LAZZARINI, directeur adjoint et Catherine LEVET, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LAZZARINI, délégation est donnée à Mme Catherine LEVET, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Marseille, le 02 mai 2012

Le directeur d'unité

Les délégués

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7273, intitulée « Institut de chimie radicalaire », dont le directeur est Didier GIGMES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence CHARLES, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7256, intitulée « Information génomique et structurale », dont le directeur est Jean-Michel CLAVERIE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal ABERGEL, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

Le directeur d'unité

La déléguée :

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120701DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7343, intitulée «Institut universitaire des systèmes thermiques industriels», dont le directeur est Lounès TADRIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lazhar HOUAS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

Le directeur d'unité

Le délégataire

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120284DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DR12 du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7249, intitulée « Institut Fresnel », dont le directeur est Stefan ENOCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge MONNERET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

Le directeur d'unité

Le délégataire :

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121516DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2010 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5203, intitulée Institut de génomique fonctionnelle, dont le directeur est M. Jean-Philippe PIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles GUILLON, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GUILLON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Anne CHABANNES, Secrétaire Générale.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Janvier 2012

M. Jean-Philippe PIN

DEC121528DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge Roche, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge ROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Karine FLEUROT, Secrétaire Générale

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Janvier 2012

Mme Anne DEBANT

Délégation de signature consentie à Mme Anne DEBANT, directrice de l'UMR 5237, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement l'unité UMR 5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire dont la Directrice est Mme Anne DEBANT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR 5237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR 5237, délégation de signature est donnée à M. Serge ROCHE, DR1, à Mme Karine FLEUROT, IE et à M. Michel MOREAU, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2012

Ghislaine GIBELLO

DEC121686DR14
DEC12XXXXDR14

Décision modifiant la décision n° 112671DR14 du 26 novembre 2011 de délégation de signature consentie à M. Louis Casteilla par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5273, intitulée STOMALab, dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

Vu la décision n° 112671DR14 du 26 novembre 2011 de délégation de signature consentie à M. Louis Casteilla par le délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n° 112671DR14 du 26 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Casteilla, délégation de signature est donnée à M. Luc Sensebé, Directeur médicale et scientifique, à M. Alain Belliure, Gestionnaire et à Mme Mama Ben Nouar, Gestionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

| Fait à Toulouse, le 16 mai 2012 ~~2012~~

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121591DR14

Délégation de signature consentie à M. Agamemnon Carpousis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 121070INSB du 16 avril 2012 portant création du groupement de service n° 3548, intitulé « IBCG », dont le directeur est M. Agamemnon Carpousis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Agamemnon Carpousis, directeur du groupement de service n° 3548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agamemnon Carpousis, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, Pr. et à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121597DR14

Délégation de signature consentie à M. Clément Sire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5152, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique » dont le directeur est M. Clément Sire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Clément Sire, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Sire délégation de signature est donnée à Mme Malika Bentour, TCN, et à M. Didier Poilblanc, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112758DR14 du 6 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121687DR14

Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre Jessel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n° 3000, intitulé « Informatique Graphique », dont le directeur est M. Jean-Pierre Jessel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Jessel, directeur du groupement de recherche n° 3000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le 23 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC121599DR14

Délégation de signature consentie à M. Bernard Ducommun par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de service n° 3039 ;

Vu la décision n° 120862INSB du 27 avril 2012 portant nomination de M. Bernard Ducommun aux fonctions de directeur de l'unité mixte n° 3039 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Ducommun, directeur de l'unité mixte de recherche n° 3039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Ducommun, délégation de signature est donnée à M. Jacques Rouquette, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121596DR14

Délégation de signature consentie à Mme Florence Sèdes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n° 722, intitulé « Information-interaction-intelligence », dont la directrice est Mme Florence Sèdes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence Sèdes, directrice du groupement de recherche n° 722, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC120993DR14

Délégation de signature consentie à M. Philippe BOUGEAULT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 08A003DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité de recherche associée n° 1357, Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME) ;

Vu la décision n° 091339PU du 12 août 2009 portant nomination de Monsieur Philippe BOUGEAULT aux fonctions de directeur de l'URA 1357 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BOUGEAULT, directeur de l'unité de recherche associée n° 1357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUGEAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, et Frédéric AVRIL, PECG, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 mars 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121549DR14

Délégation de signature consentie à M. Pierre Moret par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

Vu la décision n° 112537INEE du 5 décembre 2011 portant nomination de Pierre Moret aux fonctions de directeur de l'UMR 5608 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Moret, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Moret, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Valdeyron, MC, et à M. Cyril Lechauve, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112400DR14 du 13 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121550DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

Vu la décision n° DEC112537INEE du 5 décembre 2011 portant nomination de Pierre Moret aux fonctions de directeur de l'UMR 5608 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Nicolas Valdeyron, Directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas Valdeyron**, délégation est donnée à **M. Cyril Lechauve, Administrateur**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mai 2012

Le directeur de l'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121592DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121070INSB du 16 avril 2012 portant création du groupement de service n° 3548, intitulé « IBCG », dont le directeur est M. Agamemnon Carpousis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Emmanuel Gleizes, Pr**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Emmanuel Gleizes**, délégation est donnée à **Mme Christine Baillat, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le directeur d'unité

M. Agamemnon Carpousis

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121600DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de service n° 3039 ;

Vu la décision n° 120862INSB du 27 avril 2012 portant nomination de M. Bernard Ducommun aux fonctions de directeur de l'unité mixte n° 3039 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques Rouquette, IR**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le directeur d'unité

M. Bernard Ducommun

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121237DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, dont le directeur est Philippe Garrigues ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste Verlhac, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Verlhac, délégation est donnée à Mme Karine Flavier, Responsable Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 avril 2012

Le directeur d'unité

**Délégation de signature consentie à M. Christian THIBON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche n°3336, intitulée « Afrique au sud du Sahara » ;

Vu la décision n° 120719INSHS du 5 mars 2012 portant nominations de M. Christian THIBON aux fonctions de directeur et de M. Gérard CHOUIIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian THIBON**, directeur de l'USR 3336, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Christian Thibon, directeur, délégation de signature est donnée à :

- **M. Gérard CHOUIN**, directeur adjoint
- **Mme Sophie DIDIER**, directrice adjointe
- **M. Claude RILLY**, directeur adjoint

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100044DR16 du 22 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2012

Le délégué régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC121506DR17

**Délégation de signature consentie à Bernard Kloareg
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2424, intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche n°2424, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard Kloareg, délégation de signature est donnée à Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121632DR17

**Délégation de signature consentie à Christian Le Bart
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Le Bart, directeur de l'unité de service et de recherche n°3549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Bart, délégation de signature est donnée à Valérie Bleunven, Ingénieure d'études et Christian Bougeard, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121508DR17

**Délégation de signature consentie à François Lallier
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144, intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche n°7144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de François Lallier, délégation de signature est donnée à Marc Menevrol, Ingénieur de recherche, Céline Manceau, Assistante ingénieure, Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121510DR17

**Délégation de signature consentie à François Lallier
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC04A011DSI du 15 février 2005 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2907, intitulé Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds, dont le directeur est François Lallier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Lallier, directeur du groupement de recherche n°2907, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de François Lallier, délégation de signature est donnée à Marc Menevrol, Ingénieur de recherche, Céline Manceau, Assistante ingénieure, Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121209DR17

**Délégation de signature consentie à Jacquelin Charbonnel
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC120445INSMI du 06 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de service n°2754, intitulé MATHRICE, dont le directeur est Jacquelin Charbonnel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service n°2754, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacquelin Charbonnel, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121168DR16

**Délégation de signature consentie à M. Abdelkader SOUIFI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122736DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte internationale n° 3463, intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » et nomination de son directeur et de son directeur-adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abdelkader SOUIFI**, directeur de l'UMI 3463, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Abdelkader SOUIFI directeur, délégation de signature est donnée à **M. Vincent AIMEZ**, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2012

Le délégué régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC121624DR17

**Délégation de signature consentie à Rafael Encinas de Munagorri
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC120060DSI du 27 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°3178, intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche n°3178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Rafael Encinas de Munagorri, délégation de signature est donnée à Karine Cantèle, Assistante ingénieure et David Imbert, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**Délégation de signature consentie à Thierry Guillaudeau
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC121103INSB du 10 avril 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3480, intitulée Biologie - Santé, dont le directeur est Thierry Guillaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Guillaudeau, directeur de l'unité mixte de service n°3480, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Guillaudeux, délégation de signature est donnée à Christelle Chapron, Ingénieure d' études de 1^{ère} classe et Michel Samson, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 avril 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121634DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Bleunven, Ingénieure d'études et M. Christian Bougeard, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2012

Le directeur d'unité

Christian Le Bart

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121560DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, M. Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, M. François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, M. Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, M. Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, M. Sébastien Briand, Assistant ingénieur et Mme Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2012

Le directeur d'unité

Vincent Gouëset

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121513DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC04A011DSI du 15 février 2005 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2907, intitulé Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds, dont le directeur est François Lallier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Mme Céline Manceau, Assistante ingénieure, Mme Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Mme Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 04 mai 2012

Le directeur d'unité

François Lallier

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121507DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2424, intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Mme Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Mme Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 26 avril 2012

Le directeur d'unité

Bernard Kloareg

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121625DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120060DSI du 27 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°3178, intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine Cantèle, Assistante ingénieure et M. David Imbert, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 15 mai 2012

Le directeur d'unité

Rafael Encinas de Munagorri

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121509DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144, intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Mme Céline Manceau, Assistante ingénieure, Mme Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Mme Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 04 mai 2012

Le directeur d'unité

François Lallier

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121579DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121103INSB du 10 avril 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3480, intitulée Biologie - Santé, dont le directeur est Thierry Guillaudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle Chapron, Ingénieure d'études de 1^{ère} classe et M. Michel Samson, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 mai 2012

Le directeur d'unité

Thierry Guillaudeau

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121559DR17

**Délégation de signature consentie à Vincent Gouëset
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Sébastien Briand, Assistant ingénieur et Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 mai 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121648DR20

Délégation de signature consentie à M. Emmanuel TRIC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7329 (ancien numéro d'UMR : 6526), intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'unité UMR 7329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Emmanuel TRIC, délégation de signature est donnée à Marc SOSSON, directeur de recherche, Jenny TREVISAN, ingénieur de recherche, Sandrine BERTETIC, assistant-ingénieur, Reine SAIGHI, assistant-ingénieur, Jean-Xavier DESSA, maître de conférence, Pierre EXERTIER, directeur de recherche, Yann ROLLAND, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120634DR20 du 03/02/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/05/2012

Le délégué régional

DEC120711DR20

Délégation de signature consentie à M. Pierre ABAD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7254 (ancien numéro d'UMR : 6243), intitulée Institut Sophia Agrobiotech (ISA), dont le directeur est Pierre ABAD ;

DECIDE :

à compter du 01 janvier 2012

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre ABAD, directeur de l'unité UMR 7254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre ABAD, délégation de signature est donnée Christine PONCET, ingénieur de recherche, Marylène POIRIE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112701DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 07/02/2012

Le délégué régional

DEC121649DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7329 (ancien numéro d'UMR : 6526), intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc SOSSON, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, délégation est donnée à M. Jenny TREVISAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON et de M. Jenny TREVISAN, délégation est donnée à Mme Sandrine BERTETIC, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, de M. Jenny TREVISAN et de Mme Sandrine BERTETIC, délégation est donnée à Mme Reine SAIGHI, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, de M. Jenny TREVISAN, de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI délégation est donnée à M. Pierre EXERTIER, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, de M. Jenny TREVISAN, de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI, de M. Pierre EXERTIER délégation est donnée à M. Yann ROLLAND, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/05/2012

Le directeur d'unité

DEC121664DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrick NETTER, directeur de l'institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100047DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences Biologiques ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention confiant au Groupement d'intérêt économique « Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine » la gestion de l'activité partenariale de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire jusqu'au 31 décembre 2012,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick Netter, directeur de l'institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n° 3 à la convention confiant au Groupement d'intérêt économique « Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine » la gestion de l'activité partenariale de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2012

ALAIN FUCHS

DEC121524DAJ

Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision n°121521DAJ portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°121522DAJ portant nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°121523DAJ portant fin de fonctions de Mme Frédérique Pelletier et nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1 – A l'article 3 de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 modifiée susvisée, les termes : « Mme Florence Piaud », « Mme Frédérique Pelletier », « Mme Kauffmann » sont remplacés respectivement par les termes : « Mme Hélène Lebas », « Mme Brigitte Thibault », « Mme Corinne Quilgars Kacer ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121671DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Réau, directeur de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis Réau aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu le projet d'accord « Comprehensive Collaborative Agreement » entre le National Institute for Materials Science du Japon et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Régis Réau, directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord « Comprehensive Collaborative Agreement » entre le National Institute for Materials Science du Japon et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2012

Alain Fuchs

DEC121669DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111597DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de Mme Claudine Schmidt-Lainé aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu le projet de convention de création du Laboratoire International Associé (LIA) « LIA Next PV » entre l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris – ChimieParisTech, l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supelec), l'Institut Polytechnique de Bordeaux, l'Institut National Polytechnique de Toulouse, l'Electricité de France (EDF), l'Ecole Polytechnique, l'Université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université Bordeaux 1, l'Université Paul Sabatier, le Research Center for Advanced Science and Technology de l'Université de Tokyo et le CNRS

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Madame Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du Laboratoire International Associé (LIA) « LIA Next PV » entre l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris – ChimieParisTech, l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supelec), l'Institut Polytechnique de Bordeaux, l'Institut National Polytechnique de Toulouse, l'Ecole Polytechnique, l'Université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université Bordeaux 1, l'Université Paul Sabatier, la société Electricité de France (EDF), le Research Center for Advanced Science and Technology de l'Université de Tokyo et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2012

Alain Fuchs

DEC120419DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 7182.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 donnant délégation de signature à M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-France-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC090011CHIM du 23 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n° 7182, intitulée « Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE) » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 7182, intitulée « Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE) ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, M. Michel LATROCHE ;
- la directrice adjointe, Mme Valérie LANGLOIS ;

• 12 membres élus :

Collège A1 : M. Yannick CHAMPION,

Collège A2 : Mme Estelle RENARD,

Collège B1 : M. Eric ALLENO,
Mme Sylvie LARTIGUE-KORINEK,

Collège B2 : Mme Vanessa BARBIER,
Mme Christine CACHET-VIVIER,
M. Jean-Philippe COUZINIE,

Collège C : Mme Gladys BERNARI,
Mme Diana DRAGOE,
Mme Christine GAILLET,
Mme Isabelle LACHAISE,
M. Eric LEROY ;

- 6 membres nommés : M. Jean-Marc JOUBERT,
M. Thierry MARTENS,



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

M. Léo MAZEROLLES,
M. Alain MICHALOWICZ,
M. Jean-Pierre PEREIRA-RAMOS,
Mme Junxian ZHANG.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

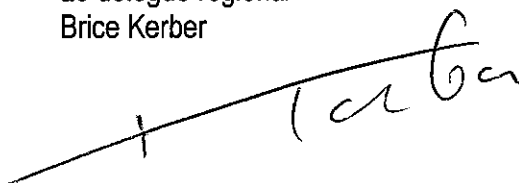
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 26 janvier 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

DEC121704DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés – UMR 6298

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » - UMR 6298.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- les 2 directeurs adjoints, membres de droit ;
- 13 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 24 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC121165DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Economie et de Gestion – FRE 3496

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Laboratoire d'Economie et de Gestion »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire d'Economie et de Gestion » - FRE 3496.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 25 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe PIERI

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5005
Laboratoire Ampère**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005 Laboratoire Ampère,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 Laboratoire Ampère à compter du 3 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants chercheurs : 4
 - Collège ITA : 2
 - Collège Non permanents : 3
- 4 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5133 ARCHEORIENT

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133 ARCHEORIENT – Environnements et sociétés de l'Orient ancien ,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 ARCHEORIENT à compter du 8 avril 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège A Chercheurs et enseignants-chercheurs : 7
 - Collège B ITA : 2 ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/05/2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5189
Histoire et sources des mondes antiques**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5189 Histoire et sources des mondes antiques,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5189 à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 7
 - Collège ITA/ITRF : 2
 - Collège Non-permanents : 1
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 avril 2011

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5191 Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5191 Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations – ICAR,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5191 ICAR à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 7
 - Collège ITA : 2 ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5208
Institut Camille Jordan**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208 Institut Camille Jordan,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 Institut Camille Jordan.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège A Professeurs et directeurs de recherche : 5
 - Collège B Maîtres de conférence et chargés de recherche : 5
 - Collège IATOS : 1
 - Collège Non permanents : 1
- 6 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5229
Centre de neuroscience cognitive**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229 Centre de neuroscience cognitive,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 Centre de neuroscience cognitive à compter du 4 avril 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs : 4
 - Collège ITA : 1
 - Collège Doctorants : 1
- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5292
Centre de recherche en neurosciences de Lyon**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5292 Centre de recherche en neurosciences de Lyon,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 Centre de neurosciences de Lyon à compter du 13 mai 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus :
 - Collège 1 Chercheurs et enseignants chercheurs : 4
 - Collège 2 ITA : 4
 - Collège 3 Non permanents : 3
- 4 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5516
Laboratoire Hubert Curien**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516 Laboratoire Hubert Curien,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5516 Laboratoire Hubert Curien à compter du 1^{er} septembre 2010.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4, plus 2 suppléants
 - Collège ITA : 3, plus 1 suppléant
 - Collège Non permanents : 2
- 4 membres nommés, plus 1 suppléant

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5600
Environnement, Ville, Société**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600 Environnement, Ville, Société,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 Environnement, Ville, Société à compter du 11 mai 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4, plus 4 suppléants
 - Collège ITA / IATOS: 2, plus 2 suppléants
 - Collège Doctorants : 3, plus 3 suppléants
- 9 membres nommés, plus 9 suppléants

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5672
Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5672 Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5672 Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon à compter du 1^{er} mars 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
 - Collège ITA : 1
 - Collège Doctorants : 1 ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5206 Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5206 Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique à compter du 17 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège A Chercheurs, enseignants-chercheurs, professeurs : 6
 - Collège B Ingénieurs, Techniciens : 2
 - Collège Doctorants : 2 ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5620
Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5620 Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5620 Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents, à compter du 9 mars 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
 - Collège ITA-IATOS : 2
 - Collège Doctorants : 1 ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 mai 2011

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3010
Laboratoire Joliot-Curie**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC105379INSB du 10 février 2011 approuvant le renouvellement de l'unité USR3010 Laboratoire Joliot-Curie,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3010 Laboratoire Joliot-Curie à compter du 1^{er} février 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus :
 - Collège A Chercheurs et enseignants-chercheurs : 2
 - Collège B ITA : 1
 - Collège Non permanents : 2 ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3439
Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC110248INSHS du 11 février 2011 portant création de l'unité USR3439 Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3439 Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus :
Collège ITA : 6 ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

DEC121565dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

Vu la décision n° DEC121497dr08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées les 12 et 13 mars 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC) est composé comme suit :

Membre de droit :

- M. Frédéric BECQ, Directeur

Membres élus :

- Mme Annie-Claire BALANDRE *suppléante : Mme Sandra MIRVAL*
- M. Patrick BOIS *suppléant : M. Omar BENZAKOUR*

- Mme Norah DEFAMIE *suppléante : Mme Corinne CHADENEAU*
- Mme Carole DESFONTAINE *suppléante : Mme Christelle MORILLON*
- M. Mahmoud EL MAASSARANI *suppléante : Mme Laurie-Anne PAYET*
- M. Jean-Marc MULLER *suppléante : Mme Valérie CORONAS*
- Mme Caroline NOREZ *suppléante : Mme Clarisse VANDEBROUCK*
- M. Stéphane SEBILLE *suppléant : M. Aurélien CHATELIER*
- Mme Laurence TURI *suppléante : Mme Mathilde JOLLIVET*

Membres nommés :

- M. Bruno CONSTANTIN *suppléant : M. Nicolas BOURMEYSTER*
- M. Denis COURATIN *suppléant : M. Daniel GUYONNET*
- M. Sylvain FRAINEAU *suppléante : Mme Souheyla BENSALMA*
- Mme Véronique MAUPOIL *suppléante : Mme Claire MALECOT*
- M. Marc MESNIL *suppléant : M. Alain KITZIS*
- M. Pierre VOISIN *suppléante : Mme Joëlle ROCHE*

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121567dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

Vu la décision n° DEC121494dr08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 19 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Jean-Paul MONGE, Directeur
- Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, Directrice-adjointe
- M. David GIRON, Directeur-adjoint

Membres élus :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Mme Nadine BUSSON | <i>suppléante : Mme Karine MUSSET</i> |
| - M. Robin CAILLON | <i>suppléant : M. Germain CHEVIGNON</i> |
| - M. Aurélien CHATEIGNER | <i>suppléant : M. Clément VINAUGER</i> |
| - Mme Séverine DEVERS | <i>suppléant : M. Thomas STEINMANN</i> |
| - M. Simon DUPONT | <i>suppléante : Mme Marjorie TOLMONT</i> |
| - Mme Catherine DUPUY | <i>suppléant : M. Eric DARROUZET</i> |
| - Mme Marlène GOUBAULT | <i>suppléant : M. Christophe BRESSAC</i> |
| - Mme Elisabeth HUGUET | <i>suppléant : M. Claudio LAZZARI</i> |
| - M. Christophe LUCAS | <i>suppléant : M. Fernando GUERRIERI</i> |
| - Mme Christelle SUPPO | <i>suppléant : M. Jean-Michel DREZEN</i> |

Membres nommés :

- Mme Ginette DAMBRINE
- M. Philippe GAYRAL
- M. Wilfred KAISER
- Mme Chloé LAHONDERE
- Mme Marie ZIMMERMANN

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121566dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), dont le directeur est M. Patrick VILLIEU ;

Vu la décision n° DEC121499dr08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), dont le directeur est M. Patrick VILLIEU ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 03 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Patrick VILLIEU, Directeur
- Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice-adjointe

Membres élus :

- M. Cem ERTUR
- M. Mouez FODHA
- M. Sébastien GALANTI
- M. Christophe HURLIN
- M. Grégory LEVIEUGE
- M. Yannick LUCOTTE
- M. Arslan Tariq RANA
- Mme Hélène SALIEGE

Membres nommés :

- M. Rémi BAZILLIER
- M. Florent BRESSON
- M. Alexis DIRER

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121453dr08

Décision portant modification de la liste des membres du Conseil de service de la Délégation Centre Poitou-Charentes (MOY800).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ modifiée du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC060087DR08 du 23 août 2006 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Centre Poitou-Charentes (MOY800) ;

Vu la décision n° DEC090132DR08 du 03 septembre 2009 modifiée portant composition du conseil de service au sein de la délégation Centre Poitou-Charentes (MOY800) ;

DECIDE :

Article 1er

La décision n° DEC090132DR08 du 03 septembre 2009 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er}, les termes « Mme Valérie SABOURAUD » sont remplacés par les termes « Mme Patricia MADRIERES ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121095DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité 7332, CPT

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7332, intitulée « Centre de physique théorique » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7332 .

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, ITA qui sont membres du collège I et II, répartis comme suit :
 - ° 6 élus des 3 groupes, membres du sous-collège I-1
 - ° 1 élu, membre du sous-collège I-2
 - ° 1 élu ITA, membre du collège II ;
- 4 membres nommés : dont un choisi parmi les membres du collège II;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC121077DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7317, LEST

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7317, intitulée « Laboratoire d'économie et de sociologie du travail »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7317.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 8 membres élus : 4 pour le collège recherche ; 2 pour le collège support et soutien à la recherche dont 1 titulaire et 1 suppléant ; 2 pour le collège doctorants dont 1 titulaire et 1 suppléant
- 6 membres nommés : 4 pour le collège recherche ; 2 pour le collège support et soutien à la recherche

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC121101DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence » (IM2NP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence »

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7334, IM2NP.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- des membres élus : 13 ;
- des membres nommés : 4.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 09 mars 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

DEC121093DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7342, IRPHE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7342, intitulée « Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7342.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : 5 pour le collège recherche (professeur, directeur de recherche, maître de conférence, chargé de recherche et doctorants) et 3 pour le collège ITA/ITRF
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22/02/12

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC121096DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7287, ISM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100025DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7287, intitulée « Institut des sciences du mouvement – Etienne Jules Marey » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7287.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- Eric BERTON, le directeur de l'unité ;
- Reinoud BOOTSMA & François CURY, les directeurs adjoints;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs/ Enseignants-chercheurs
 - Sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Permanents : Jérôme LAURIN ; Nicolas MASCRET ; Serge MESURE ; Antoine MORICE
 - Sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Non Permanents : Sophie CHEN ; Violaine SEVREZ
 - Collège ITA / IATSS : Julien DIPERI ; Sylvain FLOUCAT ; Patrick SAINTON ;
- 3 membres nommés : Jean-Noël ARGENSON ; Martine PITHIOUX ; Thibaut RAHARIJAONA

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/02/2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC121663DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves Le Mest ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6521.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité : Yves Le Mest ;
- le directeur adjoint : Philippe Schoollhammer ;
- 8 membres élus : Mathieu Berchel, Philippe Giamarchi, Antony Memboeuf, Nicolas Le Poul, Raphaël Tripier, Jean-Luc Chapel, Catherine Charles et Antoine Perhirin ;
- 4 membres nommés : Catherine Elleouet, Frédéric Gloaguen, Véronique Patinec et Smail Triki.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]¹.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

André Quinquis

DEC121320DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6629.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Benoît Grébert ;
- la directrice adjointe : Anne Philippe ;
- 8 membres élus : Christophe Berthon, Gilles Carron, Vincent Colin, Annick Egurbide, Frédéric Héreau, Eric Paturel, Nicolas Pétrélis et Samuel Tapie ;
- 5 membres nommés : Hossein Abbaspour, Jean-François Coulombel, Vivien Desveaux, Aurélien Djament et Françoise Foucher.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]¹.

Article 3 : Compétences

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 avril 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

André Quinquis

DEC121103INSB

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3480 intitulée « Biologie - Santé » et nommant M. Thierry Guillaudeux aux fonctions de directeur.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 050043 du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu les avis émis par les instances du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3480 intitulée « Biologie – Santé », est créée à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation : Bretagne et Pays-de-la-Loire

Etablissements partenaires : Université de Rennes 1, Inserm

Sections d'évaluation : 23, 24, 26

Article 2 : Direction

M. Thierry Guillaudeux, Maître de conférences à l'université de Rennes 1, est nommé directeur de cette unité mixte de service.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2012

Alain Fuchs

DEC121070INSB

Décision portant création du groupement de service n°3548 intitulé Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique IBCG et nommant aux fonctions de directeur Monsieur Agamemnon Carpousis et nommant aux fonctions de directeur adjoint Monsieur Pierre-Emmanuel Gleizes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques. ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé, à compter du 1^{er} janvier 2012, et sous réserve de la signature de la convention du groupement de service intitulé Institut de Biologie cellulaire et de Génétique IBCG n° de code 3548:

Etablissement partenaire: Université Toulouse 3

Institut: INSB

Délégation : Midi-Pyrénées

Section d'évaluation : 22

Article 2 : Direction de l'Unité

2-1 Monsieur Agamemnon Carpousis, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du GDS 3548 à compter du 1^{er} janvier 2012 et pour la durée de l'unité :

- Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits
- Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à disposition du groupement

2-2 Monsieur Pierre-Emmanuel Gleizes, Professeur des Universités à l'Université Toulouse 3, est nommé directeur-adjoint pour la durée de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 avril 2012

Alain Fuchs

DEC121595 DR06

Décision relative au tarif des produits de l'unité n° UMR 7198 intitulée INSTITUT JEAN LAMOUR.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJDAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M .Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Est;

Vu la décision n°100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe PIÉRI, délégué régional pour la circonscription Centre Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n°UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/05/2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 10 mai 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

Philippe Piéri

ANNEXE : IJL - UMR 7198

TARIFICATION PRESTATION DE MICROSCOPIE AU 01/05/2012

TYPE DE MICROSCOPE	TARIF € HT pour 1 heure d'utilisation
Utilisation du microscope électronique à balayage Quanta 600 FEG Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 188,31 32,93 107,11
Utilisation du microscope électronique à transmission CM 200 Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 228,53 28,72 140,72
Utilisation de la microsonde électronique JEOL JXA 8530 F Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 258,34 37,09 166,32
Utilisation de la microsonde ionique SIMS-IMS 7F Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 317,95 30,58 223,08
Utilisation du microscope électronique à transmission ARM200F Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 900,47 115,72 715,72
TYPE DE MICROSCOPE	TARIF € HT pour 1 échantillon
Utilisation de la microsonde ionique SIMS-IMS 7F Client privé Client UDL (Université de Lorraine) et CNRS Autre client public	 2 533,72 243,64 1 783,64

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation du microscope électronique à balayage Quanta 600 FEG

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1100 heures = 4,55 €)	4,55	4,55	4,55
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microscope électronique à balayage			
Valeur d'achat : 408000 €			
Utilisation 1100 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $408000/5/1100 = 74,18$ €	74,18		74,18
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 52,25 € (84000 €/1600 heures)	52,25		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (25000 €/1100 heures = 22,73 €)	22,73	22,73	22,73
Infrastructure (30m ² x 24 € / 1100 heures = 0,65 €)	0,65	0,65	0,65
Sous-total	154,36	27,93	102,11
Marge	20,00	5,00	5,00
Part F 8%	13,95		
Total des dépenses	188,31	32,93	107,11
Nombre d'unités réalisées (1 heure d'utilisation)	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire (pour une heure d'utilisation)	188,31	32,93	107,11

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation du microscope électronique à transmission CM 200

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1000 heures = 5€)	5,00	5,00	5,00
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microscope électronique à transmission			
Valeur d'achat : 560000 €			
Utilisation 1000 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $560000/5/1000 = 112$ €	112,00		112,00
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 52,25 € (84000 €/1600 heures)	52,25		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (18000 €/1000 heures = 18 €)	18,00	18,00	18,00
Infrastructure (30m ² x 24 € / 1000 heures = 0,72 €)	0,72	0,72	0,72
Sous-total	187,97	23,72	135,72
Marge	23,63	5,00	5,00
Part F 8%	16,93		
Total des dépenses	228,53	28,72	140,72
Nombre d'unités réalisées (1 heure d'utilisation)	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire (pour une heure d'utilisation)	228,53	28,72	140,72

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation de la microsonde électronique JEOL JXA 8530 F

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1300 heures = 3,85 €)	3,85	3,85	3,85
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microsonde électronique			
Valeur d'achat : 840000 €			
Utilisation 1300 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $840000/5/1300 = 129,23$ €	129,23		129,23
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 52,25 € (84000 €/1600 heures)	52,25		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (36000 €/1300 heures = 27,69 €)	27,69	27,69	27,69
Infrastructure (30m ² x 24 € / 1300 heures = 0,55 €)	0,55	0,55	0,55
Sous-total	213,57	32,09	161,32
Marge	25,63	5,00	5,00
Part F 8%	19,14		
Total des dépenses	258,34	37,09	166,32
Nombre d'unités réalisées (1 heure d'utilisation)	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire (pour une heure d'utilisation)	258,34	37,09	166,32

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation de la microsonde ionique SIMS-IMS 7F

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1600 heures = 3,13 €)	3,13	3,13	3,13
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microsonde ionique			
Valeur d'achat : 1540000 €			
Utilisation 1600 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $1540000/5/1600 = 192,50$ €	192,50		192,50
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 52,50 € (84000 €/1600 heures)	52,50		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (32000 €/1600 heures = 20 €)	20,00	20,00	20,00
Infrastructure (30m ² x 24 € / 1600 heures = 0,45 €)	0,45	0,45	0,45
Sous-total	268,58	23,58	216,08
Marge	25,82	7,00	7,00
Part F 8%	23,55		
Total des dépenses	317,95	30,58	223,08
Nombre d'unités réalisées (1 heure d'utilisation)	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire (pour une heure d'utilisation)	317,95	30,58	223,08

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation du microscope électronique à transmission ARM200F

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1000 heures = 5€)	5,00	5,00	5,00
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microscope électronique à transmission			
Valeur d'achat : 3000000 €			
Utilisation 1000 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $3000000/5/1000 = 600€$	600,00		600,00
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 52,25 € (84000 €/1600 heures)	52,25		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (100000 €/1000 heures = 100 €)	100,00	100,00	100,00
Infrastructure (30m2 x 24 € / 1000 heures = 0,72 €)	0,72	0,72	0,72
Sous-total	757,97	105,72	705,72
Marge	75,80	10,00	10,00
Part F 8%	66,70		
Total des dépenses	900,47	115,72	715,72
Nombre d'unités réalisées (1 heure d'utilisation)	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire (pour une heure d'utilisation)	900,47	115,72	715,72

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

CADRE POUR DETERMINER LE PRIX DE REVIENT

Utilisation de la microsonde ionique SIMS-IMS 7F

Poste des charges	Montant en € HT pour le privé	Montant en € HT pour laboratoires UDL et CNRS	Montant en € HT pour le public
Consommation de matières premières (5000 €/1600 heures = 3,13 €)	25,04	25,04	25,04
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)			
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation			
Microsonde ionique			
Valeur d'achat : 1540000 €			
Utilisation 1600 heures/an			
Amortissement : 5 ans			
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (*) = $1540000/5/1600 = 192,50$ €	1 540,00		1 540,00
Frais de personnel : 1 heure d'ingénieur d'étude à 420,00 € (84000 €/1600 heures)	420,00		
Autres dépenses			
Contrat d'entretien (32000 €/1600 heures = 20 €)	160,00	160,00	160,00
Infrastructure (30m ² x 24 € / 1600 heures = 0,45 €)	3,60	3,60	3,60
Sous-total	2 148,64	188,64	1 728,64
Marge	197,40	55,00	55,00
Part F 8%	187,68		
Total des dépenses	2 533,72	243,64	1 783,64
Nombre d'unités réalisées : un échantillon	1,00	1,00	1,00
Prix de revient complet unitaire pour un échantillon	2 533,72	243,64	1 783,64

* Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée la cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Décision relative au tarif des produits de l'unité¹ n°UMR7516 intitulée IPGS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°112627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

Vu la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n°UMR7516 intitulée IPGS sont fixés selon le barème joint en annexe².

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 juin 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS³.

Fait à Strasbourg, le 14 mai 2012.

Pour le Président et par délégation⁴
La déléguée régionale

¹ **A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.**

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

² Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

³ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

⁴ Nom, prénom et qualité du signataire.



Délégation Alsace

DEC121615DR10

DECISION TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR7516 IPGS

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<i>Analyse par Microscopie Electronique</i>	Tarif/analyse
4121	Laboratoire CNRS	703.41
4122	Université de Strasbourg (UDS)	703.41
4123	Université de Haute Alsace	764.57
4124	Autres clients externes	799.33



Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC120693DR02



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Vu la décision n°100251DR02 du 16/04/2010 nommant madame Leïla Boubekour Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/02/2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par madame Leïla Boubekour dans l'unité mixte de recherche n°8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2012
Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice de l'Ecole normale supérieure
Monique Canto-Sperber

Pour la Directrice de l'Ecole normale supérieure
et par délégation,
la Directrice générale des services

Coralie WALUGA



DEC121227INSIS

Décision modifiant la décision n°DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°8205 intitulée « Unité de recherche NAVIER » et nommant Monsieur Olivier COUSSY, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°105029INSIS portant nominations de Monsieur Karam SAB aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8205 intitulée « Unité de recherche NAVIER » en remplacement de Monsieur Olivier COUSSY et de Monsieur François CHEVOIR, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de la décision susvisée est ajouté l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux – IFSTTAR comme autre établissement co-tutelle de :

l'UMR8205, intitulée « Unité de recherche NAVIER »

Directeur : M. Karam SAB, directeur de recherche

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

26 AVR. 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121409INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC120062DSI du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement du groupement de recherche (GDR) n°3162 intitulé Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques (Mécanotransduction).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC120062DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement du groupement de recherche (GDR) n°3162 intitulé Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques (Mécanotransduction) et nommant M. Thierry HOC, directeur de cette unité ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC122737 en date du 5 janvier 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit en ce qui concerne le groupement de recherche n°3162 sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

- Les mots : « Délégation Ile-de-France Ouest et Nord » sont remplacés par les mots : « Délégation Rhône-Auvergne »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121340DR08

Décision portant cessation d'activité de Mme Sophie GALLON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC111445DR08 du 06/09/2011 portant nomination de Mme Sophie GALLON aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Sophie GALLON, dans l'unité du CNRS n°UPR841, à compter du 01/06/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2012

La directrice de l'unité
Nicole BERIOU

Date et visa du délégué régional du CNRS
Le 27/04/2012
Patrice SOULLIE

DEC120987DR15

Décision fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la Délégation Aquitaine-Limousin pour l'année 2011.

Le Délégué Régional,

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique,,
- Vu la circulaire FP n°1487 du 18 novembre 1982 portant application du décret n°82-447 du 28 mai 1982,
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu la décision n°206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au Centre national de la recherche scientifique, et notamment son article 24,
- Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 18 novembre 2008,
- Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 18 novembre 2008 et 13 janvier 2009,
- Vu la décision n°DEC110054DRH du 14 avril 2011 désignant les organisations syndicales les plus représentatives au CNRS au titre de l'année 2011,

Article 1 :

Au titre de l'année 2011, les organisations syndicales les plus représentatives pour la Délégation Aquitaine-Limousin sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche EPST
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA-RECHERCHE)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA-RECHERCHE)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche EPST

Article 2 :

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 6 mars 2012
La déléguée régionale
par intérim



DEC121180DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2012.

Le président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 10, 16, 17, 30 et 31 janvier 2012, 2, 16, 20 et 23 février 2012,

DECIDE

Article 1 - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2012, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

Article 2 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/02, 01/03, 01/04, 07/06 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. CHAUSSAT Pascal, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. AMBROISE Christophe, Professeur des universités.
- Mme BERTHE Valérie, Directrice de recherche du CNRS.
- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BESSON Gérard, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BONNAILLIE-NOEL Virginie, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.
- M. BRENIER Yann, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. GAMBAUDO Jean-Marc, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme LESCOP Christine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.
- M. LORAY Frank, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme SIEGEL Anne, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BOILEAU Michel, Professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. BOSCAIN Ugo, Directeur de recherche du CNRS
- Mme FOUGERES Anne-Laure, Professeur des universités.
- M. GODEFROY Gilles, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme GUIONNET Alice, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.
- M. LEDOUX James, Professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national.

Article 3 - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 02/04, 04/02, 04/03, 05/02, 05/03, 06/02, 06/03 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut de physique

Président :

- Le Directeur de l'Institut de physique, ou M. LEBOEUF Patricio, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.

- M. BUSTARRET Etienne, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. DAUXOIS Thierry, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GOUDEAU Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.
- M. LEBOEUF Patricio, Directeur de recherche du CNRS.
- M. RICHETTI Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 11 du comité national.
- M. ROBERT Jacques, Professeur des universités, membre élu de la section 4 du comité national.
- Mme ROUBIN Pascale, Professeur des universités.
- M. TASSIN Jean-François, Professeur des universités.

Membres suppléants :

- M. BACHAS Constantin, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.
- M. BALCOU Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 4 du comité national.
- M. BOUFFARD Serge, chercheur du CEA, membre élu de la section 5 du comité national.
- M. FOURCADE Bertrand, Professeur des universités.
- M. HENRY Yves, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. SIMON Charles, Directeur de recherche du CNRS.

Article 4 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/06, 07/07, 29/02, 29/03, 31/03, 39/04 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut écologie et environnement

Président :

- La Directrice de l'Institut écologie et environnement, ou Mme THIEBAULT Stéphanie, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme ANDRIEU-PONEL Valérie, Maître de conférences, membre élue de la section 20 du comité national.
- Mme AUJARD Fabienne, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 27 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.
- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BINDER Didier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. CHAUVET Eric, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CHENUIL Anne, Chargée de recherche, membre élue de la section 29 du comité national.
- Mme GUIHARD-COSTA Anne-Marie, Directrice de recherche du CNRS.

- M. LE GALLIARD Jean-François, Chargé de recherche du CNRS.
- M. MARTIN Jean-Louis, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MOUCHIROUD Dominique, Professeur des universités, membre élue de la section 29 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BOUVIER Thierry, Chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 20 du comité national
- M. GRANDCOLAS Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. MAUREILLE Bruno, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. PEIRY Jean-Luc, Professeur des universités, membre nommé de la section 31 du comité national.
- Mme REGERT Martine, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 31 du comité national.
- Mme WEBER Christiane, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.

Article 5 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/05, 07/02, 07/03, 08/04 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BLOCH Isabelle, Professeur des universités, membre nommée de la section 7 du comité national.
- M. DURAND Bruno, Professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. CHATILA Raja, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CHEVALLEREAU Christine, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 7 du comité national.
- Mme FANTONI-COICHOT Isabelle, Chargée de recherche du CNRS.
- M. GUITTON Pascal, Professeur des universités.
- M. SCHNOEBELEN Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. TSOUKIAS Alexis, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. WEIL Pascal, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. CAPPE Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CORTIER Véronique, Directrice de recherche du CNRS.
- M. GAUVAIN Jean-Luc, Directeur de recherche du CNRS.
- M. KILLIJIAN Marc-Olivier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. RICHARD Alain, Professeur des universités.

Article 6 - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/04, 07/05, 08/02, 08/03, 09/02, 10/03, 10/04, 30/05 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Président :

- La Directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme LAFARIE-FRENOT Marie-Christine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BONNET BEN DHIA Anne-Sophie, Directrice de recherche du CNRS.
- M. DE MATHELIN Michel, Professeur des universités.
- M. FLAMANT Gilles, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national.
- M. KONDO Djimédo, Professeur des universités, membre élu de la section 9 du comité national.
- Mme LAFARIE-FRENOT Marie-Christine, Professeur des universités.
- M. NICOLAS Laurent, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. PELLET Claude, Professeur des université, membre élu de la section 8 du comité national.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national.
- M. VEYNANTE Denis, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. DE LABACHELLERIE Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LANCE Michel, Professeur des universités.
- M. MAZUYER Denis, Professeur des universités.
- M. NICU Liviu, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national.
- Mme RAYNAL Florence, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 11 du comité national.
- M. RICHARD Alain, Professeur des universités.

Article 7 - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/03, 03/02, 03/03, 03/04, 03/05, 03/06, 03/07, 03/08, 03/09, 03/10, 03/11, 03/12, 13/04 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. AUGE Etienne, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BLUMENFELD Yorick, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GUIDAL Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 3 du comité national.
- M. LAKTINEH Imad, Professeur des universités.
- Mme LEDROIT-GUILLON Fabienne, Directrice de recherche du CNRS.
- Mme MARQUET Christine, Chargée de recherche du CNRS.
- M. PITA Santiago, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. PROTASSOV Konstantin, Professeur des universités, membre élu de la section 3 du comité national.
- Mme SCHUNE Marie-Hélène, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 3 du comité national.
- M. ZOMER Fabian, Professeur des universités, membre nommé de la section 3 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BRASSE David, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme COUSINOU Marie-Claude, Professeur des universités, membre nommée de la section 3 du comité national.
- M. CROCHET Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GIOVINAZZO Jérôme, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. LAMBLIN Jacob, Maître de conférences.
- M. LEROY Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LOTT Benoit, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MARION Frédérique, Directrice de recherche du CNRS.
- Mme MERLE-LUCOTTE Elsa, Professeur des universités.
- Mme SUOMIJARVI Tiina, Professeur des universités, membre nommée de la section 3 du comité national.

Article 8 - Pour les concours de chargés de recherche n° 11/02, 11/03, 12/02, 12/03, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 15/02, 15/03, 16/03, 30/04 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut de chimie

Président :

- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean-François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BAROIS Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BOURISSOU Didier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national.
- M. BUJOLI Bruno, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DELMAS Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. HAPIOT Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 13 du comité national.
- Mme IMBERTY Anne, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 16 du comité national.
- M. OUAHAB Lahcene, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 14 du comité national.
- Mme PRADIER Claire-Marie, Directrice de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme AGBOSSOU Francine, directrice de recherche du CNRS.
- M. CARPENTIER Jean-François, Professeur des universités, membre élu de la section 14 du comité national.
- Mme GUILLOUX-VIRY Maryline, Professeur des universités.
- M. ILIOPOULOS Ilias, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MICOUIN Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- M. SALLE Marc, Professeur des universités, membre élu de la section 12 du comité national.

Article 9 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/07, 07/08, 07/09, 18/05, 27/04, 27/05, 31/02, 31/04, 31/05, 32/02, 32/03, 33/02, 33/03, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 35/04, 35/05, 35/06, 36/02, 36/03, 37/03, 37/04, 37/05, 38/02, 38/03, 38/04, 38/05, 38/06, 39/02, 39/03, 40/02, 40/03, 40/04 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut des sciences humaines et sociales

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François-Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BAUSSANT Michèle, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national.
- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CATTAN Nadine, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 39 du comité national.
- Mme COLLIN BOUFFIER Sophie, Professeur des universités, membre nommée de la section 32 du comité national.
- Mme DEGUILHEM Randi, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 33 du comité national.
- M. DIDRY Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 41 du comité national.
- M. DUDAY Henri, Directeur de recherche du CNRS.
- M. HUDELOT Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 34 du comité national.
- M. MICHEL Patrick, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 40 du comité national.
- Mme QUEFFELEC-DUMASY Lise, Professeur des universités, membre élue de la section 35 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BUHOT DE LAUNAY Marc, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 35 du comité national.
- Mme DUCREUX LAKITS Marie-Elisabeth, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 33 du comité national.
- M. GOSSNER Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme RENDU Christine, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 32 du comité national.
- Mme VANHOVE Martine, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 34 du comité national.
- Mme VOIRON Christine, Professeur des universités, membre nommée de la section 39 du comité national.

Article 10 - Pour les concours de chargés de recherche n° 16/02, 21/02, 21/03, 22/02, 22/03, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03, 30/02, 30/03, relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences biologiques

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme DEFAIS Martine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme AUJARD Fabienne, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 27 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.
- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.

- M. EYCHENE Alain, Directeur de recherche de l'INSERM, membre élu de la section 22 du comité national.
- Mme JESSUS Catherine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national.
- M. LANGIN Thierry, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 28 du comité national.
- M. LUCAS Bruno, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 24 du comité national.
- M. MESNARD Jean-Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 23 du comité national.
- Mme MULLER Sylviane, Directrice de recherche du CNRS.
- Mme PILLER-MICHEL Véronique, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 21 du comité national.
- M. POULAIN Bernard, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. JOUFFRAIS Christophe, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 du comité national.
- Mme KRIEF Patricia, Chargée de recherche de l'INSERM, membre élue de la section 23 du comité national.
- Mme LEJAY-LEFEBVRE Laurence, Chargée de recherche de l'INRA, membre élue de la section 28 du comité national.
- M. LEVY Daniel, Directeur de recherche, membre nommé de la section 21 du comité national.
- M. QUINTANA-MURCI Luis, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 22 du comité national.
- Mme RONDI-REIG Laure, Chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 27 du comité national.

Article 11 - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 18/02, 18/03, 18/04, 19/02, 19/03, 20/04, 20/05 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. FLAUD Jean-Marie, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CHARVIS Philippe, Directeur de recherche de l'IRD, membre nommé de la section 18 du comité national.
- M. FILY Michel, Professeur des universités, membre élu de la section 19 du comité national.
- Mme GENOVA Françoise, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 17 du comité national.
- Mme HILL Vanessa, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 17 du comité national.

- Mme JEANDEL Catherine, Directrice de recherche du CNRS.
- M. LALLEMAND Serge, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LAMARE Sylvain, Professeur des universités.
- M. NATAF Henri Claude, Directeur de recherche du CNRS.
- M. ROY Claude, Directeur de recherche de l'IRD.

Membres suppléants :

- M. ANCELLET Gérard, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CLERBAUX Cathy, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 19 du comité national.
- M. INGRIN Jannick, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national.
- M. LANSON Bruno, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national.
- Mme LEAL Catherine, Directrice de recherche du CNRS.
- M. LOUARN Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 17 du comité national.
- M. MENARD François, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme PAUL Anne, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 18 du comité national.
- Mme SELLEGRI Karine, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national.

Article 12 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mai 2012

Alain FUCHS

DEC121489DRH

désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n° 121282DRH du 23 avril 2012,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de mobilité du CNRS :

1) En tant que représentants titulaires :

- Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines,
- Florence BOUYER, responsable du service observatoire des métiers et de l'emploi scientifique,
- Liliane FLABBÉE, directrice de la direction déléguée aux cadres supérieurs,
- Olivier GRENET, administrateur de l'UPR 2355 Institut des sciences du végétal à Gif-sur-Yvette,
- Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales,
- Guy MATZEN, directeur de recherche au laboratoire Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation - UPR3079, à Orléans.

2) En tant que représentants suppléants :

- Catherine CRIBIU, adjointe du responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud,
- Christiane ENAMÉ, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- Jean-Yves MARZIN, directeur de recherche au Laboratoire de Photonique et de Nanostructures – UPR20, à Marcoussis,
- Emmanuel METERREAU, responsable du service des ressources humaines de la délégation Normandie,
- Emmanuel RIDENT, directeur adjoint des ressources humaines,
- Catherine TRÉMOULET, responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine Limousin.

Article 2

La présente décision abroge la décision n° 100053DRH du 15 septembre 2010 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2012

Alain FUCHS

DEC121490DRH

fixant la liste des organisations syndicales non présentées au comité technique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 121295DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une CNAS et des CORAS ;

Vu la décision n° 121281DRH du 23 avril 2012 instituant une commission nationale de la formation permanente (CNFP) ;

Vu la décision n° 121282DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n°060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS ;

Vu la décision n° 121280DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 070062DRH du 30 novembre 2007 instituant une commission nationale de suivi des travaux du plan de développement de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au CNRS ;

Vu la décision n° 121284DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, et d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Décide

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions des instances nationales suivantes :

- la commission nationale d'action sociale ;
- la commission nationale de formation permanente ;

- la commission nationale de mobilité ;
- la commission nationale de suivi des travaux du plan de développement de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- le comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2012

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC121717DRH

- Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;
- Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 10 octobre 2011
- Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 01 décembre 2011;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;
- Vu, la décision du 23 décembre 2011

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est complété comme suit :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
Au lieu de						
DELMOTTE	Michel	DR2	9	UMR8006	PARIS	DR01
Lire						
DELMOTTE	Michel	DR2	9	EA4704	ROUEN	DR19

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
Au lieu de						
VERON	Michel	DR1	21	URA2185	PARIS	DR05
Lire						
VERON	Michel	DR1	21	URA2582	PARIS	DR05

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30/05/2012

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC121440DRH

- Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;
- Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 10 octobre 2011
- Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 01 décembre 2011;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;
- Vu, la décision du 23 décembre 2011

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est complété comme suit :

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
Au lieu de CHROBOCZEK	Jadwiga	DREM	20	UMR5075 GRENOBLE	DR11
Lire CHROBOCZEK	Jadwiga	DREM	20	UMR5525 LA TRONCHE	DR11

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 09/05/2012

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines



DEC121179DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2012.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 10, 16, 17, 30 et 31 janvier 2012, 2, 16, 20 et 23 février 2012,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2012.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 10 membres de droit

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François-Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- La Directrice de l'Institut écologie et environnement, ou Mme THIEBAULT Stéphanie, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. SERIN Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. DEHORNOY Patrick, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou M. LEBOEUF Patricio, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean-François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- La Directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. NICOLAS Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. FLAUD Jean-Marie, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 10 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- M. BLANC Stéphane, Chargé de recherche du CNRS, Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - STRASBOURG, membre nommé de la section 29 du comité national.
- M. GALOP Didier, Chargé de recherche du CNRS, Géographie de l'environnement - TOULOUSE, membre élu de la section 31 du comité national et membre nommé de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.
- M. ZWEIGENBAUM Pierre, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur - ORSAY, membre nommé de la commission interdisciplinaire 44 du comité national.
- Mme DAMAIS Chantal, Directrice de recherche du CNRS, Institut André Lwoff - VILLEJUIF, membre élue de la section 30 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 41 du comité national.
- Mme PEYRIERAS Nadine, Directrice de recherche du CNRS, Neurobiologie et développement - GIF-SUR-YVETTE, membre nommée de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. INGRAO Christian, Chargé de recherche du CNRS, Institut d'histoire du temps présent - PARIS, membre élu de la section 33 du comité national.

- M. DEVILLE Laurent, Chargé de recherche du CNRS, Groupe de Droit, Economie et Gestion - VALBONNE, membre élu de la section 37 du comité national.
- M. LORAY Frank, Directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche mathématique de Rennes - RENNES, membre élu de la section 01 du comité national.
- M. DESCOTES-GENON Sébastien, Chargé de recherche, Laboratoire de physique théorique - ORSAY, membre élu de la section 02 du comité national.
- M. DESTAINVILLE Nicolas, Professeur des universités, Laboratoire de Physique Théorique - TOULOUSE, membre élu de la section 02 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme AUJARD Fabienne, Directrice de recherche du CNRS, Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés - BRUNOY, membre élue de la section 27 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.
- M. GRANDCOLAS Philippe, Directeur de recherche, Origine, structure et évolution de la biodiversité - PARIS, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. DOMBRE Etienne, Directeur de recherche, Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier - MONTPELLIER, membre nommé de la section 07 du comité national.
- M. DENISE Alain, Professeur des universités, Laboratoire de Recherche en Informatique - ORSAY, membre nommé de la section 07 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. GASCUEL Olivier, Directeur de recherche, Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier - MONTPELLIER, membre nommé de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- Mme SCHMID-ANTOMARCHI Heidy, Directrice de recherche, Laboratoire de Physio-médecine moléculaire - NICE, membre nommée de la section 30 du comité national.
- M. BINGGELI André, Chargé de recherche du CNRS, Institut de recherche et d'histoire des textes - PARIS, membre élu de la section 32 du comité national.
- Mme SMADJA Joëlle, Directrice de recherche, Centre d'Etudes Himalayennes – VILLEJUIF, membre nommée de la section 39 du comité national.
- M. MASNOU Simon, Professeur des universités, Institut Camille Jordan - VILLEURBANNE, membre nommé de la section 01 du comité national.
- M. TRIZAC Emmanuel, Professeur des universités, Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques – ORSAY, membre élu de la section 02 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mai 2012

Alain FUCHS



DEC120670DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2012.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis du conseil scientifique du 23 janvier 2012,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2012.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 11 membres de droit

- Le Directeur général délégué aux ressources, ou M. COUDROY Christophe, Directeur des ressources humaines, son représentant.

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BIDOIT Michel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François-Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- La Directrice de l'Institut écologie et environnement, ou Mme THIEBAULT Stéphanie, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme Dominique GUILLEMAUD-MUELLER, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. DEHORNOY Patrick, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme MULLER Sylviane, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou M. LEBOEUF Patricio, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. MADDALUNO Jacques, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- La Directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme LAFARIE-FRENOT Marie-Christine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. FLAUD Jean-Marie, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 11 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- Mme BADER Marie France, Directrice de recherche, Institut des neurosciences cellulaires et intégratives - STRASBOURG, membre nommé de la section 25 du comité national.
- Mme BLOCH Isabelle, Professeur des universités, Laboratoire traitement et communication de l'information - PARIS, membre nommé de la section 7 du comité national.
- M. BONHOMME François, Directeur de recherche du CNRS, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier - MONTPELLIER, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. BRENIER Yann, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné - NICE, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. FLAMANT Gilles, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire - FONT ROMEU ODEILLO VIA, membre élu de la section 10 du comité national.
- Mme FONTAINE Laurence, Directrice de recherche du CNRS, Centre Maurice Halbwachs - PARIS, membre élu de la section 33 du comité national.

- Mme GENOVA Françoise, Directrice de recherche du CNRS, Observatoire astronomique de Strasbourg - STRASBOURG, membre élu de la section 17 du comité national.
- M. MAIGNAN Antoine, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux - CAEN, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. PROTASSOV Konstantin, Professeur des universités, Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie - GRENOBLE, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. SALOMON Christophe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Kastler Brossel - PARIS, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. SCHERMAN Daniel, Directeur de recherche du CNRS, Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie - PARIS, membre élu de la section 30 du comité national.

Membres suppléants :

- M. AURENCHE Patrick, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'annecy-le-vieux de physique théorique - ANNECY LE VIEUX, membre nommé de la section 3 du comité national.
- M. CARRON Gilles, Professeur des universités, Laboratoire de mathématiques Jean Leray - NANTES, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. CHARARA Ali, Professeur des universités, Heuristique et diagnostic des systèmes complexes - COMPIEGNE, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. FIGADERE Bruno, Directeur de recherche du CNRS, Biomolécules : Conception, Isolement, Synthèse - CHATENAY MALABRY, membre élu de la section 16 du comité national.
- M. LEGRAND Jack, Professeur des universités, Laboratoire de recherche en génie des procédés - environnement - agroalimentaire - ST NAZAIRE, membre nommé de la section 10 du comité national.
- Mme LOISEAU Annick, Directrice de recherche, Laboratoire d'étude des microstructures - CHATILLON, membre nommé de la section 6 du comité national.
- M. MICHEL Patrick, Directeur de recherche du CNRS, Centre Maurice Halbwachs - PARIS, membre élu de la section 40 du comité national.
- Mme MOUCHIROUD Dominique, Professeur des universités, Biométrie et biologie évolutive - VILLEURBANNE, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. PRIGENT Claude, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Génétique et Développement de Rennes - RENNES, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme ROY-DELECLUSE Pascale, Directrice de recherche du CNRS, membre nommé de la section 19 du comité national.
- Mme VILLEVAL Marie Claire, Directrice de recherche du CNRS, Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne - ECULLY, membre nommé de la section 37 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mai 2012

Alain FUCHS

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2010 et 2011, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	33779	ABSALON	Christelle	290211	01/07/2011	IR2
CI	23414	ALIOUA	Abdelmalek	286027	01/07/2011	IR2
CI	14444	AUBRY	Laurent	287147	01/07/2011	IR2
CI	9788	AUGER	Rodolphe	286072	01/07/2011	IR2
CI	3442	BALLINGER	Michele	289860	01/07/2011	IR2
CI	35262	BENAVENT	Vincent	287009	01/07/2011	IR2
CI	25364	BLANPAIN	Cyril	291039	01/07/2011	IR2
CI	31530	BONET	Ingrid	282315	01/07/2011	IR2
CI	26442	BORSCHNECK	Daniel	291054	01/07/2011	IR2
CI	62960	BRETEL	Patrice	287249	01/07/2011	IR2
CI	15890	CAPOANI	Lionel	285009	01/07/2011	IR2
CI	16809	DANIEL	Cecile	285372	01/07/2011	IR2
CI	29276	DANTEC	Christelle	290683	01/07/2011	IR2
CI	29054	DAUJAT CANTO	Magali	287157	01/07/2011	IR2
CI	29127	DEMETTRE-VERCEIL	Edith	286908	01/07/2011	IR2
CI	28819	DIEUDONNE-GEORGE	Philippe	285363	01/07/2011	IR2
CI	26988	DOSTES	Thierry	292979	01/07/2011	IR2
CI	31486	DUPIEUX	Michel	284346	01/07/2011	IR2
CI	12020	FERRER	Anne Marie	286951	01/07/2011	IR2
CI	33118	FLAUD	Pierre-Marie	285267	01/07/2011	IR2
CI	16578	GRANCHER	Delphine	287335	01/07/2011	IR2
CI	49301	GUILLAUME	Julien	292765	01/07/2011	IR2
CI	6036	HAMON	Ludovic	289117	01/07/2011	IR2
CI	35103	HOSPITAL	Valerie	287030	01/07/2011	IR2
CI	35318	HURBAIN KOSMATH	Ilse	284058	01/07/2011	IR2
CI	26279	INFOSSI	Pascale	286004	01/07/2011	IR2
CI	72831	INGUSCIO	Gabrielle	318146	01/01/2012	IR2
CI	34236	KOHLER	Elisabeth	284380	01/07/2011	IR2
CI	15921	KUNTZIGER	Benedicte	287368	01/07/2011	IR2
CI	38000	LABASQUE	Thierry	286511	01/07/2011	IR2
CI	9776	LANGELLA	Olivier	296763	01/07/2011	IR2
CI	10547	LEFUMEUX	Christophe	285764	01/07/2011	IR2
CI	34358	LEGROS	Philippe	285345	01/07/2011	IR2
CI	24061	LEINARDI	Francesca	286896	01/07/2011	IR2
CI	4214	LEMOINE	Christelle	284069	01/07/2011	IR2
CI	31189	MALIE	Eric	301491	01/07/2011	IR2
CI	5764	MARTINEZ	Philippe	286016	01/07/2011	IR2
CI	41446	MATTHEWS	Cédric	292973	01/07/2011	IR2
CI	9670	MERCIER	Bruno	283800	01/07/2011	IR2
CI	15289	MONCOQ	Damien	285068	01/07/2011	IR2
CI	24193	MOTTE	Jean Francois	283665	01/07/2011	IR2
CI	24184	NEIGER	Laurent	287064	01/07/2011	IR2
CI	86195	PAILLISSON	Jean-Marc	288399	01/09/2010	IR2
CI	28708	PASQUALINI	Nathalie	286931	01/07/2011	IR2
CI	23804	PRAT	Alain	283863	01/07/2011	IR2
CI	31106	REAU	Hélène	301697	01/07/2011	IR2
CI	17563	REYNAUD	Sylvain	286182	01/07/2011	IR2
CI	15061	ROLLET	Séverine	286877	01/07/2011	IR2
CI	34097	ROUDEAU	Stéphane	289121	01/07/2011	IR2
CI	17028	TOUTOIS	Pascaline	287041	01/07/2011	IR2
CI	16287	VANOT	Adele	287072	01/07/2011	IR2
CI	38689	YAREKHA	Dmytro	316122	01/01/2012	IR2
CI	14714	ZASADZINSKI	Alain	284707	01/07/2011	IR2
CE	43015	AMELOT	Angélique	308947	01/12/2011	IR2
CE	16181	ANDRE	Nathalie	329122	01/01/2012	IR2
CE	100254	BARRA	Philippe	312727	01/12/2011	IR2
CE	81391	BARTHES	Nicolas	310145	01/12/2011	IR2
CE	83475	BERENGUER	Patrick	312598	01/12/2011	IR2
CE	30681	BERRY STERKERS	Laurence	323677	01/02/2012	IR2
CE	63248	BERTHE	Maxime	310928	01/12/2011	IR2
CE	78105	BIJANI	Christian	311780	01/12/2011	IR2
CE	63539	BINET	Sébastien	313125	01/12/2011	IR2
CE	100267	BLANGY	Sylvie	311440	01/12/2011	IR2

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	40663	BONNAMY	Anthony	248843	01/12/2010	IR2
CE	36092	BOULANGER	Damien	312546	01/12/2011	IR2
CE	84575	BOULOGNE	Claire	317079	01/01/2012	IR2
CE	98634	BOUQUEREL	Elian	317209	01/01/2012	IR2
CE	69798	BOUTTIER	Pierre-Antoine	332106	01/03/2012	IR2
CE	44716	BRINETTE	Pierre Emmanuel	311543	01/12/2011	IR2
CE	69870	BULETE	Audrey	312298	01/12/2011	IR2
CE	57808	CARDENAS BARON	Yonny	312437	01/12/2011	IR2
CE	67333	CARRANZA	Juan Carlos	313091	01/12/2011	IR2
CE	70317	CHABARDES	Aymeric	313922	01/12/2011	IR2
CE	5513	CHAGUE	Veronique	321366	26/01/2012	IR2
CE	24758	CHEVALLIER	Damien	313393	01/12/2011	IR2
CE	91716	COLIN	Jérôme	317151	01/12/2011	IR2
CE	39445	COUEGNAT	Guillaume	310074	01/12/2011	IR2
CE	52203	COULOMBIER	Quentin	325749	01/02/2012	IR2
CE	48031	CROCE	Olivier	332206	01/03/2012	IR2
CE	54623	CUCCHI	Marco	314822	01/12/2011	IR2
CE	35941	CUGNET	David	323506	01/02/2012	IR2
CE	101500	DALPIAZ	Stéphane	318353	01/01/2012	IR2
CE	60675	DAVY	Damien	312998	01/12/2011	IR2
CE	100883	DE MATOS	Filipe	312104	01/12/2011	IR2
CE	49031	DEBORD	Regis	318161	01/12/2011	IR2
CE	100610	DELAMARE	Simon	326552	01/01/2012	IR2
CE	62559	DELEGLISE	Guillaume	310730	01/12/2011	IR2
CE	100579	DEMMA	Théo	317370	01/01/2012	IR2
CE	45731	DOLIQUE	Vincent	314848	01/12/2011	IR2
CE	61829	DOYEN	Ioana	312958	06/01/2012	IR2
CE	52295	DUCHEZ	Sophie	317558	01/01/2012	IR2
CE	101662	DUTHEIL	Nathalie	320069	01/01/2012	IR2
CE	76741	DUVAL	Arnaud	312726	01/12/2011	IR2
CE	5864	FAKLARIS	Orestis	331379	01/03/2012	IR2
CE	50895	FANG	Xiaochao	313506	01/12/2011	IR2
CE	75536	FAUNY	Jean-Daniel	314039	01/12/2011	IR2
CE	100531	FERNANDEZ-VARELA	Paloma	331373	01/03/2012	IR2
CE	59701	FONTBONNE	Cathy	310818	01/12/2011	IR2
CE	93154	FROIDEVAL	Laurent	313365	01/12/2011	IR2
CE	86901	GELARD	Isabelle	331004	26/12/2011	IR2
CE	9258	GIRONNET	Johann	320610	01/01/2012	IR2
CE	60229	GIVAUDAN	Alain	312107	01/12/2011	IR2
CE	65932	GODDET	Jean-Philippe	311583	01/12/2011	IR2
CE	58873	GONZALEZ-FELIU	Jesus	314837	01/12/2011	IR2
CE	30428	GOSTAN	Thierry	313697	01/12/2011	IR2
CE	58518	GOURGIOTIS	Alkiviadis	324863	09/01/2012	IR2
CE	31750	GUILLAUME	Olivier	308961	01/12/2011	IR2
CE	57815	HAMM	Vincent	312643	01/12/2011	IR2
CE	101346	HENRIOT	Nicolas	330183	01/01/2012	IR2
CE	57970	HEURTEAU	David	311647	01/12/2011	IR2
CE	100848	HOURDIN	Christophe	311878	01/12/2011	IR2
CE	60270	HUC	Mireille	313441	01/12/2011	IR2
CE	100810	HÜE	Adrien	313157	01/12/2011	IR2
CE	101168	KENZARI	Samuel	324489	01/01/2012	IR2
CE	101054	KIEFFER	Isabelle	314527	14/12/2011	IR2
CE	44480	KIKUTI	Carlos Massayuki	312530	01/12/2011	IR2
CE	17310	KOSMALSKI	Johan	312290	01/12/2011	IR2
CE	28015	KOSTA	Artemis	319073	01/02/2012	IR2
CE	68175	LACIPIERE	Jerome	311785	01/12/2011	IR2
CE	101376	LARTIGUE	Ghislain	319300	01/01/2012	IR2
CE	87857	LASFAR	Abdelouahed	312721	01/12/2011	IR2
CE	82789	LE ROUX	Sébastien	328893	03/01/2012	IR2
CE	76847	LE TROTTER	Arnaud	319302	01/01/2012	IR2
CE	100941	LELOIR	Sébastien	315411	02/02/2012	IR2
CE	62738	MAIGROT	Yolaine	331971	01/03/2012	IR2
CE	42557	MAILFERT	Sébastien	312476	01/12/2011	IR2
CE	38786	MANCINI	Marco	328809	01/03/2012	IR2
CE	94871	MARANDE	William	282045	01/05/2011	IR2
CE	69778	MARHAND	Patrice	313392	01/12/2011	IR2
CE	100851	MATE-PEREZ	Maria-Jesus	312651	01/12/2011	IR2
CE	100754	MORALES	Sebastien	311457	01/12/2011	IR2
CE	64683	MORFIN	Jean-François	311337	01/12/2011	IR2
CE	47950	MOROZOVA	Nadezda	312211	01/12/2011	IR2
CE	61035	MULLER	Katharina	313153	18/12/2011	IR2
CE	89556	MURGIA	Jérémy	313163	01/12/2011	IR2
CE	57678	NASSIF	Vivian	310188	01/12/2011	IR2
CE	100676	NOVITCHI	Ghenadie	323433	01/02/2012	IR2
CE	18040	ORIEUX	Francois	312681	01/12/2011	IR2
CE	100414	PACANOWSKI	Romain	311194	01/12/2011	IR2
CE	74715	PETIT ETIENNE	Camille	311802	01/12/2011	IR2
CE	53289	PIEL	Clement	312188	01/12/2011	IR2

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	76444	PINEAU	Alexandra	313001	01/12/2011	IR2
CE	76168	PIOROWICZ	Anthony	314815	01/12/2011	IR1
CE	60213	PUGNAT	Pierre	310157	01/12/2011	IR1
CE	46259	RARBI	Fatah Ellah	310023	01/12/2011	IR2
CE	31879	RENGEL	David	316965	01/01/2012	IR2
CE	61300	REVILLET	Claire	311335	01/12/2011	IR2
CE	101668	RISSER	Laurent	330903	23/01/2012	IR2
CE	71027	ROBERT	Emmanuel	318133	01/01/2012	IR2
CE	62715	SALLAZ-DAMAZ	Yoann	318903	03/01/2012	IR2
CE	27724	SIMA	Adriana	312980	01/12/2011	IR2
CE	91624	SOUPLET	Jean-Christophe	268490	01/05/2011	IR2
CE	46322	THIENPONT	Damien	309777	01/12/2011	IR2
CE	101158	THOMAS	Jean-Luc	315692	01/01/2012	IR2
CE	77065	TRICHET	Michaël	313415	01/01/2012	IR2
CE	101568	VAUTIER	Franck	335370	01/01/2012	IR2
CE	49146	VOUTERS	Guillaume	310537	01/12/2011	IR2
CE	48705	YENGO DIMBOU	Loic	312073	01/12/2011	IR2

Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	9825	ALVES	Carlos	288510	01/07/2011	IE2
CI	23957	ANDRE	Emmanuel	284432	01/07/2011	IE2
CI	22867	ANDRE	Philippe	285276	01/07/2011	IE2
CI	25171	ARGOUD	Nathalie	287139	01/07/2011	IE2
CI	16341	BALLET	Pascale	287015	01/07/2011	IE2
CI	16094	BALMETTE	Corinne	284717	01/07/2011	IE2
CI	59166	BAYLET	Brigitte	289153	01/07/2011	IE2
CI	33202	BAZILE	Jean-Patrick	289890	01/07/2011	IE2
CI	52747	BIENVENU	Carole	287067	01/07/2011	IE2
CI	16843	BONHOMME	Anne	286968	01/07/2011	IE2
CI	7799	BOURGEOIS	Christian	290274	01/07/2011	IE2
CI	29049	BRUNEL	Luc	285847	01/07/2011	IE2
CI	37196	BUSSON	Annie	283844	01/07/2011	IE2
CI	34147	CARRION	Claire	285123	01/07/2011	IE2
CI	28850	CASTEILL	Louise	286942	01/07/2011	IE2
CI	38337	CAUDRELIER	Myriam	283887	01/07/2011	IE2
CI	4455	CHAPAT	Pascale	289116	01/07/2011	IE2
CI	16587	CHAUMONT	Christine	294109	01/07/2011	IE2
CI	47475	DE GIOVANNI	Xavier	292974	01/07/2011	IE2
CI	40185	DELAFOSSÉ	David	284090	01/07/2011	IE2
CI	16762	DELHAYE	Claude	283288	01/07/2011	IE2
CI	11938	DELLA NEGRA	Rodolphe	290525	01/07/2011	IE2
CI	9633	DESSAINTS	Sagayaradje	289344	01/07/2011	IE2
CI	5012	DIDIER DE SAINT AMAND	Anne	288310	01/07/2011	IE2
CI	37190	EL MAMOUNI	Said	285315	01/07/2011	IE2
CI	60813	ENRIQUEZ-SARANO	Fleur	296538	01/07/2011	IE2
CI	18167	FLAVIER	Sebastien	287046	01/07/2011	IE2
CI	24253	FOURNIER	Dominique	284453	01/07/2011	IE2
CI	11974	GALPIER	Cyril	287074	01/07/2011	IE2
CI	20291	GARRIGUES	Sylvain	285241	01/07/2011	IE2
CI	7810	GROLET	Didier	290881	01/07/2011	IE2
CI	26964	HANNOUN	Judith	293012	01/07/2011	IE2
CI	37198	HUELVAN	Helene	286532	01/07/2011	IE2
CI	24315	JACQUIN BERTHOLET	Christophe	283278	01/07/2011	IE2
CI	37416	JAOUEN	Alain	285282	01/07/2011	IE2
CI	23000	KLEIN	Philippe	286177	01/07/2011	IE2
CI	16783	LACROIX	Alexis	283041	01/07/2011	IE2
CI	16105	LAFOSSE	Xavier	294819	01/07/2011	IE2
CI	4676	LE SUEUR	Christine	286176	01/07/2011	IE2
CI	9921	LEGENDRE	Laurent	292452	01/07/2011	IE2
CI	10155	LIEVAL	Pierre	288084	01/07/2011	IE2
CI	9812	LOPES	Robert	289582	01/07/2011	IE2
CI	40141	MALOT	Christiane	286919	01/07/2011	IE2
CI	27120	MARTINEZ	Stephane	290916	01/07/2011	IE2
CI	71676	MATHIEU	Thierry	285853	01/07/2011	IE2
CI	20375	MEYRAND	Pascal	284317	01/07/2011	IE2
CI	41245	MOREAU	Agnes	287002	01/07/2011	IE2
CI	37158	MORVAN LE VERN	Sylvie	286622	01/07/2011	IE2
CI	17158	MUNOZ	David	287391	01/07/2011	IE2
CI	37900	PERENNOU	Morgan	287149	01/07/2011	IE2
CI	33099	PLISSONNEAU	Jacqueline	286655	01/07/2011	IE2
CI	31012	REY-ROUCH	Christine	289670	01/07/2011	IE2
CI	16508	RUOCCO	Sebastien	286646	01/07/2011	IE2
CI	11677	SAINTE	Diane	289120	01/07/2011	IE2
CI	11677	SAINTE	Diane	289120	01/07/2011	IE2
CI	19593	SENECHAL	Armelle	292804	01/07/2011	IE2
CI	28840	SEVERAC	Dany	286963	01/07/2011	IE2

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	15384	SINTES	Jean-Marc	294110	01/07/2011	IE2
CI	22585	SIRA	Christophe	291415	01/07/2011	IE2
CI	24356	VIDAL	Nadine	295186	01/07/2011	IE2
CI	34061	VIGNOLLES	Sylvie	287004	01/07/2011	IE2
CI	23079	WOLFF	Philippe	291434	01/07/2011	IE2
CI	19798	ZIADI	Abdelmalek	292805	01/07/2011	IE2
CI	61451	ZIELINSKI	Frederique	284263	01/07/2011	IE2
CE	81294	ANSTETT	Christelle	319427	01/01/2012	IE2
CE	15403	AUSSENAC	Christine	315610	01/01/2012	IE2
CE	89031	BASTIEN	Fanny	312052	01/12/2011	IE2
CE	42666	BEAUD	Francoise	313473	01/12/2011	IE2
CE	100080	BEAUGEARD	Laureen	312987	01/12/2011	IE2
CE	100788	BEAUGER	Aude	312943	01/12/2011	IE2
CE	85749	BEAUPIERRE	Sandra	312961	01/12/2011	IE2
CE	101074	BEGGIATO	Françoise	322449	01/01/2012	IE2
CE	100640	BEGUIN-VIENNEY	Laetitia	312523	01/12/2011	IE2
CE	93036	BERTOT	Virginie	320704	01/01/2012	IE2
CE	36097	BERTRAN	Emmanuel	313189	01/12/2011	IE2
CE	100350	BIREAU	Caroline	309846	01/01/2012	IE2
CE	100843	BLIN	Amandine	329304	01/01/2012	IE2
CE	99677	BLONDEL	Aymeric	308972	01/12/2011	IE2
CE	29305	BOICHOT	Nicolas	313577	01/12/2011	IE2
CE	100828	BONNET	Lyriane	313057	01/01/2012	IE2
CE	80069	BONTEMPS	Philippe	312176	01/12/2011	IE2
CE	53962	BOUGHEDADA	Kamal	313455	01/12/2011	IE2
CE	92444	BOURGADE	Tatiana	311388	01/12/2011	IE2
CE	100534	BRUN	Céline	313406	01/12/2011	IE2
CE	57489	BUCHMANN	Marianne	311870	01/12/2011	IE2
CE	51335	BUREAU	Sarah	312001	01/12/2011	IE2
CE	67182	BUTEZ	Claire-Charlotte	313696	01/12/2011	IE2
CE	57521	CAILLAT	Amandine	312561	01/12/2011	IE2
CE	101023	CALERS	Christophe	313815	01/12/2011	IE2
CE	79728	CASONI	Estelle	313846	01/12/2011	IE2
CE	32318	CHAOUI	Karima	311501	01/12/2011	IE2
CE	66070	CHEN	Xiushan	324901	01/01/2012	IE2
CE	54484	CHESNEAU	Laurent	315645	01/12/2011	IE2
CE	101240	CHESSE	Mathieu	316204	01/01/2012	IE2
CE	88604	CHIRON	Thierry	314807	01/12/2011	IE2
CE	101559	CHOSSON	Audrey	318861	02/01/2012	IE2
CE	82337	CHWIROT	Malgorzata	314922	01/12/2011	IE2
CE	36387	CLERC	Marie-Sophie	310629	01/12/2011	IE2
CE	100585	COMTE	Arnaud	311373	01/12/2011	IE2
CE	75899	COURNEDE	Laurent	311442	01/12/2011	IE2
CE	86507	DADOUN	Simon	320496	01/01/2012	IE2
CE	65409	DALLE	Anthony	314768	01/12/2011	IE2
CE	30110	DAMIAN	Marjorie	309475	01/12/2011	IE2
CE	102190	DE MERINGO	Helene	324685	01/02/2012	IE2
CE	100720	DE SOUSA	Joanna	311560	01/12/2011	IE2
CE	101560	DEBRAY	Nicolas	325761	01/02/2012	IE2
CE	100656	DECARPENTERIE	Thomas	313417	01/12/2011	IE2
CE	20108	DELORD	Karine	309250	01/12/2011	IE2
CE	100869	DENIS	Adriana	312006	01/12/2011	IE2
CE	45826	DI CARLO	Ida	309688	01/12/2011	IE2
CE	100651	DOMERGUE	Jean-Philippe	329430	01/03/2012	IE2
CE	98047	DOUILLARD	Thierry	312041	01/12/2011	IE2
CE	100328	DURAND	Francois	309954	01/12/2011	IE2
CE	63861	EL-TARR	Ayoub	314043	01/12/2011	IE2
CE	72028	ESTEBAN-POURQUIE	Silvia	312558	01/12/2011	IE2
CE	100844	EVROUX	Clément	312657	01/12/2011	IE2
CE	86770	FAIVRE	Camille	318935	01/01/2012	IE2
CE	57885	FRASSETTO CHAUVIN	Véra	313536	01/12/2011	IE2
CE	99940	GARO	Olivier	308474	01/12/2011	IE2
CE	6546	GIRAUD	Timothee	311521	01/12/2011	IE2
CE	16577	GOURBEYRE	Edith	312172	01/12/2011	IE2
CE	62257	GROSHENS	Emilie	312654	01/12/2011	IE2
CE	46078	HARQUEL	Sylvain	312591	01/12/2011	IE2
CE	55373	HERBERT	Fabien	310610	01/12/2011	IE2
CE	74764	HOURET	Baptiste	313664	01/12/2011	IE2
CE	43298	HUSSON	Benjamin	318277	01/01/2012	IE2
CE	42912	IMBERT	Lionel	310044	01/12/2011	IE2
CE	100793	IMHOFF	Camille	311536	01/12/2011	IE2
CE	86431	JACOMINE	Leandro	317335	01/12/2011	IE2
CE	78652	JEAN-CHARLES	Shirley	311774	01/12/2011	IE2
CE	63602	JEGLOT	Jimmy	313131	01/12/2011	IE2
CE	100672	JONCHERE	Alban	312935	01/12/2011	IE2
CE	35289	KANGA	Felix	313823	01/12/2011	IE2
CE	55776	LABARDE	Audrey	316019	01/01/2012	IE2
CE	100051	LAJNEF	Sonia	309662	01/12/2011	IE2

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	102124	LALU	Alice	325803	01/02/2012	IE2
CE	100225	LANGLADE	Jessica	309323	01/12/2011	IE2
CE	87036	LARGEAU	Guillaume	312267	01/12/2011	IE2
CE	75821	LATAPIE	Laure	314550	01/12/2011	IE2
CE	79415	LE BOULH	Christina	310319	01/12/2011	IE2
CE	100845	LEMTELLA	Rafika	313702	05/12/2011	IE2
CE	63270	LIEGE	Alexandre	311352	01/12/2011	IE2
CE	76557	LIOTAUD	Marine	310016	01/12/2011	IE2
CE	101579	LUC	Ted	325263	01/01/2012	IE2
CE	100590	LUGNOT	Magali	312145	01/12/2011	IE2
CE	76602	MABO TADJO	Elie Martial	311841	01/12/2011	IE2
CE	72952	MARECHAL	Cécile	312520	01/12/2011	IE2
CE	57130	MARISCAL	Jean-Francois	313009	01/12/2011	IE2
CE	100622	MAUDENS	Olivier	311532	01/12/2011	IE2
CE	100691	MEGUEKAM SADO	Joel Ariane	311427	01/12/2011	IE2
CE	100979	MESSMER	Mélanie	314040	01/12/2011	IE2
CE	84834	MISSONNIER	Céline	321373	01/01/2012	IE2
CE	98362	MOLINA VILA	Pablo	312577	01/12/2011	IE2
CE	89552	MOUGIN	Julie	316041	01/01/2012	IE2
CE	100648	MOUSSABIH	Sonia	314751	01/12/2011	IE2
CE	100582	NAQUIN	Delphine	321384	01/01/2012	IE2
CE	87994	NIEPCERON	Frederick	316945	01/12/2011	IE2
CE	54644	NORSIC	Sebastien	311422	01/12/2011	IE2
CE	75867	OUHADDOU	Zahara	312033	01/12/2011	IE2
CE	57679	OYHARCABAL	Gilen	312270	01/12/2011	IE2
CE	69874	PERRET	Emmanuelle	312684	01/12/2011	IE2
CE	100580	PERVIER	Simon	337264	01/01/2012	IE2
CE	66072	PIARD	Luc	311808	01/12/2011	IE2
CE	100291	RAGO	Emiliano	316618	10/01/2012	IE2
CE	100831	RAMBEAU	Marie	313523	05/12/2011	IE2
CE	56821	RANGAPANAIKEN	Jonathan	311834	01/12/2011	IE2
CE	45310	RIALLE	Stephanie	313637	01/12/2011	IE2
CE	59702	RODIONOV	Sergey	312478	01/12/2011	IE2
CE	100415	RODRIGUEZ	Jean	310682	01/12/2011	IE2
CE	100857	ROQUES	Nathalie	313530	01/12/2011	IE2
CE	100855	ROUCHEYROUX	Françoise	313569	01/12/2011	IE2
CE	60747	SAUSSOL	Jacques	311755	01/12/2011	IE2
CE	70967	SAYEGH	Cynthia	313567	01/12/2011	IE2
CE	32002	SEGUIER	Lionel	312729	01/12/2011	IE2
CE	100217	SELLIN	Gaëlle	309325	01/12/2011	IE2
CE	59452	SIMON	Yannic	313516	01/12/2011	IE2
CE	45504	SIRAND	Anne	310614	01/12/2011	IE2
CE	64027	SPYROU	Smaragda	313803	01/12/2011	IE2
CE	55244	SUBIRANA	Lucie	309716	01/12/2011	IE2
CE	43022	TENCE	Magali	311298	01/12/2011	IE2
CE	55240	THILLAYE DU BOULLAY	Olivier	310597	01/12/2011	IE2
CE	81256	TOUMI	Nora	312656	01/12/2011	IE2
CE	100498	TRAPE	Marie	310604	01/12/2011	IE2
CE	100211	TRUSSART	Florent	309665	01/12/2011	IE2
CE	47033	TSIZAZA	Paul	310622	01/12/2011	IE2
CE	18545	TUAL	Genevieve	313475	01/12/2011	IE2
CE	73846	VALANCE	Virginie	312692	01/12/2011	IE2
CE	100440	VEGA	Enrique	313520	01/12/2011	IE2
CE	87963	VELOURS	Christophe	319351	01/01/2012	IE2
CE	32711	VIALA	Severine	319413	01/01/2012	IE2
CE	62346	VIDAL	Maurin	313833	01/12/2011	IE2
CE	100368	VIDAL	Fabienne	317113	01/12/2011	IE2
CE	50616	VINCENT	Bruno	316079	01/12/2011	IE2
CE	76224	VOGEL	Damien	313098	01/12/2011	IE2
CE	48119	VUIDEL	Gilles	313511	01/12/2011	IE2
CE	60530	WAEGBAERT	Vincent	312297	01/12/2011	IE2
CE	36444	WOLYNIEC	David	318079	29/12/2011	IE2
CE	100654	ZAMBAU	Julie	310832	01/12/2011	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	6002	ANSELME	Isabelle	287995	01/07/2011	AI
CI	6126	ATHUS	Aline	285268	01/07/2011	AI
CI	17132	AUBERT	Guillaume	286141	01/07/2011	AI
CI	33234	BARBA	Liliane	285064	01/07/2011	AI
CI	4579	BARDEL	Emilie	285893	01/07/2011	AI
CI	17172	BATTEAU	Magali	286970	01/07/2011	AI
CI	29362	BAURBERG	Joel	292976	01/07/2011	AI
CI	37628	BELLEC	Romuald	285283	01/07/2011	AI
CI	33695	BELLET	Veronique	290632	01/07/2011	AI
CI	4712	BEN ABDALLAH	Fatma	285287	01/07/2011	AI
CI	4254	BERKOUN	Habiba	285210	01/07/2011	AI

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	10368	BESOMBES	Pierre-Alexandre	285880	01/07/2011	AI
CI	37956	BIZIEN	Sandrine	286558	01/07/2011	AI
CI	26541	BLANCHARD	Patrick	292008	02/07/2011	AI
CI	33375	BOUDAIN	Jocelyne	290636	01/07/2011	AI
CI	24928	BOULLANGER	Stephanie	284952	01/07/2011	AI
CI	41451	BRIET	Valerie	283543	01/07/2011	AI
CI	29310	CALMES TANQUEREL	Audrey	284579	01/07/2011	AI
CI	4630	CHABRAOUI	Khadija	287028	01/07/2011	AI
CI	41589	CHALBET	Patrick	288575	01/07/2011	AI
CI	24419	CHARTIER	Elisabeth	283898	01/07/2011	AI
CI	15395	CHAUVEL	Isabelle	284651	01/07/2011	AI
CI	15872	CLANCHE	Mathilde	286922	01/07/2011	AI
CI	14904	CLEMENT	Brigitte	284701	01/07/2011	AI
CI	30744	CLUZEL	Helene	284932	01/07/2011	AI
CI	31416	COLIN	Rene	290131	01/07/2011	AI
CI	31475	DALLA RIVA	Delphine	284426	01/07/2011	AI
CI	15143	DE LA CONCEPCION	Christine	284742	01/07/2011	AI
CI	6229	DEBEST	Sebastien	293421	01/07/2011	AI
CI	7032	DENECHAUD	David	293487	01/07/2011	AI
CI	26140	DETAILLEUR	Brice	292975	01/07/2011	AI
CI	23429	DISDIER	Pascal	285242	01/07/2011	AI
CI	30860	ETCHEVERRY	Sylvie	284692	01/07/2011	AI
CI	16088	EUSEBE	Eric	289684	01/07/2011	AI
CI	17123	FAUGIER	Marie-Laure	284749	01/07/2011	AI
CI	9806	FERREIRA	Frederic	286893	01/07/2011	AI
CI	23130	FEVRIER	Carole	291433	02/07/2011	AI
CI	41436	FONTAINE	Frederic	284678	01/07/2011	AI
CI	35370	FOURNIER	Sandra	291046	01/07/2011	AI
CI	19688	GALLONE	Claudine	286019	01/07/2011	AI
CI	31379	GARY	Guillaume	285780	01/07/2011	AI
CI	24924	GASPARINI	Alexandra	283861	01/07/2011	AI
CI	16386	GAULT	Beatrice	284675	01/07/2011	AI
CI	28300	GAUTHIER	Jocelyne	285843	01/07/2011	AI
CI	36500	GIRAULT	Sebastien	285845	01/07/2011	AI
CI	37542	GOUR	Christele	286560	01/07/2011	AI
CI	31467	GOUTTEBROZE	Chrystel	284258	01/07/2011	AI
CI	37636	GUEGUENIAT	Danielle	285260	01/07/2011	AI
CI	37972	GUICHARD	Laurence	286559	01/07/2011	AI
CI	41314	GUIGOU	Richard	284679	01/07/2011	AI
CI	10055	HERAULT	Laurence	283571	01/07/2011	AI
CI	10029	HERON	Sylvie	285104	01/07/2011	AI
CI	23767	HOJNACKI	Isabelle	285274	01/07/2011	AI
CI	26397	HOROYAN	Christiane	286006	01/07/2011	AI
CI	41336	JARRETOU	Gisele	285340	01/07/2011	AI
CI	8059	LACOUTURE	Corinne	285317	01/07/2011	AI
CI	26067	LANATA	Cristel	293271	01/07/2011	AI
CI	8029	LAURENCIER	Virginie	286619	01/07/2011	AI
CI	10204	LAVENU	Carole	284291	01/07/2011	AI
CI	10140	LE BIHAN	Sandrine	285201	01/07/2011	AI
CI	9613	LE BLANC	Pascale	286494	01/07/2011	AI
CI	31343	LE COMTE	Eric	285184	01/07/2011	AI
CI	40501	LEDOUX	Patrick	287250	01/07/2011	AI
CI	28845	METTE	Geraldine	286627	01/07/2011	AI
CI	40156	MUNOZ	Hervé	285418	01/07/2011	AI
CI	18364	NAUDIN	Karine	285173	01/07/2011	AI
CI	31260	NOLHIER	Isabelle	290307	01/07/2011	AI
CI	15625	PACAUT	Stephanie	284697	01/07/2011	AI
CI	31504	PAIVA	Pascal	291808	01/07/2011	AI
CI	10185	PARAIN	Karine	292437	01/07/2011	AI
CI	9973	PARRA	Patrick	306075	28/11/2011	AI
CI	29096	PEIRED	Sandrine	285849	01/07/2011	AI
CI	34257	PELUHET	Laurent	285269	01/07/2011	AI
CI	24421	PINEL	Corinne	283546	01/07/2011	AI
CI	18066	PODEUR	Anne-Sophie	284052	01/07/2011	AI
CI	26617	PRIMA	Valerie	292977	01/07/2011	AI
CI	35492	QUESNAY	Nathalie	285141	01/07/2011	AI
CI	6311	RAUTUREAU	Gilles	289142	01/07/2011	AI
CI	4515	RAYAH	Fadila	285261	01/07/2011	AI
CI	30851	RAZOUS	Anne	287408	01/07/2011	AI
CI	34251	ROUBINEAU	Catherine	285349	01/07/2011	AI
CI	25660	ROUSSEL	Sandrine	287012	01/07/2011	AI
CI	4831	SCRIMA	Nathalie	285968	01/07/2011	AI
CI	31931	SEYDOUX	Elise	286853	01/07/2011	AI
CI	41575	SORIN-MAZOUNI	Sabine	287414	01/07/2011	AI
CI	31197	SOUCASSE	Christine	284434	01/07/2011	AI
CI	24922	TABOGA	Patrick	286138	01/07/2011	AI
CI	36991	TASCON	Christophe	284047	01/07/2011	AI
CI	19906	TEULAT	Philippe	285985	01/07/2011	AI
CI	22247	THUREAU	Gregory	286022	01/07/2011	AI
CI	6215	TURPIN	Carole	287021	01/07/2011	AI
CI	37751	VERITE-BELIN	Sylvie	287005	01/07/2011	AI
CI	4503	VRECCQ	Alexandra	285074	01/07/2011	AI
CI	37499	WENNEKES	Hubertus	290877	01/07/2011	AI
CI	9982	FAUX	Celine	285243	01/07/2011	AI
CE	101010	ACCARD	Pascale	321226	01/01/2012	AI
CE	100423	AGASSE	Sylvie	317112	01/12/2011	AI

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	57053	AIZAC	Yoann	311382	01/12/2011	AI
CE	49820	ALAZARD	Céline	313145	01/12/2011	AI
CE	66309	ALLIOUANE	Samir	314468	01/12/2011	AI
CE	56050	AMMOUR	Lila	314869	01/12/2011	AI
CE	56806	ARBASSETTI	Nathalie	311369	01/12/2011	AI
CE	90696	BARBARY	Marie-Therese	311512	01/12/2011	AI
CE	66025	BARRET	Julien	311877	01/12/2011	AI
CE	100998	BASSON	Isabelle	317665	01/01/2012	AI
CE	92257	BELOW-LUTZ	Ines	312201	01/12/2011	AI
CE	38334	BEN	Nadia	323477	23/01/2012	AI
CE	64067	BESSAGUET	Nicolas	309961	01/12/2011	AI
CE	10168	BEURTHE	Christian	311330	01/12/2011	AI
CE	19116	BLANCHARD	Cyrille	313540	01/12/2011	AI
CE	100920	BORG	William	314854	01/12/2011	AI
CE	100348	BOURGOGNE	David	309843	01/12/2011	AI
CE	101463	BRACCIANO	Betsy	327945	13/02/2012	AI
CE	100723	BRACONNIER	Anne	311338	01/12/2011	AI
CE	101446	BROT	Armelle	326494	01/02/2012	AI
CE	100279	BRULIN	Gwenaël	319292	01/01/2012	AI
CE	49039	BRUNO	Florence	311488	01/12/2011	AI
CE	47346	CARENA	Laetitia	333565	01/01/2012	AI
CE	72607	CHAPELLE	Frédéric	313438	16/01/2012	AI
CE	74104	CHOTEAU	Benoît	309419	01/12/2011	AI
CE	101564	CLAUDE	Alexandre	319087	01/01/2012	AI
CE	86287	CLAUDON	Nicolas	312909	01/12/2011	AI
CE	86743	COLOMBO	Florence	333770	01/03/2012	AI
CE	45816	CORNILLAUX	Emilie	314424	01/12/2011	AI
CE	100942	COSSON	Lionel	332807	01/01/2012	AI
CE	100840	COUDRET	Jérôme	320829	01/02/2012	AI
CE	86727	CUSIMANO	Vanessa	310694	01/12/2011	AI
CE	100354	DARLOT	Florence	313597	01/01/2012	AI
CE	63802	DE LUCA	Stephanie	314049	01/12/2011	AI
CE	72030	DELAHAYE	Virginie	312969	01/12/2011	AI
CE	74561	DELAUNAY	Véronique	312647	01/12/2011	AI
CE	101077	DUBOIS	Elodie	332528	01/01/2012	AI
CE	100804	DUMONTET	Anthony	318281	01/01/2012	AI
CE	88554	DUQUESNOY	Justin	310427	01/12/2011	AI
CE	78618	ENGUEHARD	Marine	312467	01/12/2011	AI
CE	75095	FABRE	Julie	313612	01/12/2011	AI
CE	54582	FARGUES	Alexandre	310230	01/12/2011	AI
CE	18535	FAURE	Laetitia	312694	01/12/2011	AI
CE	54738	FERRE	Emmanuelle	311020	01/12/2011	AI
CE	79579	FEULLAR	Corinne	310560	01/12/2011	AI
CE	89724	FLANDINET	Laurène	328509	01/01/2012	AI
CE	57568	FOUCHIER	Valerie	325901	01/02/2012	AI
CE	95106	FOURNIER	Fabrice	313090	01/12/2011	AI
CE	92798	FRECHE	Guilhem	310024	01/12/2011	AI
CE	100938	GACHON	Antoine	313798	01/12/2011	AI
CE	86796	GALLO	Sandra	310320	01/12/2011	AI
CE	72774	GENDREAU	Séverine	313539	01/12/2011	AI
CE	100439	GENIN	Philippe	325177	01/02/2012	AI
CE	86779	GERBAUD	Yoann	313980	01/12/2011	AI
CE	46784	GIMENEZ	Jean	313427	01/12/2011	AI
CE	82838	GUALLAR	Chloé	319865	01/01/2012	AI
CE	82836	HERNANDEZ	Gaëlle	314977	01/12/2011	AI
CE	10218	HUA PELLETIER	Florence	309517	01/12/2011	AI
CE	100401	ISSENHUTH	Pernelle	310409	01/12/2011	AI
CE	46885	JOORIS	Romain	310665	01/12/2011	AI
CE	62354	KLEIN	Vincent	310148	01/12/2011	AI
CE	79619	LE BAUT	Sebastien	314919	01/12/2011	AI
CE	102519	LE TENO	Agnes	328348	01/03/2012	AI
CE	87200	LEBAS	Nathalie	311561	01/12/2011	AI
CE	70852	LEMARDELE	Elise	310509	01/01/2012	AI
CE	55627	LEQUIN	Delphine	321152	01/01/2012	AI
CE	100119	LIU	Sylvie	308177	01/12/2011	AI
CE	86859	LUBIN	Anne-Myriam	322783	01/01/2012	AI
CE	100944	LUBIN	Keli	319112	01/01/2012	AI
CE	85025	LUQUET	Nadine	313977	01/12/2011	AI
CE	79725	LUTZ	Dina	310605	01/12/2011	AI
CE	74942	MAILLARD	Emmanuelle	312921	01/12/2011	AI
CE	80989	MERLET	Nathalie	311538	01/12/2011	AI
CE	79358	MICHINEAU	Cyrielle	326037	01/02/2012	AI
CE	88415	MIGAYRON	Alexandre	309714	01/12/2011	AI
CE	11286	MIGNOT	Helene	313743	01/12/2011	AI
CE	90625	MINIER	Gilles	313072	01/12/2011	AI
CE	100639	MISKA	Serge	319062	01/01/2012	AI
CE	47932	MOULIN	Thibaut	311528	01/12/2011	AI
CE	54169	NAVELANT	Corinne	326038	01/01/2012	AI
CE	56527	NGUYEN	Marie	323299	16/01/2012	AI
CE	81008	NOU	Stephane	312930	01/12/2011	AI
CE	64786	NOURY	Sandrine	329613	13/02/2012	AI
CE	101151	OLLIVIER	David	317511	01/01/2012	AI
CE	92705	OMNES-SABARDAK	Guyllaine	313225	01/12/2011	AI
CE	100418	OMNES-SABARDAK	Etienne	331616	01/03/2012	AI
CE	58621	PAPIN	Nicolas	309690	01/12/2011	AI
CE	100363	PERCHEY	Guy	318077	01/01/2012	AI

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	66045	PERMALL	Sabrina	312960	01/12/2011	AI
CE	63036	PERON	Claudie	311907	01/12/2011	AI
CE	100229	PERU	Erwan	308478	01/12/2011	AI
CE	83793	PETITCLERC	Frédéric	313854	01/12/2011	AI
CE	100939	POTIER DE COURCY	Christophe	315409	01/01/2012	AI
CE	68120	PRESLE	Anne-Sophie	310714	01/12/2011	AI
CE	49858	RAHMANI	Ouafa	327279	13/02/2012	AI
CE	100678	REY	Solenne	323434	01/02/2012	AI
CE	99829	RICHIR	Magali	309833	01/12/2011	AI
CE	19322	RONDELET	Christophe	312436	01/12/2011	AI
CE	100778	ROSSETTI	Fabien	311817	01/12/2011	AI
CE	80844	SEVELLEC	Aurelie	323127	16/01/2012	AI
CE	100642	SICRE	Charlotte	311391	01/12/2011	AI
CE	101874	SIMON	Carol	321437	09/01/2012	AI
CE	79289	SNIRC	Alodie	316011	19/12/2011	AI
CE	47551	SOLAZZO	Massimiliano	313123	01/12/2011	AI
CE	101444	STEPHANUS	Myriam	317957	01/01/2012	AI
CE	73003	SUTTER	Alexandra	312979	01/12/2011	AI
CE	87383	VATONNE	Elodie	313525	01/12/2011	AI
CE	99848	VIVES	Thomas	308451	01/12/2011	AI
CE	58592	VRIESE	Alfred	313657	01/12/2011	AI
CE	36198	WINTER	Laurence	321626	01/01/2012	AI

Techniciens de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	9965	AZEVEDO	Jose	293534	01/07/2011	TCN
CI	808	BASSAVA	Swarnalatha	298491	01/07/2011	TCN
CI	58041	BECHEMIN	Stéphane	291719	01/07/2011	TCN
CI	74057	BOLL	Emmanuelle	283490	01/07/2011	TCN
CI	59026	BONGIOVANNI	Claudie	285075	01/07/2011	TCN
CI	35364	BORVAL	Maria-Lea	291044	01/07/2011	TCN
CI	10098	BOURLARD	Valerie	295628	01/07/2011	TCN
CI	97715	BOUTIC	Muriel	299900	01/07/2011	TCN
CI	31242	CANTO	Luis	291715	01/07/2011	TCN
CI	19408	CLEMENCON	Rudy	292811	01/07/2011	TCN
CI	9827	DA COSTA	Alda Maria	295000	01/07/2011	TCN
CI	16601	DELAROQUE	Patrice	306504	01/07/2011	TCN
CI	101205	DEROUBAIX	Sophie	320779	01/01/2012	TCN
CI	38039	FLEURBAIX	Marie Andree	283453	01/07/2011	TCN
CI	35155	HADJ RABAH	Farid	295253	01/07/2011	TCN
CI	25932	ISNARDON	Nicole	293376	01/07/2011	TCN
CI	44636	JOLIVET	Catherine	286930	01/07/2011	TCN
CI	46560	JOUANNO	Nathalie	320682	01/01/2012	TCN
CI	80815	LAMBERT	Eric	307489	01/11/2011	TCN
CI	76672	LANGLOIS	Jerome	321472	01/01/2012	TCN
CI	6089	LE GALL	Otilia	286913	01/07/2011	TCN
CI	40577	LEVILLAIN	Séverine	290311	01/07/2011	TCN
CI	23431	MAGROUN	Najat	297144	01/07/2011	TCN
CI	34475	MCHINDA	Hadjira	291042	01/07/2011	TCN
CI	38333	MESUREUR	Antoine	283412	01/07/2011	TCN
CI	9795	OLIVEIRA	Sonia	305690	01/07/2011	TCN
CI	37950	PETTON	Christophe	291202	01/07/2011	TCN
CI	27648	PITOU	Sandrine	293375	01/07/2011	TCN
CI	31449	PRONO	Philippe	285809	01/07/2011	TCN
CE	63348	ANCHISI	Anthony	312547	01/12/2011	TCN
CE	100262	BAISSON	Carole	310011	01/12/2011	TCN
CE	65530	BARNIAUD	Elodie	315272	01/01/2012	TCN
CE	91528	BARRIA	Emilio	310017	01/12/2011	TCN
CE	98472	BAUR	Jonathan	314982	01/12/2011	TCN
CE	94513	BELKREIR	Kristelle	312279	01/12/2011	TCN
CE	87941	BEN GHORBAL	Linda	312500	01/12/2011	TCN
CE	43707	BENATIA	Sorayah	330936	01/03/2012	TCN
CE	80093	BERTRAND	Caroline	328695	15/02/2012	TCN
CE	56233	BIORD	Sylvie	310925	01/12/2011	TCN
CE	58838	BOURDON	Cecilia	313674	01/12/2011	TCN
CE	100936	BOURRIN-REYNARD	Ingrid	313848	01/12/2011	TCN
CE	44862	BRULOIS	Frederic	310889	01/12/2011	TCN
CE	85295	CARLIER	Jonathan	312038	01/12/2011	TCN
CE	100862	COULOMB	Romain	311962	01/12/2011	TCN
CE	75817	CROCHOT	Magali	321412	01/01/2012	TCN

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	82992	CULLIERE	Patrick	311514	01/12/2011	TCN
CE	64906	DABEE	Guillaume	276369	01/05/2011	TCN
CE	70795	DAMISCH	Marie Helene	318432	01/01/2012	TCN
CE	45210	DAVILA	Ludovic	312106	01/12/2011	TCN
CE	89531	DELAUCHE	Lucie	316488	01/01/2012	TCN
CE	88284	DIETRICH	Celine	310183	01/12/2011	TCN
CE	4208	DO	Raphael	314442	01/12/2011	TCN
CE	90178	ESCALDA-VICENTE	Alexandre	313129	01/12/2011	TCN
CE	100673	FAUGERE	Dominique	314338	01/12/2011	TCN
CE	100615	FOUQUET	Sandra	310568	01/12/2011	TCN
CE	59657	FRANCIOLY	Fidji	312604	01/12/2011	TCN
CE	90115	FUCHS	Muriel	319420	01/01/2012	TCN
CE	62679	GADEA	Marjorie	317899	01/01/2012	TCN
CE	91870	GAUTIER GURCIYAN	Claire	318863	01/01/2012	TCN
CE	84717	GIROLLET	Laetitia	334115	01/01/2012	TCN
CE	6332	GOULIAN	Anais	311183	01/12/2011	TCN
CE	44325	GUILLARD	Gerard	317727	01/12/2011	TCN
CE	100285	GUILLEMAIN	Franck	308948	01/12/2011	TCN
CE	18251	HALM	Edwige	311513	01/12/2011	TCN
CE	100805	HERRGOTT	Laurence	311736	01/12/2011	TCN
CE	100877	HOTIER	Lucie	312026	01/12/2011	TCN
CE	89613	IANNONE	Raphaël	311660	01/12/2011	TCN
CE	90507	INDRIES	Emanuela	322946	16/01/2012	TCN
CE	100850	ISMAEL SAINDOU	Saindou	312469	01/12/2011	TCN
CE	57562	JAGOT	Stephanie	309958	01/12/2011	TCN
CE	18470	KIEFFER	Helene	314838	01/12/2011	TCN
CE	100276	LAGARDE-DEROUCHE	Stephanie	310215	01/12/2011	TCN
CE	75552	LE FLOCH	Mikaël	312245	01/12/2011	TCN
CE	100057	LEGOUPIL	Laëtizia	320587	01/01/2012	TCN
CE	101007	LEROY	Pascal	313749	01/12/2011	TCN
CE	27920	LIEUTAUD	Stephanie	325726	01/01/2012	TCN
CE	76407	LUDWIG	Danièle	329165	01/01/2011	TCN
CE	100337	MACHADO	Selda	311515	01/12/2011	TCN
CE	73125	MAKINE	Rabia	324922	01/01/2012	TCN
CE	72616	MAOULIDA	Assimini	311516	01/12/2011	TCN
CE	101167	MATHIEU	Perrine	319212	01/01/2012	TCN
CE	26814	MAURO	Mathilde	311791	01/12/2011	TCN
CE	51000	MELINE	Valérie	312205	01/12/2011	TCN
CE	83466	MENESES	Margarita	312942	01/12/2011	TCN
CE	67202	MENOU	Sylvie	272017	01/05/2011	TCN
CE	57357	MIALDEA	Gladys	330556	01/03/2012	TCN
CE	72376	MOHAMED-SAID	Faiza	320776	01/01/2012	TCN
CE	74970	OUACHE	Nora	324698	01/01/2012	TCN
CE	54465	PORTA	Anne	313036	01/12/2011	TCN
CE	96964	QUEIXALOS	Aude	312973	01/12/2011	TCN
CE	35387	ROSET	Dominique	311463	01/12/2011	TCN
CE	100598	SELVA	Marjorie	321998	01/01/2012	TCN
CE	58025	SERVIENT	Celia	312644	01/12/2011	TCN
CE	100430	SIEGWALD	Pascal	312954	07/12/2011	TCN
CE	63311	SONET	Le My	313494	01/12/2011	TCN
CE	85316	STERLING	Rémi	310808	01/12/2011	TCN
CE	83757	TALBI	Mohamed	312192	01/12/2011	TCN
CE	63254	TANGUY	Gwenn	311396	01/12/2011	TCN
CE	82332	TILFANI	Nohame	312978	01/12/2011	TCN
CE	100359	TSCHOPP	Michel	311358	01/12/2011	TCN
CE	44070	VAN	Ai Huynh	313566	01/12/2011	TCN
CE	100971	VEERAMOOTOO	Steve	313510	01/12/2011	TCN
CE	45283	WEINSTEFFER	Virginie	314344	01/12/2011	TCN
CE	35894	ZIKRA	Lina	309815	01/12/2011	TCN

Adjointes techniques de la recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	72719	KHAUSTOV POULICHOT	Anne	285778	01/07/2011	AJTP2
CI	38594	LABY	Sylvie	316175	01/01/2012	AJTP2
CI	59502	MARX	Nadege	285322	01/07/2011	AJTP2
CI	53202	QUIMERCH	Nathalie	311293	01/12/2011	AJTP2
CE	72866	CERRINI	Anne-Marie	309837	01/12/2011	AJTP2
CE	47075	DEHER	Jérémy	315489	01/12/2011	AJTP2
CE	68789	GRIESSINGER	Michel	314388	01/12/2011	AJTP2
CE	82552	HAMMOUCHE	Bouchra	312993	01/12/2011	AJTP2
CE	101052	PICHON	Gérard	314366	01/12/2011	AJTP2
CE	77880	PRIMUS	Priscilla	312079	01/12/2011	AJTP2
CE	99866	SMAIL	Martine	314363	01/12/2011	AJTP2
CE	65961	TIMSILINE	Tommy	314429	01/12/2011	AJTP2
CE	100297	TOUZE	Nathalie	311118	01/12/2011	AJTP2

DEC121131DR16

Portant modification du montant de l'avance consentie au régisseur pour la régie d'avances auprès de l'USR 3134 « Centre d'études Alexandrines »

Le délégué régional

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

Vu les articles 18 et 173 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

Vu le décret 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret 92-681 du 20 juillet 1992;

Vu, la décision DEC07003DR01 du 20 juillet 2007, instituant une régie d'avances auprès de l'UMS 1812 – « Unité mixte de service du centre d'études Alexandrines »;

Vu la décision DEC080061DR01 du 3 juin 2008 nommant Mme Fanny ALLIAUD régisseur d'avances auprès de l'UMS 1812-USR 3134 ;

DECIDE

Article 1

La quotité d'avance est portée à 32.000 euros à compter du 2 avril 2012.

Article 2

Le régisseur est soumis au cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité.

Article 3

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal

Le Délégué Régional
de Paris Michel-Ange

Bernard ADANS

Gilles SENTISE

Vu, l'Agent comptable secondaire

Luc RAVOUX

DEC121683DR01

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n°080114DAJ du 12 décembre 2008 nommant M. Alain Mangeol aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision N°100264DAJ du 14 octobre 2010 nommant Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n°100001DR01 du 4 janvier 2010 nommant M. Jean-Marc Fernandes responsable du service des ressources humaines pour la circonscription Paris A ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol et de Mme Anne-Françoise Duval, délégation est donnée à M. Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'alinéa précédent.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, de Mme Anne-Françoise Duval et de M. Jean-Marc Fernandes, délégation est donnée à M. Franck Morice, adjoint au responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes visés au premier alinéa du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, de Mme Anne-Françoise Duval, de M. Jean-Marc Fernandes et de M. Franck Morice, délégation est donnée à :



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

- Mme Marcelline Prosper-Cojande, assistante ingénieure, à l'effet de signer les factures BFC en recettes qui relèvent de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire,
- Mme Graziella Giorgianni, assistante ingénieure, à l'effet de signer :

- les ordres de paiement relatifs aux avances sur mission et aux paiements en caisse pour l'accueil de chercheurs étrangers à l'administration,

- les bons de commande et les ordres de mission établis sur Xlab au vu des demandes d'achat et demandes de mission signées par les directeurs d'unités dont la gestion est assurée de façon mutualisée par le service financier et comptable de la délégation.

Article 3

La décision n°110567DR01 du 17 février 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 mai 2012



Alain Mangeol

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Mai 2012
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique Recherche

Organisation générale du CNRS

Présidence du CNRS
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques

Textes fondateurs

Actes administratifs
Réglementation
Publication légale
Exercice des activités de recherche
Nul n'est censé ignorer la loi

Article unique

Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -



www.cnrs.fr